
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 11 janvier 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 2 novembre 2009	(p. 5)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1197)	(p. 5)
<i>Annexe 1</i> - Budget primitif 2010 (dossiers n° 2010-1198 à 2010-1202) - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne	(p. 49)
<i>Annexe 2</i> - Diapositives projetées lors de la présentation du dossier n° 2010-1258 - Accessibilité du site du Grand Montout	(p. 60)
<i>Annexe 3</i> - Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal sur le dossier n° 2010-1257 - Décines Charpieu - Mise en révision du PLU	(p. 66)

Le texte des délibérations n° 2010-1197 à 2010-1258 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 394.

N° 2010-1197 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 30 novembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
---	--------

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1198 <i>Budget primitif 2010 - Budget principal -</i>	(p. 5)
N° 2010-1199 <i>Budget primitif 2010 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 5)
N° 2010-1200 <i>Budget primitif 2010 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 5)
N° 2010-1201 <i>Budget primitif 2010 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 5)
N° 2010-1202 <i>Budget primitif 2010 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 6)
N° 2010-1203 <i>Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et budget principal - Création d'autorisations d'engagements -</i>	(p. 6)
N° 2010-1204 <i>Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme pour 2010 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1205 <i>Opérations globalisées 2010 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2010-1206 <i>Opérations globalisées 2010 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)

N° 2010-1207	<i>Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'action de l'année 2010 - Opérations globalisées de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2010-1208	<i>Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Programme d'actions 2009-2014 - Remplacement des groupes électrogènes et onduleurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2010-1209	<i>Lyon 2° - Confluence - Aménagement de locaux provisoires - Agents de nettoyage de la direction de la propreté - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2010-1210	<i>Indemnité de conseil allouée aux agents des services fiscaux du département du Rhône -</i>	(p. 47)
N° 2010-1211	<i>Avenant n° 3 à la convention du 27 mars 1997 entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine pour l'hébergement d'équipements informatiques -</i>	(p. 46)
N° 2010-1212	<i>Délégations d'attributions accordées par le conseil de Communauté au président - Modification n° 1 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 47)
N° 2010-1213	<i>Coopération métropolitaine - Convention pluriannuelle 2010-2012 entre les communautés d'agglomération de Saint Etienne et Porte de l'Isère, la communauté urbaine de Lyon et la Région urbaine de Lyon (RUL) - Financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine -</i>	(p. 20)
N° 2010-1214	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 47)
N° 2010-1215	<i>Association Amitié des personnels communautaires et municipaux - Convention pluriannuelle 2010-2012 -</i>	(p. 47)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1216	<i>Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable d'un quartier rural de la commune d'Alakamisy Itenina à Madagascar -</i>	(p. 43)
N° 2010-1217	<i>Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable du village de Vatambe, commune d'Isorana à Madagascar -</i>	(p. 43)
N° 2010-1218	<i>Fonds de solidarité eau - Réhabilitation du système d'assainissement de la ville d'Ambohimahasoà - Madagascar -</i>	(p. 43)
N° 2010-1219	<i>Fonds de solidarité eau - Création de dix puits pour les quartiers périphériques de Fianarantsoa (Madagascar) -</i>	(p. 43)
N° 2010-1220	<i>Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable de quartiers ruraux de la commune d'Ambalavao - Madagascar -</i>	(p. 43)
N° 2010-1221	<i>Fonds de solidarité eau - Extension du réseau d'eau potable du chef-lieu de la commune de Sahambavy - Madagascar -</i>	(p. 43)
N° 2010-1222	<i>Refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme en recettes -</i>	(p. 47)
N° 2010-1223	<i>Vénissieux - Travaux de renforcement du réseau unitaire d'assainissement du quartier Charreard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2010-1224	<i>Jonage - Construction de la nouvelle station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes -</i>	(p. 47)
N° 2010-1225	<i>Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire en recettes -</i>	(p. 47)
N° 2010-1226	<i>Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine - Conventions-cadre triennales 2010-2012 avec le jardin botanique de la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central -</i>	(p. 44)
N° 2010-1227	<i>Projet Agenda 21 vallée de la chimie - Convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le comité de bassin d'emploi (CBE) Lyon Sud - Attribution de la subvention 2010 -</i>	(p. 47)
N° 2010-1228	<i>Etude de faisabilité pour une interconnexion entre le syndicat mixte Saône Turdine et la Communauté urbaine - Avenant à la convention du 17 avril 2008 -</i>	(p. 45)
N° 2010-1229	<i>Programmation 2010 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisations de programme -</i>	(p. 47)

- N° 2010-1230** *Tassin la Demi Lune, Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny - Création de quatre bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage - Avis sur la mise en compatibilité du PLU et réponses apportées aux recommandations du commissaire-enquêteur à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -* (p. 47)
- N° 2010-1231** *Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource en eau et de sa distribution - Programmes de travaux annuels 2010 sur opérations globalisées - Individualisations d'autorisations de programmes en dépenses et en recettes -* (p. 47)
- N° 2010-1232** *Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate -* (p. 47)
- N° 2010-1233** *Programmation des opérations globalisées 2010 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des réseaux de proximité et stations de relèvement des stations d'épuration, des branchements et travaux pour le compte de tiers, et matériels en dépenses et en recettes - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 47)
- N° 2010-1234** *Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9° - Quartiers de la Croix-Rousse, des pentes de la Croix-Rousse, du Vieux Lyon et de la Duchère - Participation à l'entretien des espaces conventionnés - Année 2010 -* (p. 47)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- N° 2010-1235** *Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention -* (p. 45)
- N° 2010-1236** *Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2010-2012 -* (p. 45)
- N° 2010-1237** *Organisation du premier festival des arts de la rue de Ouagadougou en février 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Les ateliers Frappaz -* (p. 46)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2010-1238** *Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine pour les groupes de travail relatifs aux règlements locaux de publicité -* (p. 45)
- N° 2010-1239** *Schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics -* (p. 40)
- N° 2010-1240** *Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics -* (p. 40)
- N° 2010-1241** *Plan modes doux période 2009-2014 - Etudes pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau cyclable structurant - Etudes générales modes doux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 41)
- N° 2010-1242** *Programmation des opérations globalisées de voirie 2010 - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 42)
- N° 2010-1243** *Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des abords de la gare de Sathonay-Rillieux, côté Sathonay Camp - Participation de la Communauté urbaine au financement des travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -* (p. 45)
- N° 2010-1244** *Parc public de stationnement "Tables Claudiennes" - Choix du futur mode de gestion - Principe de délégation pour la gestion du service public -* (p. 46)
- N° 2010-1245** *Parc public de stationnement "Perrache-Archives" - Convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Avenant n° 3 -* (p. 46)
- N° 2010-1246** *Ecully - Requalification du carrefour chemins du Trouillat et du Calabert - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 46)
- N° 2010-1247** *Lyon 8°, Vénissieux - Aménagement de la rue Henri Barbusse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 43)
- N° 2010-1248** *Saint Cyr au Mont d'Or - Requalification de la rue du Moulin d'Arche - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 46)
- N° 2010-1249** *Vaulx en Velin - Rues de la Digue, Lavoisier, Lakanal, Berthelot et Duclos - Restructuration des voiries du secteur village (suite réalisation grand collecteur) - Individualisation partielle d'une autorisation de programme -* (p. 46)
- N° 2010-1258** *Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - Est Lyonnais - Accessibilité du site du Grand Montout - Ouverture de la concertation préalable -* (p. 28)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1250	<i>Plan de relance - Dispositif Pass-Foncier® - Prorogation sur 2010 de l'expérimentation -</i>	(p. 25)
N° 2010-1251	<i>Lyon 9° - La Duchère - Mission d'animation du plan de sauvegarde de la Tour panoramique - Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la ville de Lyon -</i>	(p. 48)
N° 2010-1252	<i>Missions d'ingénierie dans les opérations programmées du parc de logements privés existants - Demande de subventions auprès de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) -</i>	(p. 48)
N° 2010-1253	<i>Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lyon, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de modification n° 6 (n° 8 pour la commune de Grigny et n° 1 pour la commune de Givors) - Approbation -</i>	(p. 26)
N° 2010-1254	<i>Villeurbanne - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) -</i>	(p. 27)
N° 2010-1255	<i>Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Protocole de liquidation Communauté urbaine-SERL - Avenant n° 1 -</i>	(p. 48)
N° 2010-1256	<i>Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2009-2010 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2010-1257	<i>Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Mise en révision et ouverture de la concertation préalable en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -</i>	(p. 28)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 11 janvier 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 30 décembre 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R. (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoïn), MM. Darne J.C. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Blein (pouvoir à M. Roche), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Appell (pouvoir à M. Ariagno), Bernard B., Chabert (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagonne (pouvoir à M. Meunier), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Touraine (pouvoir à Mme Vallaud Belkacem).

Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 2 novembre 2009

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 2 novembre 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, par lettre reçue en date du 5 janvier 2010 :

- monsieur Alain Galliano -groupe Synergies-Avenir- demande à quitter la commission finances, institutions et ressources pour siéger en commission développement économique,

- monsieur Jean-Claude Ollivier -groupe Synergies-Avenir- demande à siéger en commission finances, institutions et ressources.

Ces demandes sont sans incidence et donc je vous demande, en application de l'article 29 de notre règlement intérieur, de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2010-1197 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 30 novembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des Assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier numéro 2010-1197. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2010-1198 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2010 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1199 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2010 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1200 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2010 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1201 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2010 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1202 - finances, institutions et ressources - Budget primitif 2010 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2010-1203 - finances, institutions et ressources - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et budget principal - Création d'autorisations d'engagements - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2010-1204 - finances, institutions et ressources - Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme pour 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux premiers dossiers en discussion. Ils ont trait au budget. Monsieur le vice-président Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, un temps pour présenter ce budget qui fait partie, pour une collectivité locale, des cinq plus gros budgets de notre pays.

Il s'agit d'un budget adapté au temps économique et social que nous traversons mais aussi au temps de neige qui entraîne évidemment quelques surcoûts de fonctionnement. Pour satisfaire la curiosité des uns et des autres, permettez-moi de préciser que nous pouvons estimer approximativement à 500 000 € par jour les interventions pour déneiger et entretenir. Ceci comporte en particulier le coût des interventions d'environ 280 agents. Deux équipes interviennent, l'une de 0 heure 45 à 12 heures 45 et l'autre de 12 heures 45 à 0 heure 45. Ceci est partagé entre les opérations faites directement par le Grand Lyon et celles qui sont confiées à des entreprises ; par exemple, sur l'effectif que j'indique, une centaine d'agents viennent d'entreprises extérieures. Par ailleurs, la reconstitution des stocks de sel coûte 1 M€.

Je crois que nous démontrons, dans cette période difficile, que les services du Grand Lyon sont à l'écoute de la population et que nous assurons de mieux en mieux les déplacements de nos concitoyens.

Ce budget a évidemment évolué à partir de quelques valeurs caractéristiques que je présente dans cette diapositive (**VOIR annexe 1 page 49**). Il s'agit du budget primitif consolidé, c'est-à-dire l'addition du budget principal, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant. Les pourcentages sont calculés en comparant le budget primitif 2010 avec celui de 2009.

Nos recettes de fonctionnement sont de 1 212,8 M€ et nos dépenses de fonctionnement de 1 002,2 M€, ce qui signifie que nous avons un autofinancement de 210,6 M€. Cet autofinancement s'ajoute à nos recettes, ce qui nous permet de financer les dépenses d'investissement à hauteur de 663,1 M€.

Notre budget total est donc de plus de 1 600 M€, le budget de fonctionnement de 1 200 M€, le budget de recettes d'investissement de 452,5 M€. Vous le voyez, nous avons une progression toujours plus forte de nos recettes par rapport à nos dépenses, ce qui signifie que notre autofinancement croît plus vite que le reste (+ 3,2 %) puisque cela porte sur une valeur absolue plus petite.

Nous avons donc des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des recettes de fonctionnement qui font que, de plus en plus,

le budget du Grand Lyon est un budget d'investissement qui représente une part toujours plus importante. En effet, notre budget d'investissement, en dépenses, croît de 8,1 %. Evidemment, dans les dépenses d'investissement, nous avons des dépenses qui ne sont pas simplement de l'investissement opérationnel mais aussi des dépenses relatives au remboursement d'emprunt ; l'investissement opérationnel représente 445 M€.

Il s'agit d'un budget difficile mais avec du potentiel car nous avons un autofinancement élevé de 210,6 M€. L'endettement est significatif mais maîtrisé car nous respectons nos ratios prudentiels et nous sommes à même de faire face aux années 2011-2014 qui seront probablement plus difficiles que l'année qui arrive.

Il s'agit d'un budget pour lequel il faut faire attention, c'est-à-dire que, dans les comparaisons que vous avez ici, quand vous avez + 2,3 % pour les recettes de fonctionnement et + 2 % pour les dépenses de fonctionnement, en réalité, ces taux comportent des sommes supplémentaires provenant des nouvelles compétences que nous avons prises : nous avons des dépenses de tourisme à hauteur de 4,7 M€, les haltes fluviales pour 0,1 M€ et les dépenses pour l'international pour 0,5 M€, ce qui représente 0,5 % de l'évolution de notre budget. Ce budget 2010 intègre ces nouvelles compétences qui ont fait l'objet de votes au cours de l'année par vos conseils municipaux et par le conseil communautaire et pour lesquelles nous verrons tout à l'heure des délibérations complémentaires.

Concernant les produits de fonctionnement : la taxe professionnelle unique est supprimée et les objectifs sont évidemment d'avoir, par les redevances d'assainissement, par les travaux réalisés, une eau convenable. La taxe professionnelle sera de 554,5 M€ l'année prochaine mais je rappelle que, pour cette ex-TP, cette année, nous sommes dans une situation intermédiaire où les entreprises payeront suivant les nouvelles règles. En revanche, dès 2010, les entreprises ne payeront plus la TP. La Communauté urbaine encaissera comme si nous avions encore la TP, c'est-à-dire sur les valeurs déclarées par les entreprises.

Sur la fiscalité donc : ex-TPU : 554,5 M€ ; je précise que cela représente + 1,5 %, chiffre évidemment tout à fait incertain encore puisque nous n'avons pas les notifications des impôts mais ce + 1,5 %, c'est sur le perçu 2009. Dans les 554,5 M€, nous avons par contre repris l'augmentation de TP que nous avons eue en 2009 par rapport à nos prévisions où, de BP à BP, l'augmentation est en réalité de 4,5 %. C'est ce qui fait que nos recettes augmentent au total de 2,3 % d'un BP à l'autre. La TP 2009 a été supérieure grâce aux bons résultats économiques des entreprises de l'agglomération, ce que nous pensions ; en effet, nous avions prévu 2,5 % et nous avons eu 2 % de plus.

Nous pouvons voir maintenant les attributions que nous avons perçues des communes au titre de la taxe d'habitation ou de la TP (10,7 M€) et la TP que nous reversons aux communes au titre des attributions de compensation pour un montant de 211,8 M€. Je rappelle que ces deux sommes ne font l'objet d'aucune indexation. 17,2 M€ sont reversés aux communes au titre de la dotation de solidarité communautaire ; il s'agit d'un montant fixé par nous en fonction de l'évolution de nos produits, à partir d'une délibération que nous avons votée. Il nous reste 336,2 M€, entre la TP que nous encaissons et celle que nous reversons aux communes.

Je précise tout de suite que, dans ces 554,5 M€, nous n'avons pas anticipé de façon précise sur l'augmentation du taux que nous pourrions mettre en œuvre au mois de mars. Je rappelle

que nous prévoyons une augmentation de 3,8 % du taux mais ce ne sera pas le taux de TP, ce sera le taux qui portera sur la valeur foncière des biens et qui devrait nous rapporter, d'après nos calculs aujourd'hui, 4,4 M€ ; c'est moins de 1 % de notre recette et nous prévoyons + 1,5 % sur le perçu 2009 sans avoir les bases. Donc, dans cette incertitude, nous ne sommes pas capables d'être plus précis que cela. Nous reviendrons devant vous avant le 31 mars pour vous donner le montant prévu et ce que produiront exactement les 3,8 % d'augmentation des impôts que nous déciderons à ce moment-là. Il s'agit d'un budget qui n'intègre pas cela parce que nous sommes dans les marges d'erreur du calcul de la TPU à cette date. Pourquoi une marge d'erreur ? Nous travaillons à partir de simulations internes sans notification de l'administration fiscale et en fonction des rôles que nous anticipons, dans une conjoncture économique incertaine.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle nous rapporte 106 M€ et couvre les charges directes et indirectes de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Il s'agit d'une augmentation de 2,94 % en volume et en prix. Je précise qu'il n'y a pas d'augmentation. La dernière fois, j'ai dit que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentait de 2 %, j'entendais évidemment en recettes, mais il n'y aucune augmentation du taux de cette taxe pour les habitants. Nous sommes donc à taux fixe. Donc les habitants payent le même taux que l'année dernière. Aucune augmentation de taux pour les particuliers dans ce budget. Par contre, le nombre d'habitants supplémentaires plus les valorisations de bases imposables nous permettent de prévoir une recette de 106 M€.

Les dotations de l'Etat sont un peu plus sombres puisque la dotation globale de fonctionnement augmente seulement de 0,3 %. Il s'agit évidemment d'une augmentation modeste.

En outre, les charges de fonctionnement consolidées représentent 1,2 % et les dépenses de personnel 2,5 %, tous budgets confondus, et même, en réalité, un peu moins que 2,5 % parce qu'il y a des corrections dans les transferts de budgets : dans le budget principal, nous avons une augmentation un peu supérieure et dans les budgets annexes un peu inférieure. Nous verrons évidemment pour les années suivantes, en fonction de l'évolution des indices de prix, comment évolueront définitivement les dépenses de personnel.

Je rappelle aussi que, pour comparer le personnel, il faut le faire dans la mesure du possible à périmètre constant. Je l'avais évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. Quand l'EPCI reprend une compétence comme celle du tourisme par exemple, nous reprenons évidemment les dépenses de personnel. Ainsi, l'augmentation apparente de comparaison d'un budget à l'autre doit être corrigée avec les transferts de compétence qui, je le rappelle, sont faits à zéro euro comme coût net pour le Grand Lyon au moment de l'année du transfert.

Les dépenses relatives à l'ensemble des services extérieurs représentent une augmentation de 8 %. Les travaux faits pour comptes de tiers sont compris dans ces dépenses -je l'ai expliqué en comité budgétaire- et font que l'on a des dépenses supplémentaires de travaux, de maintenance mais on a aussi des recettes supplémentaires ; c'est également vrai pour les dépenses d'investissement.

Les charges financières en cumul diminuent de 9,4 %. Elles baissent un peu plus dans le budget principal que dans les budgets annexes où il peut y avoir des augmentations mais, au total, l'évolution des taux d'intérêt est évidemment favorable pour la Communauté urbaine puisque nous bénéficions de -9,4 % seulement.

Dans les "divers", il y a en particulier les 47,4 M€ de participations que nous versons dans les ZAC ; cela a fait l'objet d'échanges lors des précédents débats liés soit aux CRAC, soit au débat d'orientation budgétaire. Nous versons 37,7 M€ en direct et 11,485 M€ pour les opérations en régie directe ; c'est l'addition de ces deux sommes qui donne ce que nous coûtent les ZAC.

"Garder le cap du développement économique", "construire une métropole à dimension humaine", ce sont les titres du plan de mandat qui sont repris ici avec les opérations qui coïncident avec ce que je vais rapidement évoquer. Nous ne pouvons pas ici être exhaustifs mais les documents figurant sur le CD comprennent la totalité du sujet, plus les documents papier.

Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine représente 17 M€ :

- soutenir le tissu local avec le Parc de Gerland (2 M€), Ville de l'Entrepreneuriat (1,5 M€), Animation des territoires (1,1 M€), industries créatives (0,9 M€) ;

- conforter les pôles de compétitivité (2,7 M€) ;

- développer la Métropole des savoirs -vous connaissez le nom-, ce qui représente 3,2 M€ -une répartition indicative vous est précisée ici-

- lier le développement économique et l'emploi ; ce n'est pas une compétence principale de la Communauté urbaine puisqu'elle vient plutôt en renfort à travers la politique de la ville, la politique économique pour l'économie sociale et solidaire et l'insertion ; cela représente néanmoins 1,6 M€.

Réaliser des grands projets structurants représente 28,8 M€ avec Confluence (7,5 M€), le Triangle (5,3 M€), le Bon Lait (2,3 M€), Vaise industrie (2 M€), Concerto renaissance (0,6 M€). Concernant le renforcement des centres urbains, je sais qu'un certain nombre d'opérations ne sont pas encore démarrées et que, parfois, les maires montrent de l'impatience dans la mise en œuvre de projets structurants pour leurs centres urbains. Nous ne sommes qu'à la deuxième année du mandat qui dure six ans. Tout sera évidemment fait à un rythme.

Développer le rayonnement international de la métropole représente 20,9 M€ :

- accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon : 19,6 M€. Le Festival du cinéma fait partie des 6 M€ consacrés à la culture. Les dépenses de tourisme sont nouvelles, elles correspondent à l'évolution des compétences de la Communauté urbaine. Bien sûr, sur la communication, je sais -ce sera redit sans doute tout à l'heure- les déboires qu'il peut y avoir mais qui sont assumés comme un investissement autant que comme un fonctionnement ;

- connecter la métropole au monde : 1,3 M€. La question du numérique fait l'objet aujourd'hui d'études de la commission spéciale. Je pense que, d'ici la fin de l'année, nous aurons arrêté la façon dont nous prendrons une compétence dans le champ du très haut débit.

Favoriser la mixité représente 28,7 M€. Pour le budget de la mixité, les grands quartiers d'habitat social, le président Gérard Collomb évoquait tout à l'heure dans ses vœux le côté indispensable de poursuivre cette action et l'impatience que nous avons de certaines décisions de l'Anru qui traînent parfois. Ce sont des sujets qui sont de longue durée. Vous savez qu'il y a un contrat pluriannuel signé et qui représente, au total, des investissements très considérables.

Concernant la politique du logement, ce qui est très difficile c'est de faire les additions entre ce que nous donnons à des organismes de logement et ce que nous faisons à travers les actions ; en effet, nous aidons à travers le Pass foncier ou d'autres opérations. Au total, l'action sur le logement, en prenant le foncier, avoisine plutôt les 50 M€.

Construire un dialogue permanent entre les élus et les citoyens. Ce sont des travaux de réflexion, des travaux de dialogue ; l'Agence d'urbanisme, le Sépal, Grand Lyon Magazine, le Conseil de développement sont des outils de communication.

Promouvoir la solidarité internationale représente 1,5 M€.

Développer la mobilité pour tous est un des points forts évidemment de l'action :

- nous avons 124,8 M€ pour les transports en commun ; il s'agit d'une des plus fortes lignes budgétaires, avec les dépenses de personnel, qui est évidemment très importante ;

- faciliter les échanges entre les pôles urbains (0,9 M€) ;

- adapter l'offre des réseaux existants (3,2 M€). Pour les parcs de stationnement, il s'agit évidemment de sommes un peu moindres ;

- soutenir le développement de nouvelles mobilités : espace des temps, covoiturage, plan de déplacements, maintien en état du réseau. Je viens d'en parler, je ne reviens pas sur ces questions de transports.

Gérer de façon durable les déchets et la propreté représente 104 M€. Nous aurons à délibérer prochainement sur un plan stratégique pour la propreté. Il faut dire que, cette année, l'augmentation de la collecte et du traitement des déchets est moindre par rapport à l'augmentation significative du budget pour le nettoyage et pour la propreté. La viabilité hivernale est indiquée ici pour les sommes prévisionnelles avant les intempéries que nous avons mais évidemment, chaque année, nous anticipons. C'est largement prévu, même si l'ampleur des actions chaque année fait l'objet de corrections.

Pour gérer le cycle urbain de l'eau, nous avons des budgets assez importants puisqu'il y a l'amélioration de nos stations d'épuration en investissement et en fonctionnement. Le budget de l'eau est un de ceux qui augmentent le plus en investissement et c'est évidemment indispensable pour assurer un développement durable.

Concernant les économies d'énergie, nous les retrouvons dans différents types de politiques comme les stratégies d'agglomération et l'écologie urbaine, la politique de réduction des consommations énergétiques. Nous avons aussi inscrit, à ce titre-là, la plantation d'arbres d'alignement, même si l'affectation de telles lignes budgétaires à un axe du plan de mandat peut être discutée par vous mais le reclassement indicatif n'a pas une importance décisive.

Réduire les nuisances et prévenir les risques représente 31,3 M€. Je rappelle que nous continuons de verser au SDIS une participation de 10 % du total du budget et qu'en contrepartie, le Département continue d'assurer une partie du financement du Sytral. C'était la convention que nous avons passée lors du décroisement SDIS-Sytral. Je rappelle également que le SDIS fait l'objet d'un contentieux avec le Conseil général qui sera peut-être dénoué en 2010 ; en bref, il y avait un accord conclu mais il faut attendre quelques mois pour avoir la version définitive.

Assurer le bon fonctionnement des services : au total, pour faire l'ensemble des politiques que nous venons de donner, donc ce qui n'est pas ventilé par service représente 538,7 M€. Je rappelle que, dans cette somme, 211,5 M€ sont reversés aux communes au titre de la taxe professionnelle et qui alimentent les budgets des communes, les dépenses de personnel qui, pour l'instant, ne sont pas reventilées dans les politiques que je viens d'indiquer représentent 205 M€, l'intérêt de la dette : 52,8 M€, la dotation de solidarité communautaire : 17,2 M€ qui contribuent largement à l'équilibre des budgets de beaucoup de communes, les locations et gestion du patrimoine du Grand Lyon : 10,6 M€.

Je passe maintenant rapidement à la section d'investissement qui augmente de façon très sensible.

D'abord, les produits d'investissement. Où trouve-t-on l'argent ? En dehors de l'autofinancement de 210 M€, c'est-à-dire l'excédent des recettes sur les dépenses, nous avons les emprunts : 319 M€ ; en contrepartie, il y a les remboursements. On peut donc penser qu'à la fin de l'année 2010, notre endettement sera augmenté d'une centaine de millions d'euros probablement. Les dotations et fonds divers : 32,5 M€, les subventions d'investissement que nous recevons par des participations : 68,6 M€, les opérations pour compte de tiers, ce que nous remboursent les tiers pour qui nous faisons des travaux, : 16,3 M€, les ventes d'immobilisations : 10 M€ et divers : 5 M€.

Les charges d'investissement s'élèvent à 663,1 M€ dans lesquels est compris le remboursement d'emprunt qui est un remboursement financier venant en diminution de l'emprunt nouveau. Tout le reste, ce sont des investissements que nous réalisons, que ce soit des immobilisations corporelles, donc des biens matériels (394 M€), des subventions d'équipement, des opérations pour compte de tiers et des immobilisations incorporelles.

Les crédits de paiement au total s'élèveront à 445,4 M€. 395 M€ étaient inscrits en 2009, la réalité de 2009 sera de 411 M€ puisque, avec le plan de relance, je vous rappelle que nous nous étions engagés à dépenser 400 M€ dans le mandat. En réalité, nous avons payé 411 M€, donc au-delà de ce que nous avions prévu. Le montant des crédits de paiement, soit 445,4 M€, est très élevé.

Ce budget est un budget d'investissement qui est là pour soutenir l'économie, lancer le plus vite possible les opérations du plan de mandat et pour faire aujourd'hui ce que nous ne pourrions peut-être pas faire demain. A l'heure actuelle, je rappelle que nous ne pouvons faire que 2 milliards d'investissement sur le mandat qui est déjà de 20 % de plus que le mandat dernier. Il faut être actif, volontaire, déterminé pour les investissements de cette agglomération. Ce budget contient un tiers d'investissement. A l'inverse, on ne peut pas dépenser l'argent que l'on ne peut pas obtenir ou que l'on ne pourrait pas rembourser, sachant que notre endettement est avec des taux d'intérêts mineurs.

En 2010, nous aurons l'individualisation de 450 M€ d'autorisations de programme supplémentaires. J'ai dit qu'il y aurait 445 M€ payés dans l'année en 2010 mais les opérations nouvelles sur lesquelles nous allons délibérer, nous les ouvrons pour 450 M€. C'est pourquoi, je le répète, nous sommes à des rythmes supérieurs : 450 M€ pendant six ans, c'est nettement plus mais ils permettront de lancer des opérations.

Les efforts de gestion sont continus. Je crois qu'il s'est instauré en quelques années, dans cette Communauté urbaine, une vraie volonté de trouver les investissements adaptés aux besoins, de pas chercher toujours à faire ce qui est le mieux

techniquement mais ce qui doit être le plus utile, le plus efficace, le bon rapport entre l'argent dépensé et le service à obtenir. Les outils de gestion commencent à porter leurs fruits et il ne faut évidemment pas les relâcher mais au contraire nous devons les amplifier. Je crois qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire et tous les services de la Communauté urbaine jouent le jeu. C'est ensemble que nous y arriverons et ce mouvement d'ensemble est indispensable si l'on veut que notre agglomération attire les entreprises et permette la construction de logements et d'avoir une agglomération équilibrée.

L'incertitude, c'est demain évidemment sur nos recettes puisque, entre la semaine dernière et aujourd'hui, la façon de calculer ce que va nous donner l'Etat en 2011 en compensation de la taxe professionnelle varie de 10 M€. Nous sommes évidemment dans l'incertitude. Toutefois, nous savons qu'à partir de 2011, nous aurons à la place de la TP des impôts, pour une part venant des entreprises ou encore des ménages par la taxe d'habitation et, pour une part, d'un impôt d'Etat calculé sur la valeur ajoutée, sur lequel nous n'aurons pas la possibilité d'augmenter le taux puisqu'il sera fixé par l'Etat, des dotations de l'Etat de 110 M€ versés par l'Etat à la place des contribuables.

Par rapport à aujourd'hui, cela fait beaucoup de sommes sur lesquelles nous n'aurons plus de marge de manœuvre, à la fois les recettes dites "fiscales" mais sur lesquelles nous n'avons pas de possibilités de jouer sur le taux, des recettes venant de l'Etat, en augmentation de 100 M€. Cela signifie que demain nos marges de manœuvre seront plus difficiles. Il faudrait trouver une gestion de plus en plus sélective, de plus en plus rigoureuse, trouver des gains de productivité tout en ayant ce que nous voulons : une agglomération solidaire.

Il y a aujourd'hui à Paris une exposition de Pierre Soulages qui fait des tableaux de noir. J'ai lu ses interviews. Il ne voit pas du tout la vie en noir. Il travaille sur la lumière en travaillant sur le noir. Ainsi, je lui ai emprunté cette citation où je vous incite à remplacer "tableau" par "budget" : "Chaque budget est à la fois un budget terminé et, ce qui m'importe davantage, c'est une étape, un moment de quelque chose plus vaste". Et ce quelque chose auquel nous sommes attelés, c'est évidemment construire l'avenir de cette agglomération en respectant son présent. Merci.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner la parole au groupe Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Le tableau de Pierre Soulages est à l'image de la myopie et de l'invisibilité que nous inspire la réforme de la fiscalité locale au-delà de 2010. C'est à peu près la situation qui est devant nous aujourd'hui.

Et, à cet égard, je dois dire que, dans le groupe Mouvement démocrate, nous considérons que le budget qui nous est proposé est à la fois volontaire et prudent.

Volontaire parce qu'il prévoit un investissement massif pour 2010, adapté aux circonstances, la crise et la suppression de la taxe professionnelle et prudent parce qu'il contient des dépenses et préserve un autofinancement élevé dans un contexte d'imprévisibilité des ressources. En 2010, nous sommes toujours dans un budget en temps de crise et qui doit consolider les efforts du plan de relance, même si le pouvoir central sacrifie l'investissement des collectivités locales après avoir réclamé -comme l'on a dit- leur soutien pour le plan de relance, mais surtout un budget

qui vise à soutenir le tissu économique, c'est-à-dire les grands projets structurants, mais également les PME qui ont subi, en première ligne, les dommages collatéraux de la crise et dont les amortisseurs sont déjà usés. Un effort qui se traduit par une augmentation sensible de l'investissement opérationnel. Il est à noter que c'est grâce à ce volume d'investissement que le Grand Lyon bénéficiera du remboursement anticipé de la TVA cette année encore. Donc c'est un acte contracyclique, dans un contexte de découragement de l'investissement local. Il est à noter que les collectivités territoriales ont vu baisser leurs investissements de 3,2 % en 2008 et de 2,7 % en 2009.

Il s'agit donc d'un budget volontaire mais également d'un budget avec une gestion prudente, compte tenu de la non-garantie des ressources pérennes : un autofinancement en hausse de 4,68 % des dépenses contenues, une augmentation des dépenses de 1 % et des recettes de 1,5 %, et une capacité de désendettement raisonnable. Alors, petit progrès sur la territorialisation de l'impôt en ce qui concerne la réforme de la taxe professionnelle mais toujours cette incertitude, que le cabinet d'audit Ernst & Young avait noté en 2005, selon laquelle les dépenses transférées avaient une dynamique d'évolution supérieure à la croissance de la ressource transférée puisque les compétences ont une dynamique propre, à laquelle -on le sait- le principe de compensation défini par la loi peut difficilement répondre de manière figée ; ce n'est pas moi qui le dit mais la Cour des comptes dans un rapport d'octobre.

Alors deux problèmes sont à souligner : le premier est celui des compensations. Quelle matérialité des promesses de l'Etat dans la situation très dégradée des comptes nationaux ? Je rappelle que, sur l'ensemble des comptes publics Sécurité sociale, budget de l'Etat, collectivités territoriales, nous payons 55 milliards d'intérêts par an, ces comptes publics affichant eux-mêmes un déficit annuel de 150 milliards ; donc 55 milliards d'intérêts par an c'est plus que l'IRPP, c'est vous dire les doutes que nous avons sur la matérialité des promesses de l'Etat.

Le deuxième problème est celui de la terminologie. Philippe Laurent, président de la commission des finances de l'Association des maires de France, s'interroge comme nous sur la confusion entretenue entre les deux notions d'autonomie fiscale et de ressources propres. Evidemment, les ressources propres ce sont celles sur lesquelles nous avons une tonicité et un contrôle des taux. Nous avons pris notre calculée puisque nous apprenons effectivement que la Communauté des villes Ariane fera l'objet d'un taux unique fixé nationalement, ayant encore des incertitudes sur les autres taux. Mais, si l'on compare la situation actuelle à la situation post réforme, dans la situation actuelle : taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assainissement, après la réforme de la cotisation économique territoriale, nous ne maîtriserons que la cotisation foncière des entreprises et non pas la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises comme on vient de le dire. Nous ne maîtriserons que la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti. Nous n'avons aucune information sur les surfaces commerciales et les réseaux. Déjà, on ne maîtrisera que 63,7 % du montant équivalent taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assainissement. Cela fait donc une perte effectivement, un hiatus que nous devons souligner. Voilà donc pour la différence entre ressources propres et autonomie financière.

Juste un mot pour finir : nous sommes bien sur l'acte I de la recentralisation, de cette recentralisation punitive dont nous espérons que les ménages n'en feront pas les frais et que la taxe carbone ne servira pas à compenser ce fonds national de garantie individuelle des ressources impuissant pour compenser

le transfert qui se fait sur une base du coût historique que constate l'Etat ; il sera incapable de compenser exactement la progression des dépenses. Une fois de plus, ce sont les collectivités locales qui sont visées. Nous en tirerons d'autres conséquences par rapport à la question du pôle métropolitain tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, le budget primitif qui nous est soumis aujourd'hui est conforme aux orientations présentées lors de la séance publique du 17 décembre dernier.

Comme la plupart des orateurs l'ont rappelé à cette occasion, la politique budgétaire, plus que d'opérer des choix entre différentes interventions possibles, se résume désormais à essayer de parvenir à un équilibre rendu de plus en plus aléatoire par un contexte financier et fiscal extrêmement contraignant.

Chacun le sait, le contexte économique dans lequel se meuvent les collectivités territoriales est marqué par l'amplification de la tendance d'une perte d'autonomie financière et fiscale. Cette situation résulte du fait qu'au fil des années, les produits fiscaux se sont transformés en dotations de compensation dont seul l'Etat dispose de la maîtrise du rythme d'évolution. Si l'on y ajoute les dotations de fonctionnement et les aides à l'investissement, on s'aperçoit qu'une part de plus en plus importante des ressources des collectivités est directement dépendante de l'Etat.

Et ce qui rend la situation particulièrement inquiétante c'est que le déficit grandissant du budget de la nation et l'accroissement continu du niveau d'endettement vont évidemment contraindre l'Etat à plafonner, dans un premier temps, puis à diminuer, dans un second temps, ses concours financiers aux collectivités locales. A ce propos, rappelons-nous que, dans le projet initial de la taxe professionnelle, le Gouvernement avait prévu de rendre dégressive la dotation de compensation jusqu'à son extinction au terme d'une période de vingt années. C'est un signe qui ne trompe pas.

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la cotisation économique territoriale, désormais définitivement actée par le vote de la loi de finances pour 2010, seront évidemment de nature à accélérer cette tendance que je viens d'évoquer et à accroître le caractère aléatoire de la gestion des collectivités territoriales dans les prochaines années.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'analyser les simulations faites par le ministère des finances sur les conséquences, pour le Grand Lyon, de l'application de la réforme récemment votée. Dans ces simulations, les ressources fiscales actuelles du Grand Lyon sont estimées à 502 M€ ; après la réforme, elles s'élèveraient à 409 M€. L'écart serait compensé par l'Etat pour 82,5 M€ au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources et pour 11 M€ au titre d'une dotation budgétaire complémentaire. On voit donc clairement apparaître ici le phénomène de transposition de fiscalité en dotations que je décrivais il y a un instant.

Les 409 M€ de ressources fiscales sont morcelés en plusieurs éléments, dont certains échappent à notre contrôle :

- il y aurait 148 M€, soit 36 %, au titre de la cotisation foncière des entreprises. Cela correspond à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle, avec quelques aménagements relatifs aux abattements ;

- Il y aurait ensuite 134 M€, soit 33 %, au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, calculée sur la base d'un barème national. Contrairement à la précédente, cette contribution repose sur des flux et non sur des stocks. Son évolution est donc plus sujette à des variations conjoncturelles et les collectivités n'auront aucune prise sur son rendement ;

- il y aurait par ailleurs une recette de 10 M€ au titre de la taxe sur les surfaces commerciales et une de 2,7 M€ au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux telles que EDF ou la SNCF. Ces deux produits représentent 3 % du total ;

- il y aurait 111 M€, soit 27 %, au titre du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation. En cette matière, la marge de manœuvre s'avère étroite tant il paraît difficile d'alourdir notablement la charge fiscale qui pèse sur les ménages.

Au total, la nouvelle donne issue de la suppression de la taxe professionnelle contribuera à réduire le degré d'autonomie et d'initiative d'une collectivité comme la nôtre.

Dans ces conditions, si l'on veut maintenir un niveau d'investissement compatible avec nos ambitions, il convient d'engager un plan drastique de réduction des dépenses de fonctionnement afin de dégager une marge d'autofinancement suffisante, sachant que les capacités d'emprunt ne sont pas extensibles à l'infini, surtout à l'aube d'une période qui s'annonce difficile.

Le budget qui nous est présenté tient compte de ces réalités et propose de maintenir notre effort d'investissement à un niveau encore très élevé. En ce sens, il nous paraît être un compromis acceptable entre l'exigence de poursuivre le développement de notre agglomération et la nécessité d'intégrer les contraintes liées aux pesanteurs structurelles et aux aléas conjoncturels qui caractérisent le fonctionnement de nos collectivités territoriales, dans un pays qui refuse d'admettre que la centralisation constitue un facteur de régression sociale et économique.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente FRIH : Monsieur le président, mon cher Jacky Darne, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté ce soir à l'approbation du groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain est acceptable, et ce pour trois raisons.

La première raison est que nous allons voter un budget sage. Sage car il prend en compte l'environnement national et les incertitudes qui pèsent sur la réforme de la taxe professionnelle et la faible évolution des recettes en provenance de l'Etat, bien en-deçà de l'évolution du coût de la vie, comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà.

La seconde raison est qu'il s'agit d'un budget ambitieux. Malgré le soutien discuté de l'Etat, il est heureux de constater que l'épargne nette ressort à 85 M€, soit une progression de 14 % par rapport à l'an passé, ce qui montre que le Grand Lyon vit bien, dégage de l'autofinancement par une grande rigueur sur les dépenses de fonctionnement notamment. Ainsi, nous pouvons poursuivre la mise en place de l'ambitieux plan de mandat que nous avons adopté, auquel nous avons ajouté des opérations nouvelles dans le cadre du plan de relance. Cette année, ce sont 375 M€ qui seront inscrits pour les différents projets d'investissement, dont des subventions d'équipement pour développer la modernisation des axes ferroviaires et le

projet REAL, le développement durable car il est bon en effet d'en parler mais il est surtout important de réaliser des actions concrètes.

La troisième raison est qu'il s'agit d'un budget homogène et cohérent. Derrière le montant élevé des investissements, les dépenses de fonctionnement montrent le dynamisme du Grand Lyon, notamment avec les charges de gestion courante inscrites au budget, dont la somme de 122 M€ affectée par exemple au Sytral.

Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain estime que ce budget répond aux différentes ambitions de la Communauté urbaine et met surtout en exergue sa volonté de soutenir le développement économique de notre agglomération, générateur d'emplois et de ressources supplémentaires.

Il faut noter également que le budget voté est parfaitement exécuté et nous tenons à remercier l'intégralité des services du Grand Lyon pour leur disponibilité et leur efficacité.

Dans le même ordre d'idée -et vous me permettez une petite digression-, je voudrais dire un dernier mot concernant l'actualité neigeuse. En effet, face aux intempéries de ces derniers jours, nous avons constaté l'efficacité des services du Grand Lyon et du personnel en matière de déneigement et de voirie. En tout cas, moi je l'ai constaté. J'entends : "Pas de partout !", donc vous vous exprimerez -si certains aiment pointer les trains qui arrivent en retard !-. Donc apparemment oui, pour notre part, nous sommes très satisfaits de voir les agents du Grand Lyon disponibles, compétents et efficaces. Et si notre agglomération n'a pas souffert de la rigueur climatique, c'est parce que l'organisation et la présence des agents du Grand Lyon étaient très bonnes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, vous avez la parole.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, le vote du budget est, avec celui du compte administratif, l'acte politique essentiel de l'année. Le groupe GAEC votera le budget 2010 sans aucune ambiguïté, étant pleinement dans la majorité et dans l'exécutif.

Notre budget 2010 est équilibré et respecte largement les ratios prudentiels, ce qui n'est ni simple ni évident dans le contexte national et international actuel. Nous savons que cet équilibre sera difficile à maintenir avec la montée en charge du plan d'investissement et avec les menaces qui pèsent sur nos recettes au-delà de 2010, en particulier sur les dotations de l'Etat et le niveau de remboursement de la TVA et bien sûr à propos de la réalité de l'évolution de l'impôt sur les entreprises remplaçant la taxe professionnelle, malgré les modifications apportées au projet initial. Avoir fait voter le Parlement sur les recettes avant de décider des compétences est non seulement incohérent mais nous interroge forcément sur la pérennité de nos finances alors que de vraies questions se posent dans la répartition de ces compétences, avec le Conseil général et le Conseil régional, par exemple sur les questions d'insertion ou sur le soutien au développement économique. Quels seront les contours exacts des métropoles ou pôles métropolitains ? Quelle autonomie aurons-nous vis-à-vis du Préfet sur leurs contours ? Cette année est bien particulière par rapport à tous ces enjeux.

Ayant eu ce débat en décembre avec le débat d'orientation budgétaire, je ne développerai pas, même si ce sont des éléments essentiels. Je me contenterai de rappeler que l'Etat

devrait prendre exemple sur notre gestion équilibrée, plutôt que de mettre en accusation les élus locaux alors que les collectivités assument plus de 70 % de l'investissement public et que c'est l'Etat qui creuse le déficit.

Notre budget permet la mise en œuvre du plan de mandat, avec en plus une progression des investissements. Les efforts sur les grands projets, le logement social, les ZAC, les transports sont importants. Le conflit avec le Conseil général sur le transfert du SDIS est réglé, son solde étalé dans le temps ne pèsera pas de façon excessive. La baisse des frais financiers liés aux emprunts est également notable.

Tout ceci est largement positif et nous sommes dans une situation paradoxale où l'avenir est plein d'incertitude et nous allons voter un budget dont les caractéristiques sont d'être très bien équilibrées. Alors, nous pourrions nous interroger sur l'utilisation de quelques marges de manœuvres et je voudrais revenir sur plusieurs points.

Dans la situation actuelle que vivent nos concitoyens, nous souhaiterions, par exemple, dans cette période de crise économique et d'aggravation du chômage, que nous affirmions beaucoup plus aujourd'hui les contreparties à nos aides au développement économique en emplois créés ou préservés. Ceci me semble essentiel.

En termes de logement, malgré nos efforts et malgré la progression de l'investissement dans le domaine du logement social, face à la crise du logement, nous avons la responsabilité de poursuivre et sans doute d'amplifier encore l'effort dans ce secteur et de revenir, dans les années à venir, sur le rôle social du parc privé dans nos investissements.

Concernant les transports qui sont de plus en plus stratégiques non seulement pour le développement économique mais tout simplement pour la vie de nos concitoyens, je crois que nous devons faire des efforts supplémentaires sur la question des tarifications sociales et a minima d'harmoniser les pratiques entre le Sytral dans l'agglomération, d'une part, et les tarifs sociaux pratiqués (ou plutôt qui ne sont pas pratiqués) dans le cadre du réseau interurbain REAL.

Enfin, pour conclure, en nous projetant dans les années prochaines, notre groupe pense qu'il ne faut pas céder au discours dominant visant à ne considérer comme dépenses nobles et utiles que les dépenses d'investissements, bien sûr indispensables pour l'avenir de notre agglomération. Les dépenses de fonctionnement permettent avant tout de faire fonctionner, d'améliorer et de renforcer les services publics de proximité indispensables. L'objectif ne peut pas être de prendre toujours plus sur les recettes de fonctionnement pour alimenter l'autofinancement des investissements. Nous sommes déjà à un niveau très confortable de ce point de vue. L'objectif ne peut pas être de ne jamais créer d'emplois publics et encore moins de les supprimer, comme le fait le Gouvernement avec les services publics nationaux, avec les conséquences que nous voyons.

S'il est juste et légitime de rechercher plus d'efficacité, de concentrer les efforts sur les priorités en période de crise, il faut faire attention à ne pas trop tendre la corde sur le plan social au Grand Lyon. Nous arrivons aux limites de la compression des dépenses de personnel et de leur évolution. Et des indices laissent à penser qu'il faut être très attentif à des situations de mal-être de nos personnels. Nous devons donc être encore plus attentifs, dans l'avenir, aux questions de formation et d'accompagnement des agents dans leur évolution, d'amélioration de leurs conditions de travail. Je ferai une proposition : pourquoi ne pas

mieux prendre en compte aujourd'hui la situation des agents confrontés à la garde d'enfants en bas âge comme de plus en plus d'entreprises le font avec les crèches d'entreprises ? Là aussi le Grand Lyon devrait être exemplaire.

Voilà quelques remarques sur ce budget que le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne votera.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, pour la deuxième année consécutive, le Grand Lyon établit son budget dans un contexte de crise économique, laquelle n'est que le reflet d'une crise globale, conséquence d'un modèle de développement suranné. S'il nous importe de tenir nos engagements pris à l'égard des Grands Lyonnais, l'exercice qui nous est demandé ici consiste à prioriser nos choix en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2010.

Deux observations et une espérance justifient notre vote : la bonne gestion financière du Grand Lyon, la fidélité aux orientations de notre alliance commune et -nous l'espérons- une capacité à prendre en compte les changements du contexte dans lequel nous évoluons.

En premier lieu, notre collectivité est bien gérée. Nous félicitons le vice-président Jacky Darne de la qualité, de la transparence de sa gestion ainsi que les services pour leur disponibilité. Depuis 2002, plusieurs démarches ont été initiées pour maîtriser et piloter les dépenses. Le Grand Lyon mène une gestion plus économe en matière de fonctionnement courant avec un écart favorable entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement afin de favoriser l'investissement. La croissance de la masse salariale est maîtrisée, l'endettement respecte les ratios prudentiels de onze ans de capacité de désendettement par l'autofinancement et l'annuité de la dette est inférieure à 20 % des recettes réelles de fonctionnement, signe d'une très bonne santé financière. Notre groupe se félicite de la réduction des intérêts de la dette grâce au remboursement anticipé d'emprunts antérieurs. Enfin, dans un contexte économique tendu du fait de la crise cumulée du désengagement de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement n'augmente que de 0,34 % cette année. La hausse de la fiscalité est modérée.

En second lieu, le budget que vous nous présentez ce soir est fidèle aux orientations définies en début de mandat. Nous continuons à impulser dynamisme et solidarité sur notre territoire.

Dynamisme avec un investissement qui se maintient à 2 milliards d'euros sur la durée du mandat, avec une année 2010 qui sera une année exceptionnelle puisque le budget d'investissement se chiffre à 449 M€, l'avenir étant toutefois plus sombre. Dynamisme également avec une agglomération qui se reconstruit sur elle-même, au Confluent comme à Villeurbanne ou à Vaulx en Velin ; notons pour 2010 notre satisfaction de voir le démarrage réel de l'opération Sainte Blandine qui devra servir de banc d'essai pour la réhabilitation future des quartiers anciens.

Le visage de la ville évolue et reste à inventer et l'effort en matière de solidarité devra être amplifié.

Solidarité avec les plus démunis en premier lieu : la priorité du Grand Lyon devra être donnée à la politique du logement, dans un contexte national particulièrement favorable. Si les dépenses d'eau diminuent, signe d'une meilleure économie de son usage, les hausses en matière d'énergie, de combustible et de chauffage urbain sont en revanche très importantes. Preuve, s'il en était besoin, de l'urgence d'investir dans des économies d'énergie.

Afin de lutter contre la précarité énergétique, nous souhaitons qu'un grand plan de rénovation thermique et énergétique puisse être lancé sur le parc de logements sociaux en passant des conventions avec les bailleurs sur le bâti ancien grâce à la mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments ainsi que sur les équipements publics, ce qui concourra également à la création d'emplois non délocalisables dans le secteur des bâtiments et des travaux publics.

Solidarité avec les Grands Lyonnais en situation de handicap. Nous souhaitons que les crédits affectés à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics soient augmentés de 5 M€ afin de mieux prendre en compte la question du handicap dans la mise en œuvre de nos politiques. Nous souhaitons promouvoir des modes doux de déplacement en augmentant les dépenses de 10 M€.

Nous souhaitons également verdir l'agglomération en permettant l'affectation d'une partie du foncier disponible à la création de jardins partagés. Il importe de pouvoir rendre encore plus écologique les futurs quartiers prévus dans les ZAC et privilégier les espaces familiaux de loisirs de plein air pour les enfants.

Concernant les équipements sportifs, nous souhaitons privilégier la pratique pour tous et aider à la rénovation et à la construction de nouvelles piscines plutôt que de s'asservir un grand stade, propriété exclusive d'un entrepreneur privé.

Développer les transports en commun tels qu'ils ont été définis dans le plan des déplacements urbains dès 1997 : lignes A 7 et A 8, site propre pour la ligne C 3, nous semblent autrement plus nécessaire que de financer de nouvelles autoroutes ou périphériques ou de soutenir tel ou tel club sportif.

Enfin, nous souhaitons aussi encourager la réduction des déchets à la source.

En ce qui concerne le développement économique, les Verts souhaiteraient obtenir un rapport d'état concernant les retours sur investissement réalisés au travers des pôles de compétitivité. De plus, si le Grand Lyon n'a pas la compétence enseignement et recherche, compétence relevant de l'Etat s'il en est, la Communauté urbaine peut néanmoins faciliter l'implantation et aider à une meilleure desserte des sites universitaires. Soutenir l'économie sociale et solidaire, les emplois innovants, notamment dans le domaine des technologies propres est aussi une manière d'aider les jeunes plus durement touchés par le chômage à s'insérer dans la vie professionnelle.

L'action en matière de coopération décentralisée qui ne représente que 0,1 % de notre budget pourrait être amplifiée. Nous aurons certainement à nous poser la question de la prise de compétence en matière de très haut débit. Gageons que l'action de notre collectivité ne fasse pas doublon avec celle du Conseil général mais faisons en sorte qu'un partenariat judicieux puisse être établi.

Enfin, je terminerai par une espérance qui est aussi une inquiétude. Deux phénomènes qui conjuguent leurs effets vont perturber les prévisions que nous avons faites en début de mandat : le report des difficultés de l'Etat sur les collectivités et les conséquences sociales des bouleversements écologiques.

Monsieur le président, vous avez à plusieurs reprises annoncé que le climat serait la priorité de l'année 2010. Après une année 2009 consacrée aux acquisitions et au partage de la connaissance du phénomène dans notre agglomération, 2010 devra être celle de la définition des trajectoires qui permettent

de lutter contre le réchauffement et ses effets en milieu urbain. Nous devons donc réexaminer les projets inscrits dans notre PPI à l'aune de leur utilité environnementale et sociale en intégrant leurs conséquences positives ou négatives.

Dans ce contexte, le groupe des élus Verts votera le budget primitif 2010. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, tout d'abord, je souhaite profiter de l'occasion pour présenter des vœux à chacune et à chacun d'entre vous puisque ce soir est notre premier Conseil de l'année. Que 2010 soit pour le Grand Lyon une année de grandes réalisations, épargnée par les incertitudes financières que l'année 2009 a provoquées lors des débats parlementaires.

Vous nous proposez de voter le budget 2010 de la Communauté urbaine ainsi que plusieurs délibérations qui lui sont mécaniquement reliées. Je pourrais longuement épiloguer en disant que le budget du Grand Lyon est une huitième merveille du monde ou au contraire me lamenter en expliquant qu'il eût été mieux si tel ou tel avait gagné. Mais les citoyens ne veulent plus de ces discours convenus. Ils ne veulent plus de cet étalage d'habitudes verbales qui sont autant de défaites de la pensée. Chacun défend avant tout son parti mais oublie qu'ici, dans cette assemblée, nous ne sommes pas les élus d'un parti, nous ne sommes plus simplement les élus d'une liste, nous sommes les représentants de communes, de territoires associés dans une communauté de destin. C'est l'esprit qui guidera le fil de mes commentaires ce soir.

Monsieur le président, j'évoquerai d'abord les recettes, sans lesquelles tout serait vain. "Un seul être vous manque et tout est dépeuplé", dit-on. En est-il de même pour les impôts ? Ce soir, nous savons que les compensations devraient être à peu près satisfaisantes suite à la suppression de la taxe professionnelle, en tout cas pour 2010. Quoiqu'il en soit, nous devons poursuivre l'œuvre de développement économique entreprise depuis des années car, même sans la TP, nous en retirerons les bénéfices évidents en termes d'emploi, d'habitants, de rayonnement.

Notre endettement conserve un niveau modéré, même si la faiblesse des taux d'intérêts n'est probablement que passagère. L'un de nos avantages est que nous n'avons pas les problèmes de produits structurés, fruits d'une époque où la gestion publique elle-même, aveuglée par des gains rapides, s'était aventurée dans des risques inutiles. L'an dernier, la crise financière s'est révélé pour les collectivités chaque jour un peu plus dans une écume de coupures de presse.

Vous nous proposez une hausse de la taxe d'assainissement. Cela correspond à de nouveaux investissements et à des remises aux normes nécessaires. Puisque nous en sommes à faire des travaux sur ces installations, je suggère que ceux-ci nous dotent d'installations bien plus modernes que les normes, ce qui évitera à l'avenir les rattrapages rapides tels que nous devons les faire suite au rappel à l'ordre de la Commission européenne. Être aux normes c'est bien, devancer les normes ou même les inspirer c'est encore mieux.

Abordons maintenant le volet dépenses de ce budget.

Au niveau du fonctionnement, la progression demeure mesurée. Portons une attention toute particulière dans la gestion du personnel, aux économies possibles en termes de mutualisation !

De telles réflexions doivent être menées autant que faire se peut lors de chaque transfert de compétences, pour que la dépense publique soit efficace.

La crise pèse sur ce budget, comme le montre l'ampleur des déficits de ZAC pour lesquels nous avons déjà provisionné. Il nous faudra donc être sélectifs dans nos dépenses.

C'est la raison pour laquelle j'avais alerté mes collègues en comité budgétaire sur la hausse importante de certaines subventions, par exemple pour l'Aderly ou OnlyLyon, dans un domaine, le développement économique, qui trouve aujourd'hui tout particulièrement sa raison d'être. Nous pensons qu'il faut accompagner ces structures qui font un travail reconnu mais que chacun doit faire quelques efforts. C'est pourquoi nous souhaitons non pas une baisse de ces subventions mais une limitation de leur progression pour nous laisser aussi le temps de l'évaluation. Vous avez bien voulu revoir cette hausse, c'est la bonne décision qui permettra de financer de nouvelles actions sans aller dans l'excès pour autant.

Pour les mêmes raisons, les dépenses de communication doivent être maîtrisées et rationalisées. Que ce soit notre communication papier ou nos communications virtuelles, nous devons nous assurer de leur pertinence et de leur efficacité. Il ne suffit pas d'augmenter un budget pour que les retours soient meilleurs.

Nous devrions également assurer une compensation plus juste, plus équitable par la dotation de solidarité auprès des communes. Les territoires ne doivent pas être pénalisés.

Ce budget nous permettra également de maintenir un haut niveau d'investissement, un peu moins que l'an dernier qui fut une année particulière grâce au plan de relance du Gouvernement auquel nous avons adhéré, mais les sommes prévues pour l'investissement demeurent exceptionnellement fortes, ce qui permettra de lancer et poursuivre un certain nombre d'actions du plan de mandat. Citons, parmi les dossiers que cette année verra se développer, le tunnel de la Croix-Rousse, la rue Garibaldi, les rives de Saône, les zones d'activités dans les communes et les multiples grands projets. Ces budgets conséquents devraient permettre de passer plus rapidement des études à la réalisation.

Aujourd'hui, les Communes sont dans l'attente de projets. Il semble indispensable d'organiser le travail de manière à ce que le rythme s'accélère. Les découpages comptables sont ce qu'ils sont et l'on sait bien que les crédits de fonctionnement ne sont pas qu'à usage interne, ils comprennent aussi des dépenses induites par les investissements, ce qui, de fait, augmente la part réelle de l'investissement dans le budget. Puisque l'investissement est à la base de la création de la Communauté urbaine, veillons toujours à ce qu'il représente une part importante du budget. Ceci est d'autant plus important que le Grand Lyon gagne des habitants, ce qui nécessitera forcément des services publics supplémentaires.

Je tiens à remercier les services et notre collègue Jacky Darne pour la qualité des travaux en comité budgétaire et le niveau d'informations données aux élus. Reproduire de telles méthodes sur de nombreux dossiers ou projets serait sans doute bienvenu pour éviter certaines tracasseries.

Ce budget est-il parfait ? Non ! Mais chacun ici sait qu'un budget exempt de critiques n'existe pas. Toutefois, il permettra de poursuivre les projets initiés si nous gardons à l'esprit la rigueur dans la gestion de l'argent public.

Parce qu'il nous importe d'abord que la personne humaine conserve sa liberté de choix en toute responsabilité, notre groupe, vous le savez, laissera ses membres voter en conscience.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu dans une période où beaucoup d'incertitudes planaient sur les finances des collectivités territoriales et en pleine crise économique, sociale et environnementale qui est loin de s'estomper avec notamment la réforme de la taxe professionnelle, qui va rentrer en vigueur dès ce mois-ci pour les Régions et les Départements et en 2011 pour les EPCI. Entre-temps, l'Etat encaissera, leur reversera des recettes pour une année ; mais dans quelles conditions ?

La réforme s'appliquera entièrement à notre Communauté urbaine en 2011 mais le plafonnement de la valeur ajoutée à 3 % entrera en application dès janvier, l'Etat compensant durant cette année de transition. C'est une sorte de piqûre homéopathique avant la grande intervention chirurgicale dans les finances publiques.

En outre, la loi de finances 2010 prévoit de répartir différemment les quatre taxes selon les strates des collectivités, en les spécialisant. Cette loi représente une attaque sans précédent donnant, en ce sens, satisfaction au Medef sur toutes ses demandes : baisse de la contribution des entreprises, mise en œuvre immédiate de la réforme ou baisse du plafonnement de la valeur ajoutée.

Il est envisagé de ne faire évoluer les dotations d'Etat que de 0,6 % afin de rattraper la dotation globale de fonctionnement 2009 qu'il considère trop élevée alors que la croissance stagne à 0,8 %. Cet effet de ciseau induirait entre 20 et 30 % de baisse sur les dotations de compensation. Pour ce qui est du Grand Lyon, elle ne progresse que de 0,34 %. Elle représente quasiment 30 % de nos recettes de fonctionnement. Lui porter atteinte c'est alourdir nos difficultés financières.

Dans le même temps, plusieurs projets supplémentaires seraient inscrits dans la loi de finances, comme la spécialisation des taxes locales par niveaux de collectivités. Au final, il s'agit d'une perte de pouvoir fiscal des collectivités. A terme, il est à craindre un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages.

Alors que la démonstration est faite que, par leur dynamisme, les collectivités se sont majoritairement engagées dans le plan de relance, ce qui est le cas du Grand Lyon avec un engagement de programme de 411 M€ en 2009 et qui sera porté à 445 M€ en 2010, la question que nous pouvons nous poser face à autant d'incertitudes sur nos finances dans le futur est celle de savoir si nous pourrions tenir un tel rythme.

Pour 2010, nous gardons un cap offensif issu de la richesse et du dynamisme de notre agglomération :

- une fiscalité qui progresse de + 4,37 % ;
- des recettes réelles de fonctionnement à + 2,71%, malgré des compensations d'Etat stagnantes ;
- une maîtrise de nos frais financiers à - 1,4 %, ce qui est tout à l'honneur de nos services qui "veillent au grain" ;
- des dépenses de personnel qui, même si elles progressent légèrement, restent raisonnables.

La programmation pluriannuelle des investissements passera de 1,287 milliard d'euros à, presque 1,800 milliard d'euros en 2010, de quoi pouvoir répondre aux besoins de notre agglomération, de quoi continuer à insuffler un certain dynamisme économique peu relayé par l'Etat.

Pour que ce budget soit porteur de solidarité, il devra, dans son application, faire en sorte de réduire la fracture spatiale, toucher l'ensemble des territoires avec encore plus d'impact sur les déplacements urbains, la mixité sociale et avec une attention particulière aux questions liées à l'emploi, au développement durable et pour des services publics performants et renforcés.

Je souhaiterais, pour illustrer mon propos, souligner la remarquable réalisation de la gare Jean Macé qui va bénéficier, à ses abords, de la quasi-totalité de l'offre de transports en commun lyonnais. De plus, elle est entièrement consacrée aux transports express régionaux. Son financement a reposé essentiellement sur un montage financier Grand Lyon-Région-Sytral à hauteur quasiment de 80 % du financement total des 31 M€.

Pour réaliser d'autres politiques budgétaires ambitieuses pour notre agglomération, nous avons un urgent besoin de finances pérennes et élargies.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne exige :

- un véritable contrat de croissance entre les collectivités et l'Etat, prenant en compte cette réalité économique et sociale ;
- une véritable indexation de la DGF et autres compensations d'Etat, qui soit durable et qui tienne compte de l'inflation ;
- le maintien de la valeur financière de notre taxe professionnelle à aujourd'hui. Une réforme de la TP qui peut être envisagée consisterait à mettre à contribution la grande distribution et les banques qui réalisent une grande partie de leur chiffre d'affaires par des placements financiers mais ils n'ont jamais été intégrés dans les bases de la TP. Leur taxation au niveau national, avec un taux à 0,5 %, rapporterait 25 milliards d'euros qui alimenteraient un fonds de péréquation entre collectivités. Cela ne pénaliserait ni l'investissement ni l'emploi mais les placements nocifs au cœur de la crise financière.

Avec l'ensemble de ces remarques et contributions, notre groupe approuvera monsieur le président, chers collègues, cette délibération et les délibérations des budgets principaux et annexes.

Et je salue le travail de nos services et l'engagement militant de notre vice-président aux finances, monsieur Jacky Darne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le président, mes chers collègues, très cher président Darne, il y a des soirs de Communauté urbaine où le menu est tellement alléchant qu'on en oublierait la note. C'est vrai que ce soir, avec de très gros dossiers comme celui du Grand stade, on est tellement impatient que le budget passerait presque inaperçu !

Pourtant, mes chers collègues, ce budget est tout, sauf anodin. Il ne révélerait que la santé financière du Grand Lyon, cela serait déjà pas mal mais il va plus loin et révèle, selon notre groupe, des éléments sur le mode de gouvernance de cette maison.

D'abord, sur les grands équilibres du budget, cette année encore comme chaque année, en tout cas depuis ce mandat, le budget du Grand Lyon globalement augmente de près de 70 M€. Si nous nous réjouissons de la volonté d'augmenter les investissements de notre Communauté en les finançant principalement par l'emprunt, nous posons la question cette année encore : pourquoi donc les dépenses de fonctionnement continuent-elles d'augmenter de la sorte ? Elles augmentent cette année encore de 20 M€.

En fait, nous arrivons dans une situation proprement paradoxale : jamais la situation économique, de notre agglomération a fortiori, a été aussi difficile pour nos concitoyens et pour les entreprises et jamais le Grand Lyon n'a eu un budget aussi dépensier. Ce découplage entre la situation économique et sociale du pays et la situation budgétaire du Grand Lyon interpelle profondément notre groupe. Est-il politiquement acceptable de constater que notre collectivité ponctionne comme jamais les contribuables et les entreprises alors qu'ils vivent une période économiquement très tendue ? Est-il normal, cette année encore, que les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 3 % ? Est-il sain, monsieur le président, que le Grand Lyon continue d'accroître sans cesse ses compétences, ce qui alourdit inexorablement ses charges : on se rappelle cette année de la compétence tourisme et de la compétence cinéma.

Plus que jamais, notre groupe estime que la révision générale des politiques publiques ne devrait pas valoir que pour l'Etat mais aussi pour l'ensemble des collectivités. Pourtant, que n'avons-nous pas entendu, monsieur le président Darne, dans la préparation du budget 2010, sur l'incertitude sur les recettes, sur l'absolue nécessité de ressources supplémentaires ! Aujourd'hui, il n'y a absolument plus de nécessité de ressource complémentaire ou supplémentaire, il n'y en a pas ! Arrêtons, de grâce, de taper toujours plus sur les Grands Lyonnais et sur les entreprises !

Le fond est qu'aujourd'hui, selon nous, c'est bien l'objet même de certaines dépenses qui mériterait d'être posé. Alors que nous allons tout à l'heure débattre du grand projet du président, le Grand Stade, sincèrement, il y aurait certainement d'autres usages des 250 M€ que vous souhaitez englober dans ce Grand Stade ; n'y a-t-il rien à faire dans notre agglomération aujourd'hui au niveau de sa recherche, sa santé ou de son enseignement supérieur ?

Puisque nous parlons dépenses, parlons un peu fiscalité -je ne serai pas long car les choses sont normalement connues- ! Tous les élus ici présents se rappellent que, l'an dernier, en pleine crise, vous avez obligé les communes -et cela a été rappelé lors du débat d'orientation budgétaire par François-Noël Buffet- à alourdir la pression sur les contribuables. Vous avez fait une espèce de chantage en conditionnant le soutien du Grand Lyon à l'augmentation des impôts ménages, seul moyen -disiez-vous à l'époque- pour financer votre plan de mandat. La réalité apparaît aujourd'hui un peu cruelle : l'augmentation des impôts locaux n'a servi à rien car le budget grossit et nous n'avons pas besoin de ressources supplémentaires.

Avec ce budget, vous démontrez que vous avez trompé les maires qui vous ont soutenu, notamment ceux-là, mais ce n'était que la première fois, monsieur le président, car lundi dernier, notre très cher président Darne, lors de la commission des finances, a annoncé -et je m'étonne qu'aucun des orateurs précédents ne l'ait souligné- qu'il serait possible qu'une augmentation des taux de la nouvelle taxe, la contribution économique territoriale, puisse intervenir au mois de mars 2010. Non content de les avoir trompés une fois, vous les tromperiez une seconde !

En effet, ce soir, le budget que vous nous proposez de voter ne serait donc pas le bon puisque vous prévoyez d'augmenter les impôts au mois de mars. Est-ce que le vrai budget est celui qui sera voté après l'augmentation des impôts au mois de mars ? Personne ce soir ne peut le dire, sauf vous peut-être, monsieur le président. D'ailleurs, nous sommes en droit de nous demander pourquoi donc vous voulez augmenter ces impôts puisque les recettes prévisibles s'élèveraient à peine à 4,5 M€ soit -tenez-vous bien !- 0,25 % de l'ensemble du budget du Grand Lyon. Qu'est-ce donc, monsieur le président, sinon une augmentation d'impôts alibi pour satisfaire les maires qui ont augmenté, c'est vrai inutilement, les impôts de leur commune l'an dernier ?

Sur le fond, nous voulons faire trois remarques.

La première -et Max Vincent le soulignait tout à l'heure-, la Communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes. Il n'est pas possible d'augmenter les impôts sans que tous les élus de cette Communauté urbaine en soient clairement informés ; ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Deuxièmement -cela avait été rappelé par François-Noël Buffet lors du débat d'orientation budgétaire-, le juge a déjà eu à se prononcer sur une telle situation. Il a rappelé que l'évolution du taux d'imposition est un élément substantiel du débat d'orientation budgétaire et du budget. Si cette information ne figure pas, que les impôts sont augmentés, vous prenez le risque, nous prenons le risque de voir annulé le budget 2010.

Enfin, dernière remarque, sur le fond : monsieur le président, quelle est la logique de tout cela ? Vous annoncez que vous voulez augmenter les impôts mais le budget n'en porte absolument aucune trace. Mais à quoi donc voulez-vous jouer, d'autant que la somme est dérisoire -je l'ai dit- : 0,25 % du budget global ?

Tout cela conduit notre groupe à se poser la question de la sincérité de votre budget. En réalité, avec de telles méthodes, nous vous l'avons déjà dit précédemment, vous faites prendre un risque, un vrai risque juridique pour le Grand Lyon, un risque qui pourrait conduire à l'annulation de l'élément principal et du document principal de notre collectivité : le budget. Nous vous demandons ce soir d'être clair, monsieur le président, simplement clair et sincère car, si le budget devait être annulé, il est certain que nous mettrions pour le coup vraiment en péril de très nombreux projets qui sont là pour développer notre agglomération.

Alors, pour conclure, parce que je sais que la presse attend certainement autre chose et notamment les débats qui auront lieu sur le Grand stade, je me suis dit que si j'étais la presse et que j'avais tout de même envie de parler un petit peu du budget -mais je ne tiens pas sa plume-, voilà ce que l'on pourrait retrouver dans la presse demain : "Cette année encore, le Grand Lyon ponctionne toujours plus d'impôts. Ses dépenses de fonctionnement augmentent de 20 M€. Malgré la crise et la situation sociale très tendue, le président Collomb prévoit une hausse de la nouvelle taxe, la CET, au mois de mars. Seule l'opposition s'est élevée contre cette augmentation qu'elle juge inutile et risquée juridiquement."

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. CORAZZOL : Je ne me positionnerai pas en tant que rédacteur en chef des journaux pour demain, simplement en tant que modeste représentant du groupe Socialiste

Monsieur le président, mes chers collègues, nous votons aujourd'hui le budget 2010 de notre Communauté urbaine. Ce vote est bien sûr l'un des plus importants de l'année.

Disons-le d'emblée, ce budget nous paraît bon. Contrairement à celui de l'Etat, il est à l'équilibre. Il respecte nos orientations politiques votées dans le plan de mandat tout en tenant compte de la conjoncture. Ce deuxième budget de la mandature est prudent, grâce à des choix qui n'obèrent pas l'avenir, en particulier avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en étant offensif avec un niveau d'investissement important.

Mais, avant de détailler ce qui nous semble important dans ce budget, je souhaiterais évoquer sa particularité : il ne tire plus l'essentiel de ses recettes de la taxe professionnelle, laissant planer des incertitudes sur notre indépendance financière.

La taxe professionnelle était une ressource essentielle des collectivités locales et des EPCI. Etablie dans chaque commune où le redevable dispose de locaux et de terrains, la taxe professionnelle était perçue par le Grand Lyon, le Département et la Région. La taxe professionnelle constituait une ressource essentielle pour les collectivités territoriales. En 2008, elle représentait près de 44 % du produit des quatre taxes locales (41,2 % pour le secteur communal et intercommunal).

La suppression de la taxe professionnelle est effective depuis le 1^{er} janvier 2010. Cette année, pour compenser les pertes de revenus liées à la taxe professionnelle, nous devrions recevoir une compensation relais, avec la garantie qu'elle soit au moins équivalente au produit reçu en 2009, corrigé, le cas échéant, des variations du taux de la cotisation locale d'activité, d'après ce qu'a précisé le Premier ministre.

La taxe professionnelle, qui a rapporté au Grand Lyon près de 523 M€ en 2008, sera remplacée par une contribution économique territoriale composée d'une cotisation foncière des entreprises estimée à 142 M€ sur une base 2008 et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) estimée à 150 M€. Ce dispositif sera complété par une partie des impôts ménages avec la taxe d'habitation dont le produit est estimé à 111 M€. Une dotation de l'Etat permettra de maintenir le niveau de ressources que nous avons avec la TP et serait d'environ 104,5 M€.

Tout ceci ne nous permet pas d'être sereins quant à l'évolution de nos recettes. En effet, le taux de la CVAE sera fixé au niveau national et nous n'aurons donc pas de marge de manœuvre dessus. Il en va de même pour les dotations de l'Etat que nous ne maîtrisons pas. Nous pouvons être inquiets car rien ne garantit leur pérennité et leur évolution est incertaine. J'en veux pour preuve que leur évolution cette année était de 0,3 % ; pour rappel, elle était de 1,27 % l'année dernière. Nous pourrions craindre, si cette tendance à la baisse se confirme, que les dotations diminuent d'ici la fin du mandat.

Tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait réformer la taxe professionnelle mais cela ne devait certainement pas se faire au détriment de l'indépendance financière des collectivités locales. Diminuer le lien fiscal entre entreprises et collectivités n'était certainement pas non plus une bonne solution. Le groupe Socialiste n'est donc pas satisfait de cette évolution des ressources du Grand Lyon qui témoigne d'une dépendance vis-à-vis de l'Etat et remet en cause son autonomie financière.

Revenons sur le budget 2010. Tout d'abord, nos recettes évoluent plus vite que nos dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont donc maîtrisées. Ceci est évidemment

important, au regard d'une conjoncture économique toujours incertaine. Notons que les frais financiers diminuent de manière très significative : - 13,85 % ; ceci est dû en partie à un recours à l'emprunt moins important et à des taux qui ont baissé. Notons que notre collectivité, contrairement à d'autres, n'a pas contracté d'emprunt toxique.

Les subventions sont, elles, maintenues à leur niveau de 2009, hormis celles destinées aux ZAC qui évoluent de manière importante. En effet, l'effort de notre collectivité est très important dans ce domaine qui est, pour nous, une priorité. Notre participation à l'équilibre des ZAC nous semble bénéfique pour notre territoire. En effet, comme l'a déjà dit monsieur Jacky Darne, un euro d'investissement pour notre collectivité génère 10 € d'investissement par le privé. C'est donc un effet multiplicateur qui permettra d'entraîner 2 milliards d'euros d'investissements par le privé à travers les 200 M€ consacrés aux ZAC par le Grand Lyon.

Concernant la section de fonctionnement, j'aimerais compléter mon propos sur deux points qui me semblent importants :

- le premier concerne l'enlèvement des ordures ménagères. Nous nous félicitons que le taux ne change pas et j'aimerais souligner que, si les recettes augmentent, c'est parce que le volume traité est en croissance ;

- deuxième point, il a été impératif d'augmenter la redevance d'assainissement de 5 centimes par mètre cube. En effet, nos concitoyens sont conscients d'une utilisation raisonnée de la ressource en eau mais s'ils utilisent donc moins d'eau, les charges fixes ne diminuent pas pour autant et leur part dans le prix de l'eau augmente donc. Par ailleurs, de gros travaux sont nécessaires sur nos installations et génèrent des coûts qu'il nous faut financer.

La section d'investissement de ce budget peut être qualifiée d'offensive, dans la continuité de celle de 2009. L'année dernière, nous avons investi 411 M€ contre 395 M€ prévus. Ce sont 445 M€ qui sont inscrits cette année. Ce niveau d'investissement nous semble à la fois pertinent et nécessaire. Pertinent parce que nous ne savons pas si nous serons en mesure de maintenir ce niveau d'ici la fin du mandat, que ce soit à cause de la conjoncture ou à cause de l'évolution de nos recettes ; donc mieux vaut investir maintenant puisque nous le pouvons. Mais il est aussi nécessaire car notre plan de mandat est ambitieux et le nombre de projets est important.

Je vous parlerai donc des investissements qui me semblent stratégiques.

Le développement économique tout d'abord, qui est une nécessité pour maintenir le dynamisme de notre territoire. Les 17 M€ le permettront, que ce soit à travers le soutien aux pôles de compétitivité ou au tissu local ou à travers nos ambitieux projets pour développer la Métropole des savoirs.

Participant au développement économique, mais pas seulement, nos investissements pour développer le rayonnement international de notre métropole représentent près de 21 M€. Le tourisme est au cœur de ce dispositif mais citons aussi notre nouveau Festival du cinéma dont le lancement a été une vraie réussite.

Les grands projets structurants sont nombreux. Avec près de 29 M€ d'investissements, nous allons poursuivre de beaux projets qui dessinent notre avenir comme la Confluence ou le renforcement des centres urbains comme celui de Décines Charpieu ou d'Irigny.

L'habitat est aussi au cœur de ce budget. Rappelons l'engagement du Grand Lyon ces dernières années en faveur du logement social qui est passé de 4 M€ en 2002 à 57 M€ en 2009, soit 4 600 logements programmés pour cette année.

Les deux premiers postes de ce budget permettent d'agir directement sur la protection de l'environnement : les déplacements, avec 178 M€ consacrés en grande partie aux transports en commun et la propreté avec 104 M€ consacrés à la gestion des déchets et à l'entretien des espaces publics.

La consommation énergétique est aussi un point non négligeable dans la défense de notre environnement. Nous sommes donc satisfaits que cette nécessité soit prise en compte dans notre budget à travers un investissement de près de 10 M€.

Beaucoup d'autres projets seront lancés au cours de cette année et nous nous en félicitons. Le groupe Socialiste et apparentés votera donc avec conviction ce budget 2010 qui nous est proposé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, c'est à vous.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Merci d'abord à chacun de ceux qui sont intervenus dans ce débat. Plusieurs ont évoqué les travaux du comité budgétaire et je veux remercier tous ceux qui y participent. C'est en effet un lieu qui permet à chacun de poser des questions -je crois-, d'avoir des réponses -je l'espère- voire de corriger un certain nombre de propositions qui sont faites ; monsieur Vincent en a témoigné. Donc il y a là une volonté de partager l'information, de transparence qui est un plus dans la préparation budgétaire qui a lieu ici. Donc merci aux uns et aux autres.

Bien évidemment, dans les interventions, je reconnais les orientations politiques de tel ou tel qui souhaiterait que ce budget soit marqué par un peu plus de ci, un peu plus de cela ou un peu moins de cela. C'est compréhensible mais je me permets de rappeler que ce budget n'est pas le budget d'un groupe politique mais le résultat d'une négociation, d'un pacte de mandature, c'est-à-dire d'un contrat, d'un plan de mandat et que la question qui nous est posée à chaque fois est d'être fidèle à ce qui a construit cet accord politique entre nous. J'ai conscience que si le parti socialiste était seul majoritaire ici, le budget serait légèrement différent et il en est évidemment de même pour chacun des groupes qui le composent mais que c'est sans doute un des avantages de cette situation-là que de rechercher à répondre à des besoins partagés par chacun.

Vous comprendrez évidemment que je veuille passer quelques secondes de plus à répondre aux deux arguments principaux développés par monsieur Dumas. Monsieur Dumas, vous dites deux choses : premièrement, "On dépense trop" ; deuxièmement, "Vous ne dites pas que vous voulez augmenter les impôts".

Premièrement, "on dépense trop" et vous citez le chiffre de 3 %. Monsieur Dumas, pendant que vous parliez, j'ai ressorti quelques notes que j'ai prises, qui sont en nombre restreint mais enfin suffisamment pour vous inciter à relire le rapport de monsieur Marigny au Sénat. Dans ce rapport, je n'ai pas pris la page mais il est téléchargeable et facile à lire :

"II - Evolution des dépenses de l'Etat

A - Les dépenses du budget général pour 2010

1 - Des dépenses supérieures de 3 % à celles de la loi de finances pour 2009. Dans le projet de loi de finances pour 2010,

les dépenses nettes du budget général de l'Etat s'établissent à 285,2 milliards d'euros contre 277,1 milliards d'euros en loi de finances initiale pour 2009, soit une progression de 3 %".

Alors pourquoi, monsieur Dumas, ce qui serait bien à Paris serait mal ici puisque, si j'ai bien compris, vous soutenez le budget national et qu'en l'occurrence...

M. PETIT : On parle du fonctionnement.

M. le vice-président DARNE : Je parle de tout le budget mais on peut parler du fonctionnement ; le tableau que je vous ai donné là c'était le budget de fonctionnement. Regardez ici : le budget de l'Etat comporte les deux et là, on parle de fonctionnement ; on peut parler de ce que vous voulez de toute façon...

Quand on lit les commentaires d'un journal qui est sans doute plus proche de vous que de moi, *Le Figaro*, il est écrit : "Cette année, le déficit de l'Etat attein-dra 141 milliards soit 6,5 % du PIB, du jamais vu depuis 1945". Et *lefigaro.fr* fait de l'infographie -c'est bien les recettes de l'Etat en milliard d'euros- et il indique, par exemple : "Recette fiscale brute, exécution 2008 : 357 ; évaluation révisée 2009 : 325 ; projet de loi de finances 2010 : 347 059 ; variation 2010 sur révisé 2009 : 6,5 % de recettes fiscales."

Alors je suis prêt à faire le débat que vous souhaitez sur les chiffres et avec le temps de préparation que vous voulez, que ce soit sur notre budget ou celui de l'Etat. Je vous dis simplement que l'évolution ici est soit comparable soit inférieure celle de l'Etat et non comparable avec des compétences supplémentaires car, dans ces 2,3 %, il y a la hausse des prix estimée par l'Etat pour l'année 2010 à 1,2 %. Il y a également à peu près 0,5 % de compétence nouvelle. Mais ces compétences nouvelles, monsieur Dumas, vous avez tort de dire qu'elles augmentent nos dépenses inconsidérément parce qu'elles augmentent nos dépenses mais aussi nos recettes. Lorsque nous prenons la compétence tourisme, nous prenons aussi les dépenses assurées par les communes mais aussi les recettes ; donc on réduit la contribution d'attribution. Le budget, au total, augmente mais il augmente aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Donc la question pertinente est : est-ce que l'on fait bien de prendre la compétence tourisme au Grand Lyon ou est-ce qu'on ne fait pas bien ? Est-ce qu'il est mieux de développer une compétence tourisme pour cinquante-sept communes ou pour simplement disperser son énergie en différentes instances ou ne rien faire pour d'autres ? Est-ce que c'est mieux de traiter l'ensemble des hôtels de la même façon ? Est-ce que c'est mieux de faire que, dans cette agglomération, on augmente sensiblement le service offert et les recettes offertes par une meilleure coordination des politiques.

Si vous êtes contre et si les élus sont contre, les communes voteront contre, puis il n'y aura pas de compétence tourisme. Vous avez dit qu'il serait bien que, dans une Communauté comme celle-ci, on décide de l'avis de tous. Mais c'est ce que l'on fait : La compétence tourisme a été votée par des communes et je rappelle qu'une commune a voté contre. En clair, il a été estimé qu'il était mieux que l'argent soit dépensé ici plutôt que dans des communes. Je soutiens ce point de vue mais ce n'est pas vrai à chaque fois et nous ne pouvons transférer des compétences qu'après avoir examiné très attentivement la situation.

Tout ce que nous faisons aujourd'hui, et comme pour le transfert de compétences, a été fait avec la même rigueur. Je le sais car, depuis le début, je conduis la commission chargée de ce travail-là et tous ceux qui en font partie peuvent le dire ; et s'il y a des

avis contraires, je veux bien infléchir ; et s'il y avait des faiblesses dans la conduite de ces travaux, qu'on les corrige. Jusqu'ici en tout cas, on l'a fait sur un très large accord et on continuera de faire ainsi parce que, contrairement à vous, je pense, quelles que soient les évolutions législatives, que l'on n'est pas au bout des transferts de compétences nécessaires.

Tout à l'heure, dans ma présentation générale, j'ai évoqué la question du très haut débit. Pour le très haut débit, nous ne pouvons rien faire mais, si on le conçoit au niveau des communes, il ne se fera rien car chaque commune séparément n'a pas la capacité de faire des réseaux qui soient à la hauteur d'une agglomération. Lorsque nous tirons de la fibre optique, nous ne pouvons pas nous arrêter aux frontières d'une commune. Il faut une vision intercommunale. Soit on décide que ce sujet n'a pas d'incidence sur notre compétitivité et sur l'attractivité des entreprises, auquel cas on ne fait rien, soit au contraire on pense qu'il y a quelque chose à faire. Cela ne nous dit pas exactement ce que l'on doit faire puisqu'on est libre ensuite de faire de la politique telle qu'on la définit, suivant les modalités que l'on définit et suivant les budgets que l'on décide chaque année. Qu'est-ce qu'il y a de plus démocratique ?

Donc, monsieur Dumas, je ne prends qu'un exemple. Je n'ai pas le courage d'en prendre d'autres. Vous savez très bien que, sur l'énergie ou sur d'autres sujets, je pourrais développer de la même façon.

Je pense qu'en effet, il faut que notre Communauté urbaine continue d'augmenter son budget et que, s'il y a des augmentations de 2 ou 3 % par an et qu'elles nous permettent de répondre davantage aux besoins de cette agglomération, c'est notre responsabilité politique de le faire. Si l'on suivait votre exemple, qui reviendrait à développer un communalisme excessif, je crois que nous perdriions en attractivité, en création d'emplois parce que si l'on fait du développement économique, ce n'est pas pour le plaisir d'avoir des richesses mais pour apporter à notre pays, à ses habitants, la meilleure situation possible en ayant du travail et en gagnant sa vie. Donc je crois qu'il faut continuer de cette façon.

Quant à votre deuxième argument, quand vous dites : "Mais vous cachez des choses", je le redis, si l'on cache le fait que l'on veut clairement augmenter de 3,8 % les impôts qui sont de notre ressort, je ne comprends rien ou alors je m'exprime très mal et, dans ce cas, je vous prie de m'en excuser. Cela a été dit en débat d'orientation budgétaire et dans toutes les informations que nous avons pu donner aux communes ou encore aux points de presse. Il est simplement dit qu'aujourd'hui, nous n'indiquons pas dans le budget ce que cela peut rapporter puisque nous ne le savons pas. Vous avez, pour la taxe professionnelle unique, 554,5 M€. Franchement, à 4,4 M€ que cela va nous rapporter, est-ce que vous pensez que nous sommes capables de faire une prévision de ce niveau-là ? Si je vous avais dit : "On est à 1 % et 554 M€, plus l'augmentation de 4 M€, cela fait 550 M€". Nous n'avons pas de notification de l'Etat.

Pourquoi, monsieur Dumas, à votre avis, vote-t-on l'augmentation des taux le 31 mars ? Non pas parce que Gérard Collomb ou moi-même ou quelque autre individu aurait décidé qu'il faut cacher l'information mais parce que la loi de finances dit : "Quand vous votez le budget, vous votez le budget mais vous ne voterez pas les taux avant le 31 mars". Et, dans chaque commune, il y a donc une dissociation entre le moment où l'on vote les taux et le moment où l'on annonce le produit. Donc nous annonçons le produit espéré puis on votera les taux. Donc nous voterons les taux comme la loi l'a prévu. Soit le législateur est un imbécile et il faut demander aux parlementaires qui sont ici de faire changer

la loi, soit on considère que c'est de bonne politique d'annoncer dans un budget la façon dont on construit le budget puis d'affiner les choses le 31 mars quand nous aurons la notification des bases par l'Etat. Nous recevrons un état début février qui nous donnera les bases. Donc nous allons le faire de cette façon., nous n'avons rien caché.

Evidemment, est-ce que nous pouvons nous passer d'augmentation des impôts ? Vous avez l'air d'abord de balayer d'un revers de main 4,4 M€. Moi, vous savez, dans ce budget, je trouve qu'il faut à la fois avoir le sens des grands chiffres et regarder chaque euro et chaque centime d'euro et 4,4 M€ à vie, c'est-à-dire que c'est une augmentation définitive qui entre ultérieurement dans ce qui sera compensé par l'Etat ou dans d'autres mécanismes, ce n'est pas rien ! Ensuite, cela ne pèse que modérément sur les entreprises. Donc vous pouvez prendre les choses comme vous voulez, vous pouvez dire : "Les 4,4 M€, c'est très peu pour les entreprises mais cela maintient leur compétitivité. Elles ont gagné par la TP plus de 25 M€ par rapport à ce qu'elles vont payer ici.

Ceci étant, je suis prudent et même hésitant dans ma phrase parce que -peut-être dans un comité budgétaire ou dans le compte administratif- je montrerai comment, entre l'idée de la loi d'alléger le coût pour les entreprises et la réalité de l'allègement, il y a mensonge pour la moitié des entreprises, c'est-à-dire que la moitié des entreprises vont payer plus et d'autres vont payer moins ; et ce n'est pas dit que l'on ne donne pas l'information complète aujourd'hui à ceux qui vont gagner plus et ceux qui vont gagner moins. C'est un sujet un peu technique qui méritera tout de même qu'on y revienne mais globalement, sur l'agglomération, le prélèvement supplémentaire pour les entreprises sera de 4,4 M€ seulement -puisque vous avez dit que c'était une somme modeste-. Donc il faut le faire puisque nous en avons la possibilité : cela pèse peu sur les entreprises et cela nous donne évidemment quelques moyens supplémentaires car, quand on a un autofinancement qui augmente, c'est notre capacité d'endettement aussi qui augmente et notre négociation possible avec l'ensemble des tiers qui en est améliorée.

Pour terminer, votre interrogation, monsieur Dumas, rejoint la question que me posait un journaliste à qui je présentais le budget en fin de semaine dernière et à qui je présentais les éléments de notre budget d'une façon évidemment positive et qui me disait : "Finalement, je n'ai jamais vu un adjoint ou un vice-président aux finances dire que son budget n'était pas bon. Donc comment se faire une idée pour savoir si c'est ou non un bon budget ? J'ai répondu sommairement, rapidement à cette question mais, évidemment, j'y ai repensé et, après votre intervention, je me pose toujours un peu la même question et j'ai envie de vous donner les éléments de réponse.

D'abord, d'un point de vue strictement démagogique ou de responsable d'une collectivité, on a envie de dire qu'un bon budget est celui dans lequel on a des produits qui permettent de faire face à nos besoins. Mais c'est une réponse tellement large qu'on peut la considérer comme un peu facile. Moi, j'ai envie de vous donner quelques pistes pour critiquer le budget, ce qui nous permettra de renforcer la qualité de notre dialogue. Il me semble que c'est, premièrement, la sincérité, l'exhaustivité et la transparence dans l'élaboration du budget. Est-ce que l'on peut donner l'information sincèrement, complètement, suffisamment tôt ? C'est donc dans l'élaboration et en répondant aux questions. Ce que j'ai entendu dans cette salle aujourd'hui m'amène à penser que nous sommes sincères, exhaustifs et que nous tenons là, par le comité budgétaire et par d'autres outils, des moyens de la transparence.

Le deuxième élément qui me paraît indispensable est celui du respect des engagements. Un budget doit s'exprimer par rapport à ce que nous voulons faire. Il y a un plan de mandat. Est-ce que nous respectons les engagements ? Est-ce que les dépenses sont engagées dans les chapitres qui conviennent ? Est-ce que nous réalisons, en matière de logement, de transports collectifs, de solidarité urbaine, de développement économique, ce qui est dit ou est-ce que nous ne le faisons pas ? Est-on respectueux de la feuille de route qui nous est donnée ? C'est seulement en fonction de cela que nous pouvons dire si nous tenons les choses ou non.

Un troisième critère est notre capacité d'adaptation à la conjoncture économique, à l'environnement, aux besoins des individus. Savons-nous être suffisamment flexibles pour insister cette année sur telle chose, diminuer cette année sur telle autre ? Toutes les dépenses n'augmentent pas de la même façon, je le disais tout à l'heure : lorsque nous diminuons des dépenses de collecte et de traitement des déchets et que nous augmentons des éléments pour la propreté, cela résulte d'un diagnostic. Cela me permet au passage de dire à monsieur Yves Fournel qu'il a raison de dire que la division entre investissement et fonctionnement ne doit pas être prise d'une façon trop brutale et trop aride et que ces deux sections sont importantes. Lorsque nous disons de faire un effort sur la propreté, c'est parce qu'il y a un constat et qu'il y a des choses à faire dans ce domaine. Donc une capacité d'adaptation à la conjoncture, d'adaptation à l'évolution des besoins, cela me paraît être un troisième critère.

Et je vous en propose un quatrième qui est un rendez-vous : le compte administratif permet de savoir si nous avons tenu ce qui était promis. Et, là encore, je suis à ce poste depuis déjà bien longtemps et je peux témoigner que, même dans le compte administratif, nous n'arrivons jamais à réaliser complètement ce qui est prévu ; il y a toujours des écarts qu'il faut expliquer, notamment en raison de la conjoncture. Toutefois, je trouve que chaque année, nous avons à peu près respecté le budget qui était prévu. Je vous donne donc rendez-vous pour le compte administratif au mois de mai ou juin 2011, nous verrons si nous avons bien réalisé ce budget et je pense qu'il sera comme les autres.

Voilà quelques éléments pour juger un bon budget. Naturellement, il peut y en avoir d'autres. Ce n'est pas la huitième merveille du monde, comme le dit monsieur Max Vincent et nous ne cherchons pas être classés au patrimoine mondial de l'Humanité. Nous pouvons dire s'il s'agit d'un budget solide, respectueux et qui prépare les choses ou, au contraire, qu'il s'agit d'un budget qui se laisse aller, un budget de facilité qui ne tient pas les engagements. Je crois que c'est le contraire et on le doit évidemment aux services mais on le doit à vous tous puisque c'est vous qui votez le budget et je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Je vais dire quelques mots, pas trop car je crois que vous avez dit l'essentiel.

Je dirai que le critère de vérité pour un bon budget c'est d'en avoir fait huit autres auparavant et d'arriver, lorsque l'on est au mandat suivant, en ayant une capacité d'investissement qui n'est pas entamée, avec aujourd'hui des années d'endettement extrêmement basses et, enfin, de ne pas être obligé d'augmenter fortement les impôts. Si nous prenons en compte ces critères et que nous les appliquons aux différents EPCI et aux différentes collectivités territoriales dans toute la France, je crois que, sans vouloir être la huitième merveille du Monde, nous ne sommes pas trop mal placés.

Il faut regarder dans quelles conditions aléatoires nous avons élaboré ce budget. En effet, je vous avais annoncé, lors du débat d'orientation budgétaire que, pour la compensation par exemple, on aurait un petit peu moins que ce que nous pensions au départ. Nous l'avions pensé car nous avons eu plutôt de bonnes nouvelles avec d'abord l'action du Sénat puis celle de la commission mixte paritaire.

Or, nous nous apercevons que, dans la loi de finances promulguée, au lieu d'avoir 104 M€, chiffre que moi je vous avais annoncé, nous aurions finalement 114 M€. Ce qui fait que, quand vous nous dites finalement : "pourquoi pensez-vous que les 4,4 M€ c'est obligatoire ?", c'est tout simplement parce que quand, d'un jour à l'autre, ce que l'on nous annonce comme possibilité varie de 10 M€, vous comprendrez que nous soyons un tout petit peu prudents. D'ailleurs, certains de mes collègues l'avaient été beaucoup plus que nous car ils en avaient la possibilité ; nous ne l'avions pas.

En effet, dans un certain nombre de communautés urbaines, ils avaient augmenté les impôts ménages avant, ce qui leur avait permis d'augmenter les impôts de leurs communautés urbaines l'année dernière et c'est là-dessus qu'ils ont pu être compensés. Ils ont bien fait d'ailleurs de le faire parce que, par exemple, chez notre collègue Delebarre qui avait fait cela, la compensation est tout de même de 64,7 % des anciens impôts alors que, pour nous, ce n'est seulement que 21,8 %. Nous sommes atteints mais moins sévèrement qu'un certain nombre d'autres EPCI : 64 % pour Dunkerque, 56 % pour la communauté de communes d'agglomération de Montbéliard, 75,3 % pour l'Etang de Berre.

Vous comprenez, évidemment, que cela fait des variations et qu'il est un peu difficile d'appréhender. D'où notre prudence pour l'avenir.

Ensuite, il y a des maires qui n'augmentent pas les impôts chez eux. Très bien ! Mais ils ont tout de même des beaux projets. Je lis la presse aussi -à défaut de lui dicter ce qu'elle doit écrire- et je regarde les vœux des uns et des autres ; et je vois par exemple que, sur les quatre grands projets que le maire d'une grande commune annonçait à sa population -il n'y avait peut-être pas l'essentiel de ses vœux-, trois étaient financés par la communauté urbaine de Lyon. Alors il peut leur dire : "Je n'augmente pas les impôts et, en même temps, j'ai de grandes réalisations." Facile ! Mais si tout le monde fait comme cela, il n'y a plus de réalisation du tout.

Alors, mes chers collègues, nous allons continuer dans la même direction que celle du dernier mandat où nous avons développé des projets ambitieux, que ce soit au niveau économique, au niveau des grands projets urbains ou encore au niveau du logement. 10 000 logements ont été mis en chantier en 2009 alors que nous sommes en pleine période de crise, que nous avons refusé, monsieur le vice-président chargé du logement, d'inscrire dans nos documents une capacité de 8 000 logements par an sur les prochaines années parce que nous ne savions pas si nous aurions cette capacité. Comme nous ne voulons nous engager que sur des choses que nous pouvons tenir, nous ne l'avons pas fait. Nous avons fait 10 000 logements dans cette période de crise alors qu'effectivement, un certain nombre de concitoyens connaissent de grandes difficultés.

C'est cela l'action du Grand Lyon, c'est grâce à ce que nous avons fait dans le dernier mandat et à ce que nous allons continuer à faire en menant la même politique dans ce mandat et nous continuerons ainsi à progresser.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol pour les dossiers numéros 2010-1203 et 2010-1204.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mesdames et messieurs, nous allons voter l'ensemble de ces budgets à main levée :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf MM. Gillet, Pillonel et Mme Perrin-Gilbert) - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel),

- abstentions : MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (groupe Centriste et démocrate), MM. Gillet, Pillonel et Mme Perrin-Gilbert (groupe Socialiste et apparentés).

Adoptés, M. Joly s'étant abstenu sur le dossier numéro 2010-1199.

Rapporteurs : M. le vice-président DARNE (dossiers n° 2010-1198 à 2010-1203), M. CORAZZOL (dossier n° 2010-1204).

N° 2010-1205 - finances, institutions et ressources - Opérations globales 2010 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2010-1206 - finances, institutions et ressources - Opérations globales 2010 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1205 et 2010-1206. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Je mets également ces budgets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf MM. Gillet et Pillonel) - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Moralès) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

- contre : néant,

- abstentions : MM. Augoyard, Geourjon et Moralès (groupe Centriste et démocrate), MM. Gillet et Pillonel (groupe Socialiste et apparentés).

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2010-1213 - finances, institutions et ressources - Coopération métropolitaine - Convention pluriannuelle 2010-2012 entre les communautés d'agglomération de Saint Etienne et Porte de l'Isère, la communauté urbaine de Lyon et la Région urbaine de Lyon (RUL) - Financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barthélémy a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1213. Monsieur Barthélémy, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport concerne la signature d'une convention pluriannuelle entre le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, les communautés d'agglomération Porte de l'Isère et la Région urbaine de Lyon, relative au programme de coopération métropolitaine. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai quatre minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. La métropole, c'est bien mais la métropole d'intérêt européen, c'est mieux. Nous savons que vous voulez le meilleur pour votre agglomération et nous savons aussi que la création de ces pôles métropolitains est le résultat d'un lobbying intensif de l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) et de vous-même, son président.

Par ce dossier, vous avez expérimenté sans attendre les conclusions du rapport Balladur. L'intérêt est évidemment de donner une masse critique, démographique, économique et territoriale à la gouvernance métropolitaine afin d'aménager, dans une logique de bassin versant, un espace de vie qui est pratiqué au quotidien par nos concitoyens et qui, dans leur activité, transcende largement les frontières administratives. Et ce que souhaitent finalement les élus des agglomérations lyonnaise, stéphanoise et iséroise c'est de pouvoir organiser leur territoire à une plus grande échelle, à terme celle de l'interScot, une métropole de trois millions d'habitants, à commencer par deux millions d'habitants.

Aujourd'hui, il faut donc une gouvernance élue au second degré pour mettre en place cette coopération en matière de gestion d'espace et de planification car c'est la dispersion de la prise de décision qui entraîne le mitage progressif du territoire. Il s'agit également de renforcer l'économie, les pôles de compétitivité mais aussi de créer avec la Région cette grande autorité organisatrice des transports.

La création des pôles métropolitains permet également la reconnaissance du fait urbain et du rôle compétitif des agglomérations face à ce que nous appelons les "villes-mondes" qui ne cessent de croître en population. C'est bien de cette question dont il s'agit car, avec cette réforme territoriale, il y a une véritable crainte d'une perte de compétitivité internationale. Nous ne pouvons pas affaiblir la Région qui va devenir un établissement public interdépartemental et fragiliser le pôle communal avec l'incertitude fiscale à venir et la perte d'autonomie fiscale sans craindre effectivement une perte de compétitivité internationale. Je pense qu'il faut vraiment renforcer ce pôle communal, même s'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunal. Dans un établissement public de coopération intercommunal, c'est sur ce pôle communal que l'action stratégique devra se renforcer, dans ce contexte d'affaiblissement de la Région.

C'est une chance donc que ces pôles métropolitains d'intérêt européen, même si c'est l'abstraction supplémentaire du millefeuille qu'il s'agissait comme à chaque fois de réduire et que nous avons épaissi. Mais, pour autant, pour contrebalancer ce fait, il faudrait -et c'est notre souhait au sein du groupe Mouvement démocrate- de revenir sur le transfert de compétences, qui ne s'est pas fait et qui n'est pas prévu d'être fait pour l'instant, entre le Département et le Grand Lyon ; nous avons suivi, de mouture estivale en mouture estivale, l'évanouissement et l'évaporation de ce projet de transfert de compétences du Département sur le territoire du Grand Lyon. Evidemment, nous avons eu l'élection au suffrage universel direct mais, comme dans un jeu de vases communicants, il ne s'agissait pas d'avoir à la fois la légitimité par le vote au suffrage direct et les compétences.

Nous souhaitons que cette affaire soit remise sur le métier et que le Grand Lyon puisse se renforcer dans ce cadre-là, non pas pour créer une cité-état qui créerait une concurrence de légitimité face au pouvoir central, puisque vous aviez rêvé un peu haut et un peu fort pour le Grand Lyon, et à Paris, on s'est inquiété. Il y a eu probablement un recul, le Grand Lyon n'est pas neutre car c'est la deuxième agglomération de France. Aujourd'hui, nous souhaitons que l'on reprenne le mouvement sur ce projet de transfert des compétences du Département au Grand Lyon pour avoir un pôle qui sera à même d'avoir une compétition internationale face à ces villes-mondes qui ne cessent de grandir et d'intervenir dans l'économie mondiale.

Voilà ce que nous souhaitons dire, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, notre assemblée est appelée à se prononcer aujourd'hui sur les termes d'une convention de partenariat liant trois des principales intercommunalités de l'aire métropolitaine, à savoir Lyon, Saint Etienne et Bourgoin.

Nous voterons cette délibération car elle contribue à amorcer une nécessaire coopération métropolitaine sur des politiques majeures telles que l'aménagement du territoire, les transports, l'économie, la recherche, l'université, la culture ou le sport. Nous la voterons aussi car cette coopération est organisée d'une façon souple et ouverte, qui n'empêche pas les évolutions futures. En effet, il est essentiel que tout soit mis en œuvre pour inciter les autres intercommunalités de la métropole à intégrer le processus.

A l'occasion du vote de ce rapport, il nous paraît opportun de redire combien il s'avère nécessaire d'essayer de mettre un peu de cohérence dans toutes les initiatives qui visent à faire émerger une gouvernance à l'échelle de l'aire métropolitaine, au sens large du terme.

Un temps, nous avons espéré que le projet de réforme territoriale en cours d'examen au Parlement contienne des dispositions de nature à consacrer le concept de grande métropole d'équilibre initié par la Datar à la fin des années 60. Malheureusement, ce n'est pas le cas ! La notion de métropole qui figure dans le texte ne correspond à rien d'autre qu'une nouvelle dénomination de coopération intercommunale. Simplement peut-on noter qu'un article ajouté in extremis dans le projet de loi gouvernemental permet la mise en œuvre de pôles métropolitains organisés sous la forme de syndicats mixtes.

Pour revenir à notre situation propre, rappelons que la première initiative visant à donner une visibilité à l'aire métropolitaine s'est traduite par la création de la Région urbaine de Lyon (RUL). Il me

semble que c'est dans ce cadre-là qu'il conviendrait de centrer nos efforts en vue d'une meilleure coopération métropolitaine mais cela nécessiterait préalablement de modifier profondément la nature et la composition de cette structure en l'allégeant de la présence des Départements et de la Région. Il faut que la RUL se transforme et devienne le lieu de concertation de l'ensemble des intercommunalités qui composent l'aire métropolitaine.

L'animation de la démarche entreprise conjointement par le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole et la Capi sera hébergée dans les services de la Région urbaine de Lyon. Nous y voyons un signe positif pour réussir la nécessaire évolution que je viens d'indiquer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous adopterons ce rapport bien sûr car les enjeux de coopération à l'échelle métropolitaine sont évidents en termes de transports, d'universités, de culture, d'aménagement du territoire et de développement durable.

Ce dossier est donc une amorce mais il nous interpelle et nous nous posons quelques questions sur son calendrier. Nous ne pouvons que relever bien sûr la faiblesse des moyens engagés, 74 000 € par an en trois ans, par rapport aux enjeux évoqués.

Etait-il utile, dans ce calendrier, de présenter ce rapport sans le plan d'actions qu'il évoque et les précisions sur son financement ? Est-il utile aujourd'hui de s'engager sur trois ans alors que nous sommes dans l'attente de l'évolution de la réforme des collectivités et des textes réglementaires qui l'accompagneront sur le contenu et les compétences des métropoles ou plutôt des pôles métropolitains ?

Plus globalement, nous pensons que nous devons avancer dans la réflexion sur la forme des mandats donnés à nos représentants dans ces instances de gouvernance et sur la forme et la régularité des bilans et comptes-rendus de leur mise en œuvre. Elles doivent rester sous le contrôle des assemblées élues. Nous devons également avancer dans l'association des habitants et des conseils de développement à la réflexion sur ces enjeux métropolitains.

Voilà, monsieur le président, quelques remarques pour une métropole dynamique, efficace et démocratique car nous sommes convaincus de la nécessité de structurer la coopération à cette échelle.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération nous donne l'occasion d'affirmer tout le bien que nous pensons de cet outil prospectif qu'est la Région urbaine de Lyon.

A l'heure du débat sur la réforme des collectivités territoriales, l'existence et les travaux de la Région urbaine de Lyon apparaissent comme indispensables pour penser l'avenir de notre territoire. Nous ne savons pas encore à quelle sauce le Président Sarkozy souhaite assaisonner cette réforme mais nous sommes inquiets du caractère calculateur et démagogique des propositions qu'il avance.

A l'évidence, il faut prendre en compte le fait métropolitain tout en veillant à ce que la gouvernance soit plus démographique et participative et ce n'est pas en créant le statut de conseiller territorial qu'elle va s'améliorer.

La tentation recentralisatrice du Gouvernement actuel ne tient malheureusement pas compte de la capacité d'innovation et d'organisation de nos collectivités territoriales et de leur capacité de coopération entre elles. Loin de ces calculs électoraux, la Région urbaine de Lyon poursuit son travail d'analyse et de propositions. D'un budget modeste, en réalité, c'est une grande chance pour les communes du Grand Lyon de bénéficier de cet outil. Nous partageons pleinement les quatre priorités que cet organisme s'est données et saluons le travail des coprésidents, notamment celui de monsieur Jean-Paul Bret et celui de l'équipe, sous la houlette de sa directrice.

Je prendrai en exemple les initiatives qui concernent les déplacements, domaine qui est une compétence essentielle de notre collectivité et un enjeu majeur pour l'écologie. La Région urbaine de Lyon a commandité une étude d'analyse et produit des propositions sur la tarification intermodale des transports en commun. Il s'agit d'évaluer la mise en œuvre d'un système de tarification zonale, simple, lisible et attractive pour les usagers afin de les inciter à utiliser principalement le réseau des trains et les réseaux urbains d'un territoire à l'autre. Un protocole d'accord entre douze autorités organisatrices de transports est aujourd'hui pratiquement adopté et l'étude se poursuit pour trouver la meilleure solution technique de billetterie et permettre la mise en place de la tarification zonale dans les meilleurs délais. Ce sera alors un vrai succès qui nous interpelle déjà, par ailleurs, sur la nécessité de réfléchir plus vite à la création d'une autorité organisatrice de transports renouvelée à cette échelle.

Nous voterons avec satisfaction ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, c'est avec d'autant plus de plaisir que j'interviens sur ce dossier que c'est bien le Grand Lyon de demain que nous allons essayer de dessiner.

Je ne reviendrai pas sur les problèmes de terminologie utilisés dans le rapport ; on sait à peu près ce que sera la métropole dans le projet de réforme territoriale, c'est-à-dire le Grand Lyon élargi, et on sait à peu près ce que sera le pôle métropolitain, c'est-à-dire la RUL. Anticipons et n'accentuons pas la confusion, le millefeuille administratif présent et à venir est déjà suffisamment complexe et évitons donc de parler de métropole pour la coopération présentée par ce rapport.

L'impression de faire un club des grands est forte dans cette délibération. La métropole de tous les jours, celle que nous souhaitons, comprendra au moins le pays Viennois, la communauté des vallons du Lyonnais, la communauté de la vallée du Garon, Miribel et le plateau, Montluel mais aussi la communauté de l'est lyonnais où est situé l'aéroport de notre métropole à dimension européenne. Le pôle métropolitain, lui, celui que nous voulons construire, va encore au-delà : Saint Etienne Métropole et la Capi, comme le propose la convention, mais aussi la communauté d'agglomération de Villefranche, la communauté du Mâconnais val de Saône, Roanne, le pays de l'Arbresle, Ambérieu et tant d'autres voire Grenoble.

Notre rôle ne doit donc pas être de décider, au-dessus ou à la place des autres collectivités, le développement de notre aire métropolitaine mais bien de le décider avec ces partenaires. Cela permettra une meilleure cohérence territoriale ainsi qu'un dialogue apaisé entre partenaires de tous les territoires et surtout de toutes tendances politiques.

Ne perdons pas de vue le lien de proximité, en fait le lien réel, lorsque nous construisons de telles technostructures. Nos concitoyens aiment le lien politique incarné par la commune. Ils aiment les collectivités et les ensembles dont ils peuvent interpellier les responsables. Ils craignent les superstructures sans visage ni esprit et ils ont raison ; ces structures échappent aux choix politiques que nous devons ensuite porter et assumer. Voici l'organisation idéale de l'aire urbaine de Lyon que nous souhaitons.

Revenons plus sur la délibération proposée qui ne concerne que trois territoires de cet ensemble beaucoup plus vaste. Les axes de travail de la coopération sont toutefois très intéressants : développement durable dans l'aménagement de notre territoire, meilleure organisation des déplacements et compétitivité des territoires. Ces questions dépassent les trois partenaires de la convention. Le pôle métropolitain et la métropole de demain devront prendre en compte ces problèmes à bras le corps.

Les transports collectifs ne seront une alternative crédible que lorsque nous aurons établi un véritable réseau métropolitain intégré, des bus aux trains express, sous la même autorité permettant une intermodalité réelle avec le même ticket, avec un zonage cohérent et logique.

L'université aussi devra être la pierre angulaire du pôle métropolitain et de la métropole demain. Le rayonnement d'un territoire passe d'abord par le rayonnement de son esprit et le pôle métropolitain devra être le lieu d'une véritable université intégrée, en allant plus loin que ce que nous connaissons aujourd'hui, pour permettre de véritables économies d'échelle, pour investir plus dans la recherche et les services aux étudiants.

Enfin, permettez-moi de terminer sur des questions importantes pour les centristes et les démocrates que nous sommes. Je parle de la gouvernance : quelle a été la concertation en amont pour l'établissement des objets et des objectifs louables de cette convention ? Qui décidera et comment ? Quel sera le retour auprès des élus des résultats éventuels de cette coopération ? Enfin, serons-nous liés par les décisions qui seront prises à trois ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, il nous est proposé de mettre en œuvre de manière innovante, et selon quatre axes, une coopération métropolitaine basée sur le volontariat et le partenariat entre le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole et la Capi (Communauté d'agglomération Porte de l'Isère).

D'abord, la réalité métropolitaine est déjà un espace de vie que pratiquent quotidiennement les habitants de nos territoires et qui structure nos comportements et nos modes de vie. Mais cette réalité, marquée par un mode de développement concurrentiel entre les territoires, entre les collectivités, entre les ressources matérielles et humaines, entre les individus eux-mêmes, produit des inégalités, des ségrégations et des fragilités que les désengagements massifs de l'Etat aggravent : les saignées de nos services publics (30 000 suppressions d'emplois prévues pour cette année) ; l'asphyxie financière, dont la suppression de la TP est un couronnement remarquable. Mais ce n'est pas terminé car les déficits abyssaux de l'Etat et la soif de profits des puissances financières, dont le pouvoir actuel est le fidèle serviteur, exigent de mettre la main sur toutes les ressources existantes, dont celles des collectivités locales.

C'est bien pourquoi l'enjeu métropolitain nous apparaît légitime et incontournable pour mieux résister à cette offensive et pour mieux coordonner l'action des élus et des acteurs publics en faveur d'un développement harmonieux de nos territoires, en partenariat concerté avec chaque collectivité concernée et pour toujours mieux répondre aux attentes et de plus en plus aux urgences de nos concitoyens.

A propos des urgences sociales -actualité oblige !-, monsieur le préfet vient de donner son accord pour l'ouverture d'une clinique privée, alors fermée jusque-là, dédiée aux familles d'enfants scolarisés sans toit. Pour y avoir personnellement contribué -avec madame Heïdi Giovacchini, directrice de la clinique en question-, permettez-moi de féliciter cette décision préfectorale.

J'en reviens à notre délibération car force est de constater que les objectifs indiqués dans les quatre axes de travail se heurtent aux choix de la majorité présidentielle. Je reviens sur le démantèlement des grands services publics et la suppression de centaines de tribunaux, de bureaux de poste, de gendarmeries, ou d'hôpitaux, dévitalisant des territoires entiers, aggravant la fracture sociale et les inégalités territoriales.

Or, prendre à bras-le-corps les enjeux nouveaux pour les populations et les territoires comme il est défini dans la délibération : aménagement et planification, déplacements et mobilité durables, avec l'accès libre en ligne de mire ; économie, emploi, recherche, université et innovation, pour irriguer l'ensemble des filières industrielles ; complémentarité des équipements ; création en matière culturelle, sportive, éducative, tout ceci suppose d'autres orientations politiques que celles du pouvoir en place et que le Grand Lyon, en résistance, esquisse.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne tient à porter ces enjeux et novations à tous les niveaux où il lui sera possible de le faire, y compris dans le cadre de cette coopération métropolitaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GRIVEL : Monsieur le président, chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir permettra de mettre en place une convention pluriannuelle avec la communauté d'agglomération de Saint Etienne, celle des Portes de l'Isère et la Région urbaine de Lyon.

Pour nous, cette convention est une première étape à titre expérimental vers une métropolisation. Celle-ci permet de répondre aux exigences d'un contexte européen et à une réalité économique qui dépasse nos seuls cadres institutionnels.

Cette coopération s'appuie sur le principe du volontariat, dans un esprit fédératif. Nos collègues des autres agglomérations ont accueilli favorablement cette délibération et l'ont votée respectivement en décembre 2009. Nous pouvons nous en réjouir.

Nos trois agglomérations s'acheminent vers une métropole d'intérêt européen multipolaire de projets reposant sur des pôles urbains renforcés. La volonté affichée est de fédérer et d'avancer ensemble mais également d'accueillir les collectivités qui souhaiteraient avancer au même rythme. Sur ce point, nous tenons à être très attentifs. En effet, gardons bien à l'esprit que cette démarche est expérimentale et, à ce titre, il faut lui laisser suffisamment de souplesse, de recul dans ses analyses pour ne pas rigidifier, avant même son lancement, un système de gouvernance. Considérant que les trois agglomérations principales ne peuvent en être le moteur, elles ne doivent pas exclure les autres intercommunalités qui pourraient adhérer à cette démarche.

Quatre domaines d'intervention -vous le rappelez, monsieur le président,- sont considérés comme majeurs pour l'avenir de notre territoire. Ils serviront d'axes de travail : l'aménagement du territoire et la planification, les déplacements et la mobilité durable, l'économie, la recherche, l'université et l'innovation et, enfin, la culture, le sport et les loisirs.

L'objectif serait d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions qui sera présenté aux élus à la fin de janvier 2010. Cette démarche nous semble plus qu'intéressante. Cependant, nous rappelons qu'il est indispensable et nécessaire d'associer les élus dans ce processus d'élaboration de projets dès l'amont. Leur rôle n'est pas seulement d'approuver des projets qui leur seraient soumis. Il nous semble important de veiller absolument à ce qu'un système de gouvernance ne glisse vers une gouvernance technocratique et -nous l'avons dit dans d'autres textes- une technogouvernance. Le recrutement d'un chargé de mission est bien en vue de venir en appui.

Enfin, l'occasion est donnée à notre groupe de vous demander officiellement d'être associé et de pouvoir être consulté sur ce dossier. Depuis presque un an, le groupe Synergies-Avenir a constitué un groupe de travail sur la réforme territoriale et la métropolisation. Nous avons édité le résultat de nos réflexions et de nos travaux et continuons sur d'autres volets, notamment la position et le statut de l'élu. Il nous paraît donc pertinent d'associer les réflexions des élus à celles des services et de ne pas travailler dans des espaces parallèles qui ne se croiseraient jamais. Nous avons à collaborer ensemble et nous enrichir mutuellement. Une expertise politique associée à une expertise technique contribuerait à une approche judicieuse et efficace et, surtout et certainement, à un bel exemple de management pertinent des compétences.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir a pour objet principal le financement d'un poste, certes rattaché à la Région urbaine de Lyon mais dont la vocation est d'essayer de mettre en place une coopération entre trois grandes agglomérations : la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi), Saint Etienne Métropole et le Grand Lyon.

Nous sommes aujourd'hui tous convaincus que les limites administratives de notre propre territoire ne suffisent plus au développement de celui-ci et que nous avons besoin de réfléchir à une taille critique plus importante.

Il est inutile de rappeler que c'est en 1852 que les trois faubourgs de la Croix-Rousse, de la Guillotière, Vaise et la commune de Monplaisir ont été rattachés à Lyon et qu'il faudra attendre 1963 pour que Saint Rambert subisse le même destin et que Victor Augagneur ne pourra jamais rattacher les communes de La Mulatière, d'Oullins, de Villeurbanne, de Vénissieux et de Bron à la ville de Lyon alors qu'il avait sans doute déjà, à cette époque, la vision des choses.

Cette délibération vient confirmer totalement l'intérêt de la réforme territoriale engagée, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure puisque nous pouvons lire à travers les lignes, sans que cela soit caché, le fait que vous voulez anticiper sur cet échelon finalement supplémentaire qui sera peut-être mis en place par la loi, à savoir le pôle métropolitain.

Faut-il rappeler que ce projet-là ou cette venue par amendement était dans le projet d'origine du Gouvernement mais n'avait pas fait l'objet de discussions spécifiques et qu'il viendra en débat au Sénat mais que, certes pour prouver un intérêt technique, il ne demeure pas moins qu'il rajoute un élément supplémentaire.

Les débats parlementaires diront s'il convient de le conserver ou de ne pas le conserver. Ce qui est certain c'est que vous souhaitez sans doute anticiper ce que pourrait être le texte définitif et vous souhaitez, de ce fait, engager là une sorte de préfiguration des compétences nouvelles que pourrait avoir cette structure nouvelle.

Je suis tout de même un peu inquiet car vous faites référence à la Région urbaine de Lyon, certes au nord Isère, à Saint Etienne Métropole, à notre Communauté urbaine mais vous ne parlez pas d'autres territoires qui nous paraissent tout aussi pertinents dans la réflexion. Le premier d'entre eux est celui de la communauté de communes de l'est lyonnais qui va se retrouver prise en étau entre l'agglomération lyonnaise et le nord Isère. Nous n'en parlons pas aujourd'hui alors qu'elle représente un potentiel de 350 hectares de développement et que, par ailleurs, elle représente le lieu parfois obligé de passage d'équipements importants. Comment ne pas évoquer aussi ce qui va se passer dans le Grand ouest lyonnais ? Comment ne pas tenir compte de ce qui a été dit tout à l'heure avec le secteur de Villefranche sur Saône ? Comment ne pas aborder aussi dans cette discussion l'aspect de la partie sud de la Communauté urbaine, et notamment de la partie viennoise.

Finalement, le projet que vous portez, ou la mission que vous portez, aura sans doute peut-être un intérêt partiel.

Je souhaiterais pour ma part, au nom du groupe, plutôt que nous ayons cette démarche confiée à une personne au sein de la Région urbaine de Lyon, même si je pense que la Région urbaine de Lyon a toutes ses qualités et qu'elle a pu montrer tout son intérêt dans un certain nombre de cas et que je ne suis pas favorable au démantèlement proposé tout à l'heure par un de nos collègues.

Je pensais pour autant qu'il me paraissait plus intéressant de s'appuyer sur le réseau des Agences d'urbanisme, dès lors qu'il s'agirait d'une mission de préfiguration. L'Agence de Lyon, comme celle de Grenoble ou celle de Saint Etienne ont l'habitude maintenant, depuis plusieurs années, de travailler ensemble. Les collaborateurs, les directeurs et les élus de ces structures se connaissent bien et connaissent bien le territoire. Il me semble que l'expertise tenue par ces structures est une mine d'informations et de connaissances tout à fait intéressantes.

S'il s'agit alors d'être dans une logique de préfiguration de ce que pourra être peut-être -je dis bien peut-être- le pôle métropolitain de demain, je trouve qu'il serait plus intéressant, pour respecter l'ensemble des territoires intéressés, de s'appuyer plutôt sur le réseau des Agences d'urbanisme plutôt que sur celui d'un rattachement à la Région urbaine de Lyon, dont nous savons, en l'état, que le territoire est trop important par rapport au sujet que l'on veut traiter.

C'est la raison pour laquelle, de surcroît, il serait peut-être intéressant de regarder qu'en termes de financement, il y aurait plus d'intérêt à le faire dans les Agences plutôt que de financer un poste supplémentaire à nouveau dans une structure existante, avec tout le respect que l'on a pour cette structure.

C'est pourquoi le groupe, dans ce souci à la fois de préfiguration d'un projet mais aussi surtout dans le souci de respecter tous les territoires et d'être pertinent dans les projets que nous voulons

porter sur l'ensemble de ces territoires, souhaiterait que l'on confie la mission au réseau des Agences d'urbanisme plutôt qu'à une personne rattachée à la Région urbaine de Lyon.

Voilà, monsieur le président, les observations que je souhaitais faire pour le compte du groupe UMP.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président SÉCHERESSE : Monsieur le président, chers collègues, nous l'avons déjà indiqué ici-même, la nouvelle politique de coopération initiée voici quelques mois par les présidents du Grand Lyon, de la Capi et de Saint Etienne Métropole est l'expression de la volonté commune de travailler à la construction d'une métropole multipolaire, susceptible de s'afficher comme une entité capable de rayonner en Europe.

Il s'agit donc d'organiser -cela a été dit et développé- nos potentiels économiques et universitaires, de penser collectivement les déplacements et en particulier les transports collectifs, de raisonner à grande échelle la planification de notre territoire et aussi d'agir en commun en matière d'événements, notamment culturels.

Le dossier qui nous concerne ce soir vise donc à mieux coordonner ce travail commun de coopération qui s'annonce et qui nécessite la création d'un poste d'animateur, financé conjointement par le Grand Lyon, la Capi et Saint Etienne Métropole. Cet animateur aura pour tâche principale, dans le cadre de cette maison commune qu'est la RUL, d'aider à ce qu'à l'échelle de ce grand territoire, émerge à terme un plan d'actions intégrant les thématiques que je viens de citer. Mais cette volonté de travail commun n'est en aucune façon le fruit de la conjoncture politique, l'initiative aujourd'hui engagée par le Grand Lyon étant largement antérieure aux réflexions qui président à la réforme territoriale qui nous est promise. J'ajouterai d'ailleurs "heureusement !" car, en observant les principales options contenues dans le projet gouvernemental, nous ne pouvons parfois que se dire que réformer nos territoires est le cadet des soucis du projet et que, dans l'esprit de ses initiateurs, il s'agit, en l'état, d'accoucher avant tout d'un texte animé de visées électorales, agrémenté de recentralisation.

J'espère que le travail de nos parlementaires pourra faire évoluer positivement ce projet de réforme territoriale et qu'il ne faudra pas se contenter de ce très contesté conseil territorial aux allures de passe-passe, nous verrons bien. La réforme qui s'annonce n'a donc pas pour objectif de résoudre en profondeur les problèmes qui se posent à nos territoires, j'ajouterai en région comme en Ile de France.

Vous le voyez, chers collègues, sans attendre l'issue du débat parlementaire et d'en savoir plus sur les mystérieux pôles métropolitains, mieux vaut ne savoir compter que sur nos propres forces et donc continuer un travail de coopération métropolitaine, initié avec nos collègues de Saint Etienne et du nord Isère et qui devrait associer d'ici peu nos amis du Pays viennois, sur la base d'un plan d'actions à définir, symbole d'un désir commun de démarche volontaire, expérimentale et fédérative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Sécheresse. Je vais peut-être dire deux ou trois mots.

Tout d'abord rappeler les termes du débat actuel : je crois que, sur la métropole, plus personne n'y comprend quelque chose

parce que plus personne ne sait ce qu'est une métropole. Il y avait une vision qui était celle du projet de loi de départ -qui forcément n'était pas ma vision-, qui n'était pas une vision d'ordre démographique ni même d'ordre qualitatif mais qui visait à faire en sorte que cette nouvelle organisation se substitue aux communes. C'est la métropole qui portait l'ensemble des compétences, sauf les crèches, les écoles primaires et l'état civil. Cette métropole avait en même temps un budget conséquent puisqu'elle percevait l'impôt puis le redistribuait aux communes, en fonction des compétences qu'elles avaient dans le texte de loi, c'est-à-dire pas grand-chose. Est-ce que c'était le projet que nous voulions ?

Pour ma part, ce n'était pas l'idée que j'avais. J'ai toujours considéré, à regarder la communauté urbaine de Lyon, qu'en travaillant non pas du haut vers le bas mais du bas vers le haut, on pouvait progresser et progresser sans contrainte. Aujourd'hui, c'est ce que nous voulons faire au travers de cette délibération et c'est ce que j'essaie de faire passer dans le texte de loi. Il fallait avoir de la coopération intercommunale -là, on n'en parle pas pour nous puisque une métropole d'intérêt national à 450 000 habitants, pour nous qui approchons 1,5 million d'habitants, évidemment, ce n'est plus exactement notre problématique- mais, par contre, il fallait un autre échelon qui permette non pas d'agrandir le Grand Lyon -c'est justement ce que toutes les communes dans la périphérie du Grand Lyon avaient refusé par le passé- mais au contraire de construire une métropole multipolaire.

Vous pensez bien que si j'étais allé voir le maire de Saint Etienne, président de Saint Etienne Métropole en lui disant : "On veut vous prendre dans le Grand Lyon", l'accueil aurait été des plus réservé. Donc nous avons travaillé dès le départ avec ceux qui le voulaient comme le président de la Capi, après de longues discussions qui datent déjà de deux ou trois ans, le président de Saint Etienne Métropole. Ensuite, nous avons discuté avec le maire de Vienne et le président du Pays de Vienne ; ils ont dit : "Oui, nous sommes prêts à vous rejoindre" et lorsque ils le souhaiteront, ils nous rejoindront. Y a-t-il d'autres territoires qui peuvent nous rejoindre ? Evidemment, je pense à deux territoires : d'une part, tout ce qui concerne la Plaine de l'Ain proche du territoire du Grand Lyon et tout ce qui concerne la communauté de communes de l'est lyonnais. Mais je pense qu'il faut y aller sur une base volontariste et c'est à eux de savoir s'ils veulent venir ou non.

Quand j'entends aujourd'hui les réflexions des uns ou des autres, j'ai plutôt l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui vont souhaiter venir, avec quelquefois d'ailleurs une fausse considération parce qu'un certain nombre de nos collègues pensent que, dans la métropole que nous allons constituer, cela apporte des éléments, par exemple sur les transports, mais en échange on ne donne rien. Evidemment, ce n'est pas comme cela que cela peut marcher. Quelque part, les services augmenteront en fonction de ce que les uns et les autres décideront et si l'on veut faire, par exemple, un réseau métropolitain avec de nouveaux investissements, il faudra bien que quelqu'un finance les nouveaux investissements ; ce ne sera pas une espèce de nouveau miracle du Saint Esprit qui s'appliquerait au pôle métropolitain.

C'est donc sur ces bases que nous travaillons aujourd'hui. Ensuite, il appartiendra à l'ensemble des groupes de se prononcer. Evidemment, nous allons travailler sur les statuts, sur un certain nombre d'actions au fur et à mesure. Nous allons avancer vers un syndicat mixte, comme nous l'avons dit tout à l'heure, si la loi le permet. En revanche, elle ne permettrait pas de transférer toute une compétence mais simplement la partie

majeure de la compétence sur l'économie. Nous ne voulons pas nous occuper de faire des ZAC de deux hectares à Saint Etienne, nous voulons nous occuper des pôles d'excellence, de l'université et de l'action vers les investisseurs étrangers pour qu'ils viennent dans nos territoires. C'est cela que nous voulons effectivement : gouverner en commun.

Il s'agit d'une réflexion que nous partageons avec d'autres, par exemple André Rossinot. Nous allons être auditionnés ensemble devant la commission des lois du Sénat sur la notion de pôles métropolitains ; en effet, comme je le disais tout à l'heure lors de la cérémonie des vœux, il se trouve qu'à côté de Nancy, il y a Luxembourg et qu'en termes d'attractivité, évidemment, c'est énorme. Et si, en France, Nancy, Metz, Epinal et Thionville sont incapables de se coordonner un minimum, le problème pour eux est plus tragique que pour nous. Donc ils voient l'intérêt à faire en sorte que nous coordonnions les forces et que nous puissions mettre l'ensemble des facteurs et des richesses en commun.

Voilà à quoi correspond cette étape-là, à la fois détermination et volonté de faire en sorte que ce soit une adhésion parce que je pense que l'époque napoléonienne où effectivement on intégrait des territoires dans la ville de Lyon est un système de gouvernance un peu dépassé. On va donc essayer de procéder d'une autre manière et j'espère que l'on aboutira à faire en sorte qu'une grande eurométropole puisse émerger à travers l'ensemble de nos territoires.

Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Brolquier et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

- contre : néant,

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Brolquier et Calvel).

Adopté, MM. Collomb, Barthélémy, Bret, J. Darne et Lelièvre n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. BARTHELEMY.

N° 2010-1250 - urbanisme - Plan de relance - Dispositif Pass-Foncier® - Prorogation sur 2010 de l'expérimentation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1250. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : S'agissant du dispositif Pass-Foncier, la commission a émis un avis favorable pour sa prorogation jusqu'en juin 2010 après la mise en place de la phase expérimentale qui a été décidée en septembre 2009. Cet avis favorable sera commenté par le vice-président Brachet avant ou après l'intervention qui est prévue. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Peut-être monsieur Brachet d'abord, puis on donnera la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. le vice-président BRACHET : Nous savons que le Pass-Foncier est un outil que nous avons mis en place en novembre. Il est assez important car il renforce nos capacités d'action dans le domaine du logement, et pas seulement dans le domaine du logement public.

Au terme de trois mois, les chiffres sont les suivants : nous avions prévu 500 Pass-Foncier et nous en avons réalisé 228. Cela correspond à peu près aux populations visées : près de 50 % des gens ont moins de trente ans, 90 % d'entre eux viennent du Grand Lyon et 85 % d'entre eux bénéficient sous plafond PLUS -nous visons bien les catégories sociales en accession à la propriété que l'on recherchait- et, enfin, 91 % sont dans des logements collectifs puisque le système existait antérieurement dans le logement individuel. Parmi ces Pass-Foncier, 25 % se réalisent dans le centre (Lyon et Villeurbanne), 58 % dans l'est -ce qui est important en matière de diversification- et 18 % dans l'ouest.

Voilà, je voulais donner ces chiffres. Nous ferons un bilan au premier trimestre pour voir si, en dehors des conditions du décret d'application, on revisite les critères mais, pour le moment, on s'en tient là, de façon à monter en charge. 228 Pass-Foncier est un bon résultat. On en a prévu 500 et nous verrons comment on continuera. Je pense que c'est une bonne chose pour les mois qui viennent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Mes chers collègues, d'autres vont ce soir proroger l'expérimentation du Pass-Foncier entamée en fin d'année dernière. Avec le Pass-Foncier, les primo-accédants à la propriété peuvent bénéficier d'un paiement différé du prix du terrain, ce qui permet d'étaler leurs dépenses sans être trop contraints par le prix du foncier, dont on sait qu'il demeure élevé ; les ménages modestes sont ainsi aidés. C'est un dispositif très sécurisé qui bénéficie également d'une TVA à 5,5 %.

Le premier bilan de l'expérimentation nous est présenté. S'il est certes difficile de tirer de grandes conclusions deux mois après le début de la démarche, nous constatons toutefois que le Pass-Foncier est utilisé avant tout pour du logement collectif. Par ailleurs, les ménages utilisateurs ont pour la plupart des revenus faibles, à savoir inférieurs au plafond prélocatif à usage social ; ce sont des jeunes puisqu'ils ont moins de trente ans et ils ont des enfants. C'est bien une mesure sociale. Néanmoins, il faudra être vigilant : ces ménages s'endettent sur une longue durée, trente ans, mais demeurent dans l'incertitude et la fragilité quant à leur situation financière et sociale. Nous devons veiller à un accompagnement sérieux, un suivi, afin que le projet immobilier ne devienne pas pour eux trop lourd à porter. Géographiquement, la moitié des communes concernées sont au niveau du centre et de l'ouest de l'agglomération. Ceci ne fait que montrer l'intérêt de ce dispositif pour aider des primo-accédants en difficulté dans l'ouest lyonnais. Cela renforce encore notre souhait d'une politique dynamique pour aider les communes à développer le logement, notamment social, dans ce secteur.

Nous voterons ce rapport, pour prolonger l'expérimentation, en demandant aux différents acteurs un suivi vigilant quant à la situation des ménages concernés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1253 -urbanisme -Albigny sur Saône -Bron -Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains -Charly - Chassieu -Collonges au Mont d'Or - Corbas -Couzou au Mont d'Or -Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Irigny - Jonage - La Mulatière - La Tour de Salvagny - Limonest - Lyon - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° -Lyon 9° -Marcy l'Etoile -Meyzieu -Mions -Montanay -Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de modification n° 6 (n° 8 pour la commune de Grigny et n° 1 pour la commune de Givors) - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1253. Monsieur David vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable dans le cadre de la procédure de modification n° 6.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le président, mes chers collègues, ce soir, nous avons à délibérer sur une modification du PLU de la Communauté urbaine qui concerne la plupart des communes à des degrés divers mais je voudrais m'arrêter sur l'un des points de cette modification.

En premier lieu, le point 85 qui concerne plus particulièrement le troisième arrondissement de Lyon : ce point supprime le nombre minimal de places de stationnement imposé pour les bureaux dans le secteur de la Part-Dieu, seuil qui est actuellement d'une pour 220 mètres carrés de SHON. Nous partageons l'objectif de limitation des déplacements pendulaires. En effet, dans la droite ligne du Grenelle de l'environnement, nous pensons qu'il est indispensable de limiter la place de la voiture en ville car cela doit permettre de réduire la pollution atmosphérique et contribuer également au développement durable. En réalité, ne soyons pas naïfs, cette modification du PLU est surtout faite pour réduire le coût de construction de la future tour Incity.

Au-delà, n'oublions pas que, dans développement durable, il y a le mot "développement". Il est de notre responsabilité de permettre aux entreprises de continuer à se développer dans Lyon intra-muros. Aujourd'hui encore, de nombreux salariés utilisent leur voiture pour venir travailler. Je ne connais personne qui soit heureux de rester chaque jour bloqué sur le périphérique ou sous le tunnel de Fourvière. Pourtant ils continuent de prendre la voiture. Pourquoi ? Certes, il y a les inconditionnels de la voiture mais ils sont heureusement de moins en moins nombreux. En réalité, pour la majorité d'entre eux, c'est simplement un problème de temps de transport ou d'impossibilité d'utiliser les parcs-relais qui sont saturés dès 8 heures 30 du matin.

Aussi, une politique de réduction de la place de l'automobile en ville ne peut pas se faire sans développer la capacité des

parcs-relais ainsi que les lignes fortes de transports en commun. De tels projets doivent impérativement être prioritaires, il en va réellement de l'attractivité de notre agglomération. Ils doivent être concrétisés rapidement et non dilués dans le temps, au risque de voir des entreprises quitter l'agglomération, de voir s'envoler vers d'autres cieux ou d'autres rives les grandes signatures internationales qui contribuent à l'attractivité de Lyon. Nous pouvons aussi penser, compte tenu des taux de remplissage des parcs LPA du secteur, que le but est d'inciter les futurs utilisateurs des bureaux à se garer dans ces parcs. Mais si les personnes qui travaillent déjà sur le secteur ne les utilisent pas assez, comme le montrent les chiffres, c'est sans doute que la politique tarifaire de LPA n'est pas suffisamment incitative et qu'elle doit être revue.

Nous comptons sur vous, monsieur le président, pour peser de tout votre poids pour améliorer cette situation. Comprenons-nous bien ! Il s'agit ici non pas de réhabiliter la voiture, de revenir à l'époque où l'on construisait des parkings sur les berges et des autoroutes en ville mais il s'agit de ne pas pénaliser ceux de nos concitoyens qui sont forcés, par les contraintes que j'ai évoquées, de prendre leur voiture pour venir travailler.

Enfin, nous souhaitons également aborder un deuxième point de cette modification et souligner positivement que, grâce à cette modification, nous allons pouvoir mettre en œuvre concrètement le dispositif des SMS pour promouvoir une véritable mixité sociale dans le Grand Lyon.

Du fait notamment de ce dernier point, nous voterons donc cette modification.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1254 - urbanisme - Villeurbanne - Révision de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1254. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable, après avoir recueilli d'autres avis favorables comme celui pour la révision de la zone de protection de patrimoine architectural, urbain et paysager de Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon (*intervention retirée*). Le groupe Socialiste et apparentés (*intervention retirée*).

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2010-1256 - urbanisme - Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2009-2010 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1256. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine et Voies navigables de France. C'est une convention de programmation opérationnelle 2009-2010 que nous votons ce soir, avec une individualisation d'autorisation de programme. C'est un investissement global de 4,5 M€ sur six ans, selon les principes qui ont prévalu dans la charte précédente, soit pour VNF 3,6 M€ et pour le Grand Lyon 0,9 M€. La commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Je ne retire pas l'intervention mais elle sera très courte pour dire notre satisfaction de voir le renouvellement de cette charte de partenariat Grand Lyon-VNF car il y a eu, depuis un ou deux ans, un moment de flottement dans ce dossier, la ligne Rives de Saône, sur un programme cofinancé mais encore à définir. En revanche, son financement de 300 000 € par an est acté.

Par le passé, ces programmes cofinancés négociés permettaient de mettre en œuvre des projets légers qui pouvaient se concrétiser rapidement. Cette démarche a permis de réaliser une continuité piétonne et des aménagements de berges sans recourir à une artillerie lourde administrative.

Je souhaite que nous restions dans cette même logique d'efficacité, de même pour les programmes exclusivement VNF à hauteur de 400 000 € par an. Nous avons gardé une capacité de négociation sur les objectifs et les programmes. Je ne doute pas que cette dynamique perdure avec les nouvelles équipes ; pour cela, je fais confiance à notre nouveau vice-président Roland Bernard en charge de cette gestion.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2010-1257 - urbanisme - Décines Charpieu - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Mise en révision et ouverture de la concertation préalable en vue de la réalisation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de constructions connexes sur le site du Montout - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1258 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Meyzieu - Chassieu - Est Lyonnais - Accessibilité du site du Grand Montout - Ouverture de la concertation préalable - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Maintenant, je vais donner la parole à madame la vice-présidente Martine David pour un rapport qui me semble un peu attendu, le numéro 2010-1257.

Mme la vice-présidente DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, il s'agit de reprendre depuis le début la procédure de révision du plan local d'urbanisme sur la commune de Décines Charpieu, permettant la réalisation du projet de Grand Stade.

En effet, la Cour administrative d'appel de Lyon, contrairement aux conclusions du commissaire du Gouvernement qui lui proposait de rejeter l'appel contre la décision du juge de première instance, a annulé notre délibération du 7 juillet 2007 qui avait initié cette procédure. Le président de notre assemblée s'est exprimé dès le 11 décembre, en conférence de presse, sur cette décision que je ne commenterai pas.

Lorsque je dis que nous reprenons depuis le début, cela signifie concrètement que, dans un premier temps, nous lançons la concertation préalable, avec notamment la tenue de réunions publiques, qu'ensuite, à la séance de mai 2010, nous ferons à nouveau un bilan de cette phase de concertation pour arrêter de nouveau le projet de révision du PLU, sur lequel les communes membres et les personnes publiques associées devront à nouveau délibérer. Enfin, à l'automne, une troisième fois, le dossier sera soumis à l'enquête publique. Nous pourrions envisager alors d'approuver ce projet définitivement début 2011.

Par ailleurs, s'agissant d'une procédure de révision, le code de l'urbanisme prévoit que nous ayons un débat sans vote sur l'évolution du projet de PADD. Comme vous le rappelle le dossier qui vous a été adressé, si les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU à l'échelle communautaire est parfaitement compatible avec le projet de réaliser un grand équipement sportif d'envergure nationale, le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Décines Charpieu, dans sa déclinaison à l'échelle du secteur du Montout, se doit d'être revu. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de recourir à la procédure de révision du PLU et non pas simplement de modification.

Bien que le Conseil soit, me semble-t-il, parfaitement informé depuis plus de deux ans, après de nombreux débats au sein de notre assemblée, tant sur le contenu du projet que sur son opportunité, il nous faut reprendre ce débat pour satisfaire aux exigences légales.

La commission urbanisme a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je propose que monsieur Chabrier nous présente le dossier numéro 2010-1258 qui est évidemment en rapport avec le précédent et qu'ensuite, si vous le voulez bien, nous ayons un débat commun à ces deux dossiers.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit du rapport relatif à l'ouverture de la concertation préalable à la réalisation de trois opérations de voirie pour la desserte du site stratégique du Grand Montout, desserte vitale pour le développement de notre agglomération et qui concerne les communes de Décines Charpieu, Meyzieu et Chassieu. Les trois opérations de voirie concernent plus particulièrement l'accès nord, l'accès sud et le site des Panettes avec la construction du parking. Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : De manière à ce qu'il n'y ait pas de problème, je redis ce que vient de dire madame David mais, comme on l'aura dit deux fois, on sera sécurisés. Le dossier numéro 2010-1257 implique de débattre au préalable sur les orientations générales du PADD sans que ce débat soit sanctionné par un vote.

En application de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du PLU. Celui-ci sera donc conduit au regard de la note explicative de synthèse adressée à chaque conseiller.

Quelques mots pour rappeler la nécessité de débattre sur les orientations générales du PADD du PLU compte tenu de leur évolution. Il s'agit, en effet, de permettre l'implantation d'un stade d'une capacité d'environ 60 000 places et de divers programmes de construction connexes sur le site du Montout à Décines Charpieu, site actuellement réservé à un développement économique à long terme.

Donc chacun aura été informé de toutes les données du problème et je donne la parole maintenant à monsieur Barthélémy pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Merci, monsieur le président. Les prochaines années, -je l'évoquai lors du débat budgétaire- seront extrêmement difficiles pour les collectivités territoriales sur le plan financier et c'est dans ce contexte que les collectivités, au-delà des efforts qu'elles pourront faire en matière de réduction des dépenses de fonctionnement, devront rechercher de nouveaux partenariats avec le secteur privé. Le projet de Grand Stade à Décines constitue une chance inestimable pour notre collectivité puisqu'il est entièrement porté par l'initiative privée.

Regardez ce qui se passe à Bordeaux où la défection du conseil général de la Gironde met en péril le projet de construction du stade qu'Alain Juppé considère pourtant comme une priorité majeure pour le développement de l'agglomération. Regardez ce qui se passe à Saint Etienne où les difficultés financières de Saint Etienne Métropole risquent de compromettre la rénovation du stade Geoffroy Guichard. Regardez ce qui se passe à Lille où la Communauté urbaine a dû finalement recourir à un partenariat public-privé d'une durée de trente ans pour la construction de son nouveau stade.

Dès lors, il faut le dire clairement, s'opposer à la réalisation d'un équipement d'intérêt public qui représente un investissement privé de plus de 300 M€ relève d'une attitude indéfendable, pour ne pas dire irresponsable ! C'est méconnaître les exigences du développement économique et de l'emploi. C'est méconnaître aussi les impératifs de l'aménagement du territoire...

(Bruit dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Si l'on pouvait écouter monsieur Barthélémy, d'ailleurs comme l'ensemble des orateurs, ce serait bien !

M. BARTHELEMY : Merci, monsieur le président.

Reste le problème de l'accessibilité de l'équipement et de son financement public. En ce domaine, il y a deux types d'arguments qu'il convient de commenter.

Premièrement, d'aucuns contestent la légitimité du financement public ; à ceux-là, on peut opposer trois arguments :

- premier point, la loi a récemment tranché en faveur du financement public,

- deuxième point, les investissements prévus ne sont pas exclusifs à la desserte du stade mais ils participeront à l'amélioration des liaisons avec l'ensemble de l'est lyonnais,

- troisième point, la légitimité du financement public ne peut être fondée que sur l'utilité sociale à laquelle l'équipement répond. Un stade, qu'il soit municipal ou privé, qu'il soit implanté à Gerland ou à Décines, constitue un équipement d'intérêt général qui justifie les investissements publics pour le valoriser.

Seconde forme d'opposition : certains affirment que les aménagements prévus ne permettront pas une desserte efficace du site. A ceux-ci, je réponds que, certes, une desserte idéale aurait nécessité des investissements lourds que nous ne sommes pas en mesure de financer mais que, pour autant, le dispositif retenu reste acceptable. J'ajoute que si nous avons dû réaliser des équipements parfaitement desservis, nous n'aurions pas fait Satolas, ni Eurexpo ni la Cité internationale, équipements qui, aujourd'hui encore, ne jouissent pas d'une desserte irréprochable.

Telles sont les raisons pour lesquelles notre groupe est plus que jamais convaincu de la nécessité, pour notre métropole, de réaliser ce grand projet de stade à Décines.

Nous respectons naturellement tous ceux qui ont un avis contraire mais nous leur suggérons simplement de supprimer de leurs discours les formules du genre : "Il faut favoriser la création d'emplois.", "Il faut libérer les initiatives et les énergies.", "Il faut privilégier les investissements.", "Il faut garantir un aménagement du territoire équilibré." ou encore "Il faut faire de l'agglomération de Lyon une métropole de dimension européenne." Parce que le Grand Stade, c'est tout cela à la fois !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, mes chers collègues, alors que la phase de concertation redébut et malgré le fait que nous avons déjà toutes les informations nécessaires, j'aimerais, en début de propos, mettre un terme à deux confusions.

Tout d'abord, je débiterai ces propos en prenant quelques mots de l'intervention de notre collègue Paul Coste du groupe Les Verts tout à l'heure qui disait souhaiter que l'on investisse dans

la rénovation et la construction de piscines plutôt que dans un Grand Stade. C'est une première confusion, volontaire ou involontaire. Faut-il rappeler ou encore rappeler que le Grand Stade est un investissement privé, entièrement privé, et que l'investissement public se limite aux questions de transports en commun et de voirie que la loi autorise et qui est une nécessité pour notre agglomération car je rappelle notamment que ces investissements permettront de rejoindre Eurexpo ; et je m'étonne que, sur ces bancs, notamment en matière de développement durable, cela ne se soit pas posé plus tôt lorsque la Foire de Lyon, accueillant des milliers de visiteurs, accueillait aussi des kilomètres de bouchons.

Il y a une deuxième confusion, qui est plus soutenue celle-ci et qui a même des supporters dans la salle que je connais bien, qui serait que l'Olympique lyonnais peut rester à Gerland. Oui, le périmètre Seveso n'existe plus, oui l'Architecte des bâtiments de France sera aux ordres -on a l'habitude avec l'UMP-, oui, l'Olympique lyonnais pourrait rester à Gerland...

M. COCHET : C'est scandaleux !

M. BRAILLARD : Oui, monsieur Cochet, c'est scandaleux ! Ecoutez-moi jusqu'à la fin ! C'est une deuxième confusion, monsieur Cochet, volontaire ou involontaire.

En tenant ce discours, on omet de préciser qui paierait l'extension de 40 000 à 60 000 spectateurs au stade de Gerland. Avez-vous déjà répondu à cette question ? Le contribuable ?

En tenant ce discours, on pourrait préciser que, durant la tenue de ces travaux pendant trois ans, l'équipement serait à 20 000 spectateurs et que l'équilibre économique même du club de football et de l'exploitation du Grand Stade serait terni.

En tenant ce discours, on omet aussi de préciser le véritable entonnoir dans lequel se situe le stade de Gerland et les difficultés d'accessibilité, de sortie de l'équipement les soirs de match avec 40 000 spectateurs. Que dire s'il y en avait 20 000 de plus ? C'est vrai que l'on peut toujours sourire ! Quand on n'a pas de réponse à apporter, on sourit mais il y a parfois des sourires expressifs, monsieur Cochet. Et si vous alliez au stade, certainement caché pour pas que l'on vous découvre supporter -vous l'avez été-, vous pourriez vous rendre compte que, les soirs de match à 40 000 spectateurs, à Saint Fons, c'est déjà interdit de circulation, que les conditions d'accessibilité sont inextricables à Gerland et que si l'on venait à étendre, cela serait un véritable entonnoir qui serait sans raison.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, vous permettez que chaque orateur s'exprime et que chaque groupe écoute chaque orateur. On ne peut pas demander le débat démocratique, dire qu'ici il y a une espèce de tyrannie et d'empêcher les gens de s'exprimer.

(Applaudissements dans la salle).

M. BRAILLARD : Le mois dernier, je citai le caractère exemplaire et similaire du grand stade de Munich. L'Allemagne avait besoin de rénover ses grands stades pour accueillir la Coupe du Monde de 2006, à l'instar de la France dans la perspective de l'Euro 2016 et, même si je l'ai souvent combattu politiquement, tout le monde dans cette assemblée permettra de rendre hommage à Philippe Seguin qui, à l'occasion de cet Euro 2016, s'est commis d'un rapport qui fera date et qui exprimait beaucoup de choses assez positives dans l'organisation de cette manifestation.

Le club du Bayern de Munich occupait depuis des lustres un stade olympique vieilli appartenant à la ville de Munich. Pour poursuivre son développement, le Bayern a donc choisi de construire son propre stade à douze kilomètres du centre de Munich ; je rappelle qu'au Montout, on est à treize kilomètres. Le concours des investissements publics s'est limité à amener le métro sur le site du nouveau stade et à construire un échangeur à plusieurs voies. Le nouveau stade dispose de 9 000 places de parking attenant à une capacité de stade de 66 000 contre 43 000 dans l'ancien stade olympique.

Pourquoi, mes chers collègues, ce qui serait possible à Munich ne le serait pas dans le Grand Lyon ? Pourquoi avoir fait de ce dossier un dossier purement politicien d'attaque personnelle alors que l'implantation d'un grand équipement sportif de dimension métropolitaine sur le site de Décines Montout respecte et répond aux orientations des discussions que nous avons eues dans cette assemblée depuis des années, de construction de schéma directeur, de projets de SCOT et de recherche d'un développement harmonisé, harmonieux, homogène de notre agglomération ? Pourquoi ce déferlement de passions ? Et vous venez tout à l'heure d'en montrer un exemple. Pourquoi ces comportements, qui parfois sont même haineux, envers ce grand projet qui est nécessaire à notre agglomération et au rayonnement européen de notre agglomération ?

Le dialogue a lieu dans et hors le cadre des concertations politiques et des concertations publiques. Mais, pour dialoguer, il faut être capable d'entendre les arguments de chacun.

Lorsque le projet de Grand Stade a émergé, j'étais, dans cette assemblée, lors d'un débat qui a eu lieu en 2007, de ceux qui se posaient des questions sur l'accessibilité. Je n'étais pas le seul et je me souviens que monsieur Forissier était aussi de ceux-là et qu'à l'époque, il avait émis d'ailleurs comme seule grande réserve cette question.

Avouons, en regardant le rapport ce soir, que le travail réalisé et qui nous est proposé en matière d'opérations d'accessibilité est exemplaire, le poids des mots est exemplaire, qu'entre le début du lancement du projet, les choses ont énormément évolué dans un sens positif, notamment en matière de transports en commun performants, que tout ce travail est essentiel et que je rappellerai qu'il n'a pas été mené à l'époque de la construction du stade de Gerland. C'est la raison pour laquelle je me permets de dire qu'à Gerland aujourd'hui on est dans un entonnoir.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, si le vote n'a pas lieu ce soir et que l'on est dans un débat, je voulais simplement dire, pour conclure, que le groupe RG-Grand Lyon demain respecte toutes les opinions mais défend avec raison et en évitant la passion ce projet qui n'est pas votre projet, monsieur le président, comme j'entendais tout à l'heure certaines accusations, mais qui doit devenir notre projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le président, chers collègues, nous voilà une troisième fois avec des délibérations sur la modification du PLU de Décines et sur l'accessibilité au stade du Montout.

Nous avons déjà de nombreuses fois expliqué nos arguments. Donc j'en ai retenu quatre principaux qui fondent notre prise de position et je vais ajouter une question qui rajoute à notre inquiétude.

Le premier argument, on nous dit que l'accès va se faire en transports en commun. Si nous regardons les chiffres qui sont donnés aujourd'hui, il est indiqué que, sur 60 000 spectateurs, nous aurons seulement 15 000 personnes qui viendront vraiment en transports en commun en utilisant les tramways T 2 ou T 3. Les 25 000 personnes qui viendront en voiture sur les parkings d'Eurexpo et de Meyzieu et qui prendront ensuite une navette sur quelques kilomètres pour rejoindre le Grand Stade ne peuvent pas être comptés parmi des spectateurs qui arriveront en transports en commun. En fait, leur grand temps sera vraiment en voiture. Et nous pouvons nous poser la question qu'il y a fort à parier que beaucoup ne s'arrêteront à aucun des deux parcs-relais et essaieront de continuer jusqu'à Décines.

Le deuxième argument concerne le tramway T 3 sur lequel nous pouvons avoir des inquiétudes malgré ce qui vient d'être dit, donc envisager un tram toutes les deux minutes. C'est une offre sans la moindre garantie de faisabilité. Comment gérer en réel -et c'est vraiment la grande question- la cohabitation avec le T 3 normal qui va continuer à circuler et qui va s'arrêter à toutes les stations, même si effectivement sa fréquence sera moindre ? comment gérer la cohabitation avec Leslys qui ira à l'aéroport ? Nous avons une grosse crainte que les passages à niveau soient baissés une grande partie du temps et nous n'avons aucune réponse sur les conséquences en termes de sécurité et de congestion du secteur tout au long de la ligne ; c'est vraiment quelque chose qui a été évité dans les présentations qui ont été faites.

Troisième argument, le coût pour la collectivité. Ce soir, on vote un engagement de 130 M€ pour les accès de voirie. Il faut savoir qu'il y a deux ans, ce même engagement était annoncé pour 60 à 80 M€. On nous dit aujourd'hui que les études n'étaient pas assez précises il y a deux ans ; donc le fait d'avoir précisé a augmenté de 50 M€ le budget, on peut craindre que cela ne soit pas vraiment le dernier prix. A cela, il faut ajouter les 80 à 100 M€ engagés par le Sytral, les 20 à 30 M€ pour l'échangeur numéro 7 sur la rocade est, ce qui fait au total un engagement pour l'argent public de 230 à 250 M€ et on peut penser que c'est vraiment un engagement énorme.

Quatrième argument, le projet du Grand Stade consommera 50 hectares d'espaces agricoles et entraînera un grignotage du V vert qui est un espace naturel protégé. Pour nous, cela est en contradiction avec le SCOT qui est en cours d'adoption par le Grand Lyon, SCOT qui fixe comme orientation la préservation des espaces naturels. On peut donc se dire qu'il en va aussi du C de SCOT, C comme cohérence.

Une question maintenant : est-ce que nous sommes certains que l'OL a aujourd'hui les moyens économiques de faire son stade ? Notre groupe a demandé que soient communiqués les éléments de son business plan ; cela nous semble indispensable car nous ne pouvons pas engager de l'argent public sans vérifier la faisabilité du projet.

Pour nous, il est temps de renoncer à ce projet qui, pour toutes les raisons que je viens de vous donner, n'est vraiment pas respectueux du développement durable, qui utilise aussi -et je pense que c'est important de le mentionner- beaucoup de moyens des services au détriment de l'avancement d'autres projets.

Pour nous, il faut vraiment étudier l'option Gerland qui a été très peu étudiée jusqu'à présent. Contrairement à ce qui a aussi été dit, elle a pour nous bien des avantages. Donc effectivement, aujourd'hui, son agrandissement est possible parce qu'il est maintenant hors du périmètre Seveso. C'est un site qui est

accessible en transports en commun et ce qu'il faut savoir est que sa desserte est déjà améliorée par l'ouverture de la gare Jean Macé et elle sera encore améliorée par le prochain métro à Oullins, le prolongement du tramway T 1 à Debourg. Nous avons donc vraiment une offre de transports en commun qui deviendra vraiment importante pour ce stade. Pour nous, seul ce projet est compatible avec les enjeux de développement durable de notre agglomération.

En conclusion, ce n'est pas une surprise, le groupe des élus Verts ne votera pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, deux ans après le vote dans cette assemblée de la révision du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine, nous voici à la case départ avec l'événement inattendu de l'annulation de la délibération par la Cour administrative d'appel de Lyon pour un manque d'informations transmises aux conseillers communautaires.

Voici qui est rectifié. Conformément au plan de mandat voté par la majorité dans cette assemblée, nous devons réexaminer le projet de construction d'un Grand Stade sur le site du Montout. La phase de concertation, qui s'était déroulée dans des conditions satisfaisantes, va donc recommencer dans des conditions -on l'espère- optima pour permettre à tous de pouvoir à nouveau s'exprimer sur ce grand projet d'aménagement du territoire qui -on l'a vu- déchaîne malheureusement les passions, ce qui est bien normal, alors que, pour ce type de dossier, on se doit de garder la tête froide et réfléchir à ce qui peut être stratégiquement la meilleure solution possible pour notre agglomération.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne estime que la concertation avec les mairies impactées par le projet d'urbanisme de 50 hectares comprenant un stade de 60 000 places, qui se veut être un pôle de dynamisme pour le secteur, doit être la plus étroite et la plus pédagogique possible. Aussi conviendrait-il d'élargir la concertation à d'autres communes environnantes, telle Vaulx en Velin.

Mais nous tenons à saluer cette volonté des services et le travail de simplification d'explication des enjeux techniques de ce projet et des enjeux d'intérêt général. Dans ces délibérations que nous allons voter, auxquelles nous sommes confrontés, nous constatons de la part de nos services une volonté de prendre le mieux en compte les impératifs de développement durable dans l'accessibilité du site en question, répondant au mieux aux impératifs du Grenelle de l'environnement, articulée autour d'un maillage pertinent des transports en commun, qui sont les objectifs incontournables du développement de l'agglomération. Le plan d'accessibilité fourni ne manque pas de cohérence puisqu'il limite les stationnements sur place, mise principalement sur les transports collectifs. Aussi, deux spectateurs sur trois seraient concernés par les transports en commun.

La révision et le projet semblent tenir compte de la nécessité de distinguer ce qui relève de l'investissement privé et ce qui relève de l'investissement public.

De plus, il faut profiter de ce projet pour amplifier la politique de renforcement des centres-villes des communes, en l'occurrence, celles de Décines Charpieu et Meyzieu.

Nous émettons quelques souhaits dans le cadre de ce projet : celui de disposer d'un droit, pour le Grand Lyon, d'utiliser

ponctuellement le Grand Stade en cas de besoin pour des événements populaires, celui de préserver le commerce et les services déjà présents dans le secteur.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne regrette toutefois que nous n'ayons pas la mainmise totale sur ce projet, faute de financement et par l'absence de volonté politique de l'Etat de se saisir de ces questions. Si nous sommes, comme certains le disent, en plein dans le *foot business*, doit-on rappeler que le gouvernement Raffarin a réformé le code du sport pour le rendre conforme à l'Union européenne et permettre la cotation en bourse d'équipes de foot alors que, sous le gouvernement Jospin, la ministre des sports, Marie-George Buffet, a résisté à cette marchandisation. On trouve donc étonnante cette montée révolutionnaire sur ce dossier.

Il faut avoir de l'ambition pour le Grand Lyon. Cet équipement sportif permettra l'accueil de grandes compétitions nationales et internationales. Au-delà du sport, il sera un facteur d'essor économique, apportera un plus à l'emploi et tissera du lien social.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne, monsieur le président, chers collègues, comme à l'occasion des votes précédents, se partagera entre approbation et abstention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, de recours en recours, nous devons nous prononcer ce soir sur la relance d'une procédure, celle de l'ouverture d'une concertation préalable nécessaire à la réalisation des trois opérations de voirie pour la desserte du site du Grand Montout sur les communes de Décines, Meyzieu et Chassieu.

Ce dossier est suivi depuis plusieurs années maintenant et notre assemblée a voté favorablement à plusieurs reprises sur les délibérations concernant la réalisation de ce Grand Stade.

Pour notre part, nous avons toujours tenté de dépassionner ce débat et de considérer les aspects techniques, les enjeux et impacts pour les communes concernées mais également d'évaluer les retombées pour notre agglomération. Aussi dois-je vous rappeler que notre groupe s'était déjà prononcé sur des points particulier. Nous avons demandé une analyse complète en matière d'accessibilité car, à l'époque, cet aspect n'était qu'effleuré. Depuis, des études ont été réalisées, des réponses positives apportées. Nous ne remettons pas en cause la réalisation d'un tel équipement sportif participant au rayonnement international de notre agglomération.

En outre, cet aménagement, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, constitue une véritable opportunité de développement de l'est lyonnais.

Enfin, la prise en charge financière de la réalisation du stade est assurée, comme cela a déjà été dit, par une entreprise privée. Pourquoi s'en affranchir ? Alors que dans d'autres villes, telle Lille, la réalisation de ce type d'équipement est supporté par les collectivités et donc les habitants.

Le potentiel quantitatif en matière d'activité économique et de logement se situe à l'est de l'agglomération, et ceci avec ou sans le Grand Stade. Le débat ne se limite pas au seul acheminement des supporters vers le stade. Sur ce point, des réponses procédant d'études techniques ont été données. Il s'agit d'examiner également l'articulation des transports en

commun de liaison du centre-ville avec les hôpitaux et avec le parc de Miribel-Jonage, avec Eurexpo et les retombées économiques que cela implique.

Nous n'allons pas refaire les débats qui animent depuis plusieurs années notre assemblée. Les données et les propositions d'aménagement ont évolué. Notre groupe s'est prononcé de façon favorable sur la détermination du projet mais pas à n'importe quel prix et en tenant compte de l'environnement économique, social, urbain et naturel.

Enfin, ce nouveau dossier intervient en une période pré-électorale et ce sujet devient l'objet d'enjeux politiques. Nous ne voulons pas nous prêter à cet exercice et nous ne souhaitons considérer que les seuls intérêts de notre agglomération à moyen et à long terme. Aujourd'hui, il s'agit de lancer une nouvelle concertation. Nous ne pouvons nous opposer à cette concertation qui relève du bon fonctionnement démocratique de nos institutions. Attendons le résultat de cette concertation !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, en préalable à mon intervention, je voudrais dire, comme nos collègues précédents, que nous allons légèrement déborder mais que nous allons rendre trois minutes sur le dernier rapport concernant l'Office du tourisme international du Grand Lyon, sur lequel nous émettrons un vote favorable, ayant eu les éclaircissements. Deux autres collègues interviendront après moi, dont monsieur Thévenot.

Tout d'abord, je voudrais répondre à Thierry Braillard en lui disant que je n'ai pas du tout l'intention d'être passionné. Mon intervention se veut défensive des intérêts d'un territoire vis-à-vis d'un projet qui nous est imposé.

A défaut de faire couler du béton, le dossier du Grand Stade fait surtout couler beaucoup d'encre et, à Lyon, comme on dit entre nous, "parler Guignol". Je vous rappelle, monsieur le président, vos déclarations péremptoires lorsque vous nous aviez annoncé votre choix, pris en accord parfait avec vous-même, du site du Montout pour que l'OL puisse construire un stade de 60 000 places, dont la mise en service serait effective en 2010 sans aucun problème.

Je me permets de vous demander un effort de mémoire et de vous souvenir des propos tenus à l'époque par votre serviteur ainsi que des nombreux élus, et en particulier ceux du territoire concerné : nous vous avons toujours dit qu'il serait impossible de faire fonctionner cet équipement avec des coûts d'investissement public envisageables, uniquement dédiés à cet équipement, quoique vous en disiez aujourd'hui. J'ai d'ailleurs confirmé ces propos, qui sont toujours d'actualité, à monsieur Jean-Michel Aulas en lui précisant les difficultés du dossier et la nécessité de choisir un autre site s'il voulait réaliser un grand stade privé pour 2013 parce que pour 2010, c'était déjà impossible.

Le président de l'OL m'a répondu que le choix était de la responsabilité du président de la Communauté urbaine - nous en sommes tous d'accord -, qu'il était bien obligé de rentrer dans cette logique et qu'il n'avait aucune raison objective d'en douter. Je pense aujourd'hui, compte tenu du résultat, qu'il doit tout de même s'interroger sur cette certitude : en 2010, il n'est même pas possible de déposer un permis de construire après deux tentatives de révision du PLU.

En me référant aux propos de Jean-Michel Aulas, qui sont d'ailleurs repris par la presse aujourd'hui : "Si les grues ne sont pas sur le chantier en 2010, nous abandonnerons le site du Montout. Nous irons ailleurs voire à l'extérieur de la Communauté urbaine", il me semble surréaliste de relancer une nouvelle procédure pour permettre la réalisation d'un projet dont le principal intéressé déclarerait forfait compte tenu de l'impossibilité de commencer les travaux en 2010, le calendrier de la procédure de révision du PLU arrivant à son terme, d'après votre échéancier, début 2011.

C'est pourquoi, monsieur le président, en ce début d'année, je vous ai adressé, ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues, un appel à la raison en forme de vœu. Nous avons perdu du temps et les faits démontrent le bien-fondé des arguments développés contre votre choix du site du Montout.

Ce qui m'étonne le plus, après examen des dossiers mis à notre disposition, c'est l'absence d'éléments nouveaux susceptibles de résoudre avec certitude les problèmes de déplacements. Vouloir faire oublier le nombre d'automobiles en mouvement venant stationner dans les parkings éloignés de Meyzieu ZI et d'Eurexpo est un subterfuge qui ne tient pas dans le cadre des principes définis dans le Grenelle de l'environnement : 74 % des spectateurs partiront de leur domicile en voiture particulière et viendront encombrer les voiries déjà saturées.

Ne pas tenir compte de l'opposition des élus municipaux, légitimes représentants des habitants des territoires concernés désignés au suffrage universel, est en totale contradiction avec les principes de notre démocratie. Cela m'amène à vous interpeller sur votre mode de gouvernance : comment adhérer à une idée de grande métropole lyonnaise si les décisions qui impactent directement les habitants d'un territoire par la dégradation importante de leur cadre de vie peuvent être prises en contradiction avec leurs légitimes représentants ?

Pour choisir l'emplacement d'un grand stade, nous nous heurtons à un grave problème de transports en commun causé par le choix du tramway au détriment du métro. C'est une grave erreur stratégique que vous avez faite en privilégiant l'électoratisme, un tramway se fait en un mandat alors qu'un métro c'est beaucoup plus long.

Mais, à l'échelle de l'agglomération, compte tenu du nombre d'habitants, nous n'arriverons jamais à transporter dans un délai satisfaisant plusieurs dizaines de milliers de spectateurs avec des bus et des tramways.

Une réflexion au passage, qui a d'ailleurs été prise par certains de nos collègues : notre agglomération a une spécificité, ses grands équipements ne sont pas desservis par des modes lourds de transports en commun ; citons par exemple Eurexpo et la Cité internationale. Alors, bien entendu, cela n'est pas de votre responsabilité !

La solution aujourd'hui passe par le choix d'un autre site : soit agrandir Gerland, soit sur une ligne de métro existante ou à créer, pourquoi pas sur un axe Saint-Exupéry - Eurexpo - Confluence. Cela nécessite de redéfinir une nouvelle stratégie de transports en commun sur l'agglomération et surtout de faire les bons choix pour l'avenir en matière de développement global de l'agglomération : habitat, activités et implantation des grands équipements d'agglomération. Vous pourrez constater qu'à Meyzieu, on développe et on crée des emplois sans avoir un Grand Stade.

Vous mettez en enquête publique un dossier fragile et incertain, tant au niveau technique que juridique, sans apporter la preuve de la fonctionnalité de l'équipement et sans tenir compte des conséquences du développement économique et urbain en cours et à venir. Est-ce de votre part, monsieur le président, de l'incompétence, ce dont je doute ; à mon avis, c'est plutôt de l'entêtement ou une volonté de faire échouer ce projet sans en assumer la responsabilité. Je conclurai, compte tenu de la présentation approximative de ce dossier, en vous posant une question : monsieur le président, ce stade, vous le voulez ou vous ne le voulez pas au Montout ?

Je terminerai par la position de notre groupe sur le rapport 2010-1258, puisque le vote est sur ce rapport : soit vous le retirez soit nous voterons contre parce qu'il sera comme les autres, sans suite en termes de révision du PLU.

Je passe maintenant la parole à notre collègue Robert Thévenot.

M. THÉVENOT : Monsieur le président, mes chers collègues, notre collègue Michel Forissier vient de rappeler excellemment tous les obstacles juridiques, économiques, techniques qui font du projet du Grand Stade sur le site du Montout un défi au bon sens. Malgré cela, aucun des arguments qu'il a énoncés, aucun jugement de l'autorité administrative ne semble devoir vous faire changer de cap.

Le groupe UMP a un rôle ingrat, celui de Cassandra, puisque personne autour de vous n'est en mesure de vous ouvrir les yeux : vos conseillers en devoir de dévotion, vos amis politiques supporteurs obligés, même vos partenaires, maires de certaines petites communes, si prompts à dénoncer les dangers ou les imprudences de l'Etat en matière de fiscalité, qui sont bizarrement silencieux lorsqu'il s'agit de demander 200 M€ aux contribuables pour des accès au Grand Stade qui seront toujours imparfaits ; 200 M€, c'est une somme, monsieur le président, que vous engagez bien légèrement alors que de nombreux Grands Lyonnais regardent à la consommation alimentaire, à la consommation de chauffage, à la consommation tout court. Il est vrai que ce ne sont peut-être pas vos commensaux habituels.

Que les choses soient claires : faut-il un Grand Stade pour l'Olympique lyonnais, club moteur de la région ? Oui. Le président de l'Olympique lyonnais a-t-il raison de vouloir, autour de ce stade, réaliser un pôle économique ? Oui, parce que c'est la logique du sport professionnel et que c'est un chef d'entreprise qui a su prendre des risques pour l'OL. Est-il juste que la collectivité contribue d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce projet ? Oui encore, parce que celui-ci s'inscrit dans une perspective de développement économique.

Mais est-il raisonnable de vouloir le faire sur le site de Décines ? Non ! Et s'il ne fallait retenir qu'une raison, elle tient -je le répète- à l'accès, aux transports. Un exemple, monsieur le président : la rocade est engorgée de poids lourds ; où les ferez-vous passer les soirs de match ? Les maintenir sur la rocade c'est de la folie, les faire passer sous Fourvière ce n'est guère plus sage. Il sera toujours difficile de se rendre au Grand Stade. Il sera hélas probable que ce surcroît de trafic occasionnera des accidents et des victimes qui auraient pu être évités. Votre schéma d'accessibilité multimodal est une plaisanterie et ne résiste pas à l'analyse. On a aligné d'un côté des chiffres : 60 000 spectateurs, -on s'est efforcé de prendre des chiffres très précis d'ailleurs, je me demande comment ils ont été évalués-, 1 700 personnes qui viendront à pied ou en vélo, 19 000 en voiture avec 7 000 voitures. Ce schéma est tellement approximatif qu'un thuriféraire comme monsieur Barthelémy le trouve tout juste acceptable.

Des solutions de bon sens existent pourtant : le Palais des sports est obsolète, construisons en un nouveau sur le site du Puisoz et Gerland offrira suffisamment d'espace pour construire le Grand Stade et les équipements qui vont avec, confortés par une desserte convenablement assurée. Il coûtera moins cher à la collectivité de mettre ses terrains à la disposition de l'Olympique lyonnais que de réaliser des infrastructures de transports au Montout.

Mais votre aveuglement, monsieur le président, n'a d'égal que votre obstination et j'emploie ce mot à dessein. Vous me faites penser à un chauffeur de camion qui dévale une route en lacets et, après plusieurs embardées, emporte sûrement vers le précipice son véhicule et son chargement ; mais le chargement, ce sont les contribuables, l'assemblée communautaire et même l'Olympique lyonnais, tant ce projet a pris de retard. Alors, monsieur le président, ouvrez les yeux tant qu'il est encore temps et ne cédez pas à la malédiction du camion fou !

Comme l'a dit notre collègue Forissier, le groupe UMP votera contre mais nous souhaitons aussi qu'en application de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil, vous soumettiez à cette assemblée le principe d'un vote à scrutin secret.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Thévenot. Je peux vous poser simplement une question ? Je n'ai pas exactement compris ce que vous proposiez. Si vous pouviez m'expliquer clairement où vous voulez mettre le Grand Stade et ensuite les logiques diverses et variées, je serais assez heureux. Vous pouvez m'expliquer ? Je n'ai pas compris.

M. THÉVENOT : Non, je ne ferai pas une explication très longue, je veux juste indiquer...

M. LE PRÉSIDENT : Vous voulez le mettre où ?

M. THÉVENOT : Le site de Gerland se prêtait mieux que le site du Montout.

M. LE PRÉSIDENT : Mais où voulez-vous le mettre à Gerland ?

M. THÉVENOT : A Gerland, oui.

M. LE PRÉSIDENT : A Gerland, en démolissant le stade et la halle des sports ?

M. THÉVENOT : Non, pas du tout !

M. LE PRÉSIDENT : Alors où, dans Gerland ?

M. THÉVENOT : Nous pouvons jouer à ce jeu-là, monsieur le président, mais...

M. LE PRÉSIDENT : Alors où dans Gerland ? Parce que c'est 50 hectares et avec le Palais des sports, on n'est tout de même pas aux mêmes dimensions !

M. THÉVENOT : Monsieur le président, nous pouvons jouer à ce jeu-là. Je connais aussi bien l'agglomération de Lyon que vous, même sans avoir exercé les mêmes responsabilités que vous !

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous voulez le mettre où ?

M. THÉVENOT : Le Palais des Sports peut très bien déménager au Puisoz et il reste suffisamment de terrain à Gerland pour construire les équipements complémentaires d'un stade de Gerland agrandi et rénové.

M. LE PRÉSIDENT : Mais le Palais des sports, ça fait 3 hectares !

M. THÉVENOT : Mais il y n'y a pas que le Palais des Sports.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a quoi, le port ?

M. THÉVENOT : Il y a la plaine de jeux, une partie même des parcs.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voulez que l'on démolisse le parc de Gerland ?

M. THÉVENOT : Cela coûterait moins cher à la collectivité. Vous pouvez vous amuser car, effectivement, on n'a pas toutes les pièces du dossier ici.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord, c'est bien de préciser les choses.

M. THÉVENOT : Vous faites de l'ironie facile mais les questions que j'ai posées sont de vraies questions.

M. LE PRÉSIDENT : Je passe maintenant au groupe Socialiste et apparentés.

M. STURLA : Monsieur le président, chers collègues, nous avons deux dossiers qui sont relatifs au Grand Stade ce soir, dont l'un qui nous permet de préciser un peu le sens de ce projet et, au regard d'un certain nombre d'interventions, cela ne semble pas forcément inutile. J'ajoute que, loin d'être un déni de démocratie, l'ouverture de cette saison 3 de l'OL Land va permettre l'organisation de réunions publiques qui, me semble-t-il, vont permettre de mesurer l'avancée de ce dossier.

Concernant l'aspect accessibilité, je crois que l'ensemble des travaux qui sont pris en charge aujourd'hui par la collectivité publique sur ce volet du dossier démontre qu'ils auront une valeur d'usage quotidien, indépendamment du site du Grand Stade et correspond à un certain nombre de besoins prospectifs par rapport à ce territoire.

Il ne s'agit pas d'un projet présidentiel, je crois, monsieur Dumas, mais plutôt d'un projet qui recouvre trois dimensions : une dimension d'agglomération à vocation métropolitaine, une dimension relative au développement de l'est lyonnais, une dimension relative à Décines Charpieu ; et je crois que c'est à la lumière de ces trois dimensions-là qu'il nous faut aujourd'hui appréhender ce projet.

Par ailleurs, nous devons nous poser la question de savoir quelle est la nature de cette infrastructure, indépendamment des images caricaturales qui sont souvent développées. Pour moi et pour le groupe Socialiste, il ne s'agit pas simplement d'un terrain de jeu pour une célèbre et grande équipe de football. Il s'agit clairement d'un projet à dimension économique -et vous l'avez souligné aussi, monsieur Thévenot- mais qui se situe sur un site de développement stratégique à vocation économique.

Alors comment ce projet se situe sur les trois niveaux et sur les trois échelles territoriales que je viens d'indiquer ?

La première -mais je crois que monsieur Thévenot a lui-même répondu- ne fait-il pas débat voire recueille un large consensus : à l'évidence, tout le monde est d'accord ici pour reconnaître que ce projet présente un intérêt fort pour notre agglomération et pour la métropole en devenir, ce qui veut dire que la nature même du projet n'est pas remise en cause, y compris le type d'activités économiques connexes au projet du

Grand Stade, à savoir des activités de type hôtellerie, tertiaire, des commerces de petites surfaces, de sports ou de loisirs ; trouver illégitime ce type d'activités économiques reviendrait à trouver ubuesque Port Vell à Barcelone ou encore le projet de Lyon Confluence à Lyon.

La seconde dimension territoriale, à savoir l'est lyonnais, présente plus d'intérêt, me semble-t-il, parce que je crois que c'est là où nos divergences sont les plus marquées. Toutes les sensibilités politiques de cette assemblée présentes au sein du Séal ont visiblement approuvé le document qui sera soumis au débat dans le cadre du futur SCOT et, en approuvant le document du Séal, implicitement, nous approuvons les enjeux relatifs au développement et à l'équilibre de ce territoire qu'est l'est lyonnais, qui va connaître un développement démographique sans précédent dans les vingt prochaines années puisqu'il devra accueillir plus de 30 000 personnes supplémentaires.

Donc les points d'équilibre à rechercher sont de trois ordres :

- l'attractivité économique ; et je crois que la nature même du projet démontre que, de ce point de vue-là, cet objectif semble rempli avec ce projet,

- la cohésion sociale,

- la préservation des espaces naturels.

Originaire de l'est lyonnais, j'ai encore en mémoire la façon dont ce territoire était considéré il n'y a pas si longtemps. En effet, il était appréhendé comme une banlieue reléguée de l'autre côté du "périph" -comme on l'indiquait à l'époque-, aux franges de la ville-centre et du cœur de l'agglomération. Cette époque, qui n'est pas si lointaine, était une époque où les notions d'urbanisme étaient conformes à la Charte d'Athènes qui avait été votée et présentée à Paris en 1942 et qui a servi de support à toutes les grandes opérations d'urbanisme brutales pendant les années 60 et 70. Je citerai simplement l'article 20 de cette charte où il était mentionné que : "La banlieue est le symbole à la fois du déchet et de la tentative. C'est une sorte d'écume battant les murs de la ville". Messieurs, si rien n'avait été fait, cette écume n'aurait été que marées et inondations !

Et beaucoup a déjà été fait sur cette partie de l'agglomération en termes de rénovation urbaine, en termes de desserte de transports en commun, d'implantations économiques et je pense aux requalifications urbaines qui ont été menées dans le cadre de la politique de la ville, à l'arrivée du tramway T 3, à la réalisation du pôle multimodal de la Soie, à l'espace commercial du Carré de Soie et au développement et à la diversification de l'urbanisme sur ce secteur.

N'en déplaise à certains, avec l'arrivée du Grand Stade, le changement va s'accélérer ! Nous vivons une période de transition et la nature de nos débats le démontre. Mais je crois que, dans les périodes de transition, il n'y a rien de pire que la nostalgie. Nous devons vivre cette profonde mutation pour ce territoire de l'est lyonnais si longtemps décrit comme une opportunité pour jouer un rôle moteur dans les développements futurs de l'agglomération car, mes chers collègues, indépendamment de la trentaine de matchs qui vont se dérouler sur le site du Grand Stade, c'est l'ensemble de l'environnement du Grand Stade qui va se transformer. Tous les documents de planification urbaine évoquent la notion de centre-est lyonnais pour qualifier ce territoire en devenir.

Je prends quelques instants donc pour examiner et m'attarder sur ce que nous indique le SCOT sur un certain nombre de ces axes.

Premier axe : "Reconstruire la ville sur elle-même pour éviter l'étalement urbain" -

Quelle incidence de ce projet par rapport à ce sujet ? Le lancement d'un grand projet de référence sur le territoire du Montout élargi (Grand Montout - Peyssillieu - Moulin d'Amont), soit 150 hectares sur le territoire de Décines et Meyzieu, pour définir des scénarii d'aménagement et une stratégie d'intervention urbaine prenant en compte les dimensions paysagères et environnementales de cette partie du territoire en lisière du Grand Large et de l'Anneau bleu.

Sans préjuger des études -mais je crois que, parfois, l'intuition en politique, avec la volonté, a aussi sa raison d'être-, je crois que nous avons ici la possibilité de voir émerger demain peut-être un écoquartier et cela me permet de prendre date avec un certain nombre de collègues ici.

Deuxième axe : "Privilégier les transports en commun" -

Quelle incidence de ce projet par rapport aux transports en commun, en termes d'accessibilité ?

- le renforcement des transports en commun sur Décines, y compris avec la perspective d'une liaison T 2-T 3 entre Eurexpo et le site du Montout ;

- la nouvelle desserte des transports en commun sur Chassieu avec l'arrivée du tramway à Eurexpo ;

- la préfiguration de connexions futures sur le territoire de l'est lyonnais, qu'évoquait monsieur Buffet tout à l'heure, avec la possibilité, à terme, de desservir la CCEL ;

- la réalisation d'une ligne de contournement permettant d'éviter l'engorgement des voies intérieures de Décines ;

- l'augmentation des capacités d'accueil du parking-relais des Bannettes pour capter quotidiennement les populations qui, aujourd'hui, saturent l'entrée de l'agglomération lyonnaise.

Troisième axe : "La préservation des espaces naturels" - Cela a été évoqué tout à l'heure -

Je rappelle ici que le débat du Grand Stade concerne une emprise de 50 hectares, que le débat que nous avons eu ensemble a permis de prendre la mesure et la nécessité de sanctuariser les espaces naturels sur ce secteur : le grand parc de Miribel-Jonage, 2 200 hectares, deuxième parc périurbain d'Europe ; le Grand Large, 150 hectares, la branche nord du V vert, plusieurs centaines d'hectares. Je crois que l'on est loin du carnage environnemental qui est souvent évoqué. Et là aussi, si l'on fait appel à l'intuition et la volonté politique, il y a largement matière à imaginer l'émergence d'un espace naturel métropolitain de référence reliant l'ensemble de ces polarités environnementales.

Au delà des trois axes du SCOT, je pourrais bien sûr parler de la dimension économique avec l'ensemble des gisements d'emplois qui vont être créés pendant et après la réalisation de cet équipement ainsi que de l'activité économique générée auprès du réseau des PME, là où se situe la deuxième zone industrielle de France. Nous sommes donc bien loin là aussi d'une mesure avec le capitalisme ou d'une entreprise de soutien à ce que l'on pourrait appeler *La Prospérité du vice*, pour faire un clin d'œil au dernier livre de Daniel Cohen.

Je terminerai par la dimension territoriale. Non, nous ne faisons pas la promotion d'un urbanisme aéroportuaire ou d'un

urbanisme de gare SNCF, comme on le laisse parfois entendre. Oui, la commune de Décines Charpieu va connaître une grande transformation et celle-ci va être de la même importance que celle qu'a connue cette commune au moment de l'implantation de l'usine de la Soie au début des années 20, faisant passer Décines Charpieu d'une société agricole à une société industrielle lui permettant d'accueillir plus tard, sur le site du Montout, l'usine de la CEM.

En ce début de nouveau siècle, nous sommes entrés dans la société post-industrielle et le Décines Charpieu de demain sera façonné par un pôle santé en lieu et place de l'usine de la Soie et de Rhône-Poulenc, des lignes fortes de tramway en lieu et place de l'ancien chemin de fer de l'est lyonnais, une centralité urbaine pour une ville qui n'avait pas de centre-ville, l'Anneau bleu en lieu et place du chemin de halage reliant le Grand Large, le Grand Parc et le V vert et, oui, un Grand Stade en lieu et place d'activités anciennement industrielles.

Pour moi, le projet du Grand Stade n'est pas une météorite. Il prendra sa place dans un vaste ensemble urbain, économique et environnemental, qui a l'ambition d'être un pôle fort de référence, à l'instar du Confluent et de la Cité internationale à l'entrée "est" de notre agglomération. En tant qu'élu de Décines Charpieu, élu de notre agglomération et à l'instar du groupe Socialiste et apparentés, tous partisans de l'émergence d'une grande métropole européenne, je me réjouis d'être acteur de cette grande ambition pour ce territoire.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

De manière à ce que le débat soit le plus large possible, s'il y a des personnes qui, en dehors des temps de parole, ont des interventions à faire, cela est possible maintenant.

Pour que les choses soient claires, puisque monsieur Thévenot nous a indiqué quelle était pour lui l'alternative au Grand Stade du Montout, en nous disant que cela se ferait sur Gerland plus le Palais des sports, je voudrais demander que monsieur Coste nous dise quelle serait son alternative, de manière à ce que nous ne discutons pas simplement sur des oppositions mais sur des positions.

M. COSTE : Pour nous, c'est effectivement le stade sur le stade, avec les défauts qui ont été évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire que, pendant la construction, il y aura une réduction des places ; mais il pourrait y avoir des aides financières pour passer ce cap, qui seront beaucoup moins chères que les 200 M€ que l'on prévoit aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Donc vous préféreriez, vous, que l'on subventionne l'OL beaucoup plus, pendant au moins une période intermédiaire de trois ans, de manière à leur permettre de franchir le cap.

M. COSTE : On peut le faire une fois que tout est fait ou alors dans l'autre sens, soit avant, soit après.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous pensez que vous avez la certitude juridique que nous aurions le droit de le faire ? Je suppose que vous aviez vérifié votre solution alternative et que vous n'avez pas lancé cela "au petit bonheur la chance".

M. COSTE : J'espère que les services l'ont déjà vérifié.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, mes chers collègues, quelques mots de réponse.

Oui, monsieur Thévenot.

M. THEVENOT : Vous avez autour de vous une armée de conseillers et de fonctionnaires qui, depuis deux à trois ans, travaille sur ce dossier et vous vous êtes fait retoquer à la Cour administrative d'appel. Donc vous n'avez pas de leçons à donner !

M. LE PRÉSIDENT : Pas sur le dossier mais sur un vice de procédure. On verra d'ailleurs ce que le Conseil d'Etat pourra dire sur l'appel que l'on a fait.

M. LE PRÉSIDENT : ...Madame Perrin-Gilbert, allez-y !

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur Collomb, vu votre interpellation et mon vote à venir, je me sens obligée de vous exprimer le sens de mon propos.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, c'était une invitation.

Mme PERRIN-GILBERT : Je m'en doute. Je ne rentrerai pas dans la polémique avec vous mais simplement une explication de vote : ainsi que je l'ai indiqué dans le cahier d'enquête publique du premier arrondissement, je voterai effectivement contre le projet du Grand Stade au Montout.

Je comprends un certain nombre d'arguments qui ont été avancés. Je pense qu'il faut un développement de notre agglomération qui ne soit pas un développement central mais effectivement avec des polycentralités.

Je pense qu'il faut un projet pour l'est lyonnais et que le bon projet pour l'est lyonnais n'est pas celui du Grand Stade, qui est avant tout un projet commercial et un projet immobilier. Je pense que nous avons mieux à proposer pour l'est lyonnais. Si vous me demandez ma position, je pense que le Grand Stade doit se construire sur le stade de Gerland et que si, pendant trois ans, l'Olympique lyonnais a un petit moins de recettes parce que les tribunes sont en travaux, ce n'est pas bien grave. Mais peut-être l'Olympique lyonnais aura-t-il au moins son stade !

Je suis d'accord avec l'argument qui est de dire que le Palais des sports est un équipement obsolète aujourd'hui et il y a certainement matière à réfléchir sur l'emprise que l'on pourrait dégager sur ce Palais des sports.

Ensuite, si vous voulez m'interroger sur ma conception du devenir de notre agglomération, ce sont les projets innovants qui sont des projets de développement durable, qui sont des projets d'emplois qualifiés -parce que je ne suis pas sûre que les gens qui vont construire le stade, si Grand Stade il y a, seront bien payés, si ce sera dans les normes du travail- ; donc, si l'on veut un projet innovant, on peut avoir un projet innovant pour l'est lyonnais mais qui ne soit pas celui-ci. Ne croyez-vous pas que le foot professionnel aujourd'hui est une bulle comme l'immobilier a pu l'être ? Regardez les clubs anglais qui sont en faillite aujourd'hui et il y en a plus d'un qui sont rachetés. Donc méfions nous des bulles ! On a connu la bulle immobilière, il pourrait bien y avoir la bulle du football professionnel.

Donc je vous incite à la prudence et je souhaite effectivement, comme d'autres dans cette assemblée, que le projet soit revu, ne soit pas fait sur le site du Montout mais soit examiné correctement sur le site de Gerland.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je vais essayer de répondre à tout cela.

Monsieur Buffet.

M. BUFFET : Monsieur le président, puisque vous nous invitez à prendre la parole à l'occasion de ce débat, permettez-moi de vous redonner la position du groupe UMP.

Personne dans le groupe n'est hostile à la construction d'un équipement sportif pour l'Olympique lyonnais sur l'agglomération lyonnaise. L'intérêt d'avoir, sur notre territoire, un équipement de qualité et de surcroît construit par une personne privée, en l'occurrence l'Olympique lyonnais, ne pose pas de difficulté majeure.

Ce que nous vous reprochons et ce que nous essayons de vous faire comprendre c'est que nous ne sommes pas d'accord avec la méthode que vous avez utilisée et qui vous a amené à décider seul du choix du terrain d'accueil de cet équipement d'agglomération. C'est cela que nous vous reprochons et c'est cela que nous avons dit à plusieurs reprises et qui a amené la Cour d'appel à prononcer, peut-être sur un vice de forme, mais à prononcer tout de même l'annulation de la délibération du Conseil de Communauté urbaine, à mettre à terre la première révision du PLU, à entraîner, de fait, la deuxième révision du PLU que vous nous avez présentée au mois de juillet dernier et qui a peut-être, compte tenu des éléments qui ont été soulevés à l'occasion de ce Conseil, mis en difficulté la troisième ouverture que vous avez proposée ce soir parce que, sur un certain nombre d'éléments concernant un certain nombre de choix, en particulier de déplacements -cela a été dit par les uns et par les autres-, il peut y avoir déficit d'informations, de connaissances. C'est cela que nous voulons dire.

Avons-nous d'autres propositions à faire en termes d'occupation foncière ? Nous avons souhaité ou nous aurions aimé que tous les sujets soient étudiés de façon détaillée, dans la plus grande transparence, car nous étions tous d'accord pour nous mettre autour de la table sur ce sujet, pour que Gerland puisse être proposé et regardé. Cela marche ou ne marche pas, pour que le Puisoz -dont on sait que cela fonctionne- puisse être regardé au bout des choses car des études ont été faites sur le Puisoz et elles existent et parce que, sans doute, nous regrettons tous que le meilleur site, à savoir celui du Carré de Soie, n'ait jamais été retenu parce que vous étiez engagé à d'autres fins, et notamment pour le terrain de courses hippiques alors même que l'agglomération en a déjà deux. Vous n'avez pas fait ce choix mais nous aurions aimé savoir si tous les autres avaient été vus avec intérêt.

Ce que nous disons aujourd'hui c'est que le risque que vous faites prendre en termes de méthode rend ce dossier insécure juridiquement. C'est cela l'enjeu. De recours en recours, de difficulté en difficulté, de procédure en procédure, vous ne permettrez pas à l'Olympique lyonnais d'avoir son stade en 2014, pour la date prévue de l'Euro 2016 en France. Vous priverez, avec cette méthode, le club et la France d'avoir un équipement de qualité. C'est ce que nous voulons vous dire et c'est la seule chose que nous voulons dire. Que personne ne vienne nous reprocher et nous dire que nous sommes contre cet équipement ! Il est d'intérêt d'agglomération mais la méthode que vous avez employée n'est pas la bonne et cette méthode de gouvernance met en difficulté et le club et la Communauté urbaine, c'est une réalité et vous ne pouvez pas nous reprocher de vous le dire clairement ce soir.

Quelle aurait été la meilleure solution ? Vous le savez comme moi, c'est d'abord le Carré de Soie mais vous avez dit non -en tous les cas, c'est ce que disent les couloirs ou les personnes

qui auraient été intéressées, trouvant que c'était le lieu le plus pertinent et j'en suis d'accord-, c'était ensuite le Puisoz parce que le foncier était prêt, donnait les capacités suffisantes, le métro et le tramway étaient à portée et la participation de l'argent public se retrouvait de ce fait beaucoup plus restreinte et rendait les choses possibles. Sans doute que notre choix de cœur était celui de Gerland parce que c'est l'histoire du club, parce que c'est l'histoire de la ville, parce que c'est le lieu où se sont passés de grands événements. Il se dit que ce n'était pas possible et peut-être l'Olympique lyonnais même dit que ce n'était pas possible, dont acte. Qu'on le regarde dans le détail mais qu'on en ait le cœur net ! C'est cela que nous vous reprochons, de ne pas avoir mis tout sur la table avec tous les critères de décision et de choix qui nous amènent aujourd'hui -je le redis-, de recours en recours, à mettre en péril la réalisation de cet équipement d'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Meschers collègues, je pense que c'était intéressant que l'on aille jusqu'au bout des propositions des uns et des autres parce que, quand on s'en tient à un discours sur la méthode -par lequel d'ailleurs vous avez conclu, monsieur Buffet-, en général, la méthode est le dernier discours quand on ne sait pas trop quoi dire...

M. BUFFET : Sauf que c'était le premier dès le départ !

M. LE PRÉSIDENT : On dit que la méthode n'était pas la bonne. Il y a aujourd'hui trois grands projets de stades :

- celui de Lille, excusez-moi, ce n'est pas la bonne méthode !
- celui de Bordeaux, excusez-moi, ce n'est pas la bonne méthode !
- les autres, ils n'ont encore pas commencé !

Donc, à force de ne pas avoir la bonne méthode partout, on finira effectivement par ne réaliser aucun stade en France. Je sais que le dernier sport à la mode est de mitrailler tout ce qui passe mais moi, je vous le dis comme je le pense, chers collègues, il y a un certain nombre d'autres pays qui, eux, ont envie de se développer, d'aller de l'avant et, à force de tout refuser, un jour, c'est nous qui tirerons la langue et nous verrons à ce moment-là que nous étions des enfants gâtés.

Alors refaire l'histoire du stade : d'abord sur le Carré de Soie ; excusez-moi, je n'ai été élu maire de Lyon qu'en 2001 et il se trouve qu'avant moi, sur le Carré de Soie, mon prédécesseur, je vais même dire mes prédécesseurs avaient développé d'autres projets et qu'en particulier, c'était le projet non pas simplement de l'hippodrome mais le projet du Carré de Soie, avec lequel effectivement l'hippodrome était lié. Donc il fallait que je le dise, y compris à des gens qui avaient fait confiance non pas dans ma parole mais dans celle de mes prédécesseurs car je respecte les paroles de la fonction et il faut avoir de la continuité dans une ville comme dans un Etat parce qu'autrement, tout se trouve remis en cause.

C'était le groupe Altaréa qui avait investi au Carré de Soie et ceux qui étaient là à l'époque, du temps de Raymond Barre, s'en souviennent. J'allais dire au groupe Altaréa : "Ecoutez, la parole du Grand Lyon, on s'en moque. Moi, cela m'arrange de faire autre chose. Alors je vais faire autre chose". Si je faisais cela et si d'autres faisaient cela, croyez-moi, il n'y aurait plus beaucoup d'investisseurs à venir effectivement sur Lyon parce qu'ils ne croiraient pas dans une certaine continuité de l'évolution de la ville. Et si j'avais fait cela pour tous les projets qui avaient été finis avant moi, aujourd'hui, on n'aurait pas la Cité internationale, on n'aurait pas l'Amphithéâtre 3000 parce qu'effectivement, on n'aurait tout remis.

Et s'il avait fallu qu'il y ait un métro -comme l'a dit monsieur Forissier ; mais on rêve !- pour qu'on lance un projet -c'est ce que vous avez dit, monsieur Forissier-, Saint Exupéry, ensuite le Grand Stade, le Confluent, c'est aberrant mais je veux dire que, dans cinquante ans, on n'y serait pas encore parce que le projet de relier par un métro l'aéroport de Saint Exupéry, il y a cinquante ans qu'il est dans tous les documents et qu'il n'a jamais été fait parce que, pour un projet aujourd'hui de 200 M€ sur le métro pour Oullins, on reçoit 7 M€ de l'Etat. Comment voulez-vous que l'on fasse un métro qui aille de Saint Exupéry au Grand Stade en allant jusqu'aux hôpitaux. Mais on rêve ! C'est n'importe quoi comme proposition !

Ensuite, sur l'historique : oui, le terrain du Puisoz était le meilleur terrain et il n'y avait que deux solutions. Il y avait le Puisoz et après, il n'y en avait pas d'autres. La ZAC des Gaulnes que vous aviez proposée à l'époque, le Préfet vient d'interdire la création du centre de formation de Véolia parce qu'effectivement, il était dans les espaces d'interdiction de construire de l'aéroport. Alors, si pour un centre de formation, on interdisait, excusez-moi, pour un Grand Stade cela aurait été quelque chose d'autre, mis à part le fait qu'il fallait enterrer quand même des lignes haute tension à 200 000 volts, c'était sans problème sans doute. C'était quelques dizaines d'euros supplémentaires, sans même la certitude de le faire.

Alors que s'est-il passé ? En réalité, soit on construisait le stade avec notre propre argent et, dans ce cas là, on ne demande rien à personne, notamment le lieu d'implantation. Mais nous, nous n'avions pas d'argent pour le construire. La collectivité locale n'a pas d'argent pour construire un stade ou alors il faut faire, il y a un exemple mais je ne suis pas sûr que l'actuel titulaire de cette façon de faire en soit extrêmement ravi. Partenariat public-privé, c'est Lille, 300 M€ sur trente ans, donc 10 M€ par an et 180 M€ d'infrastructures pour pouvoir arriver au stade. Que les infrastructures soient publiques ou privées, il faut bien effectivement les financer. Il est évident que, dans tous les stades, cela se fera ainsi. Et pas seulement pour les stades : si par exemple, à Confluence, je n'avais pas fait le tramway, jamais personne ne serait venu là et, en particulier, pas les groupes privés qui ont donné vie à ce quartier de la Confluence.

Je ne travaille pour aucun groupe. Je lis ici ou là "Oui ! Mais c'est le copain de Ginon, le copain d'Aulas, le copain de Mérieux". Je ne connais qu'une seule direction : faire en sorte que cette agglomération se développe mais, pour qu'elle se développe, il faut que je travaille effectivement avec l'ensemble de ces personnalités-là, pour le stade comme dans d'autres domaines.

Lorsque j'ai proposé à monsieur Jean-Michel Aulas le Puisoz, il a dit à l'époque : "Il y a eu une discussion que j'ai essayé d'amorcer. Il se trouve que c'était la possession d'un groupe américain Apollo". Effectivement, il n'y a pas eu d'accord entre Apollo et l'Olympique lyonnais. A partir de là, excusez-moi, celui qui met 350 M€ c'est celui qui choisit le terrain. Et donc je lui ai montré quels étaient les terrains possibles dans l'agglomération lyonnaise. Et nous avons examiné toutes les hypothèses, y compris celle de Gerland, bien évidemment ; mais le Puisoz, c'est 15 hectares, Gerland, monsieur Thévenot, c'est 50 hectares et vous rajoutez, si vous démolissez le Palais des sports, 17 hectares, c'est-à-dire que, même si l'on détruisait le stade de Gerland et le Palais des sports et qu'ensuite on reconstruisait, nous n'aurions pas la place pour construire le Grand Stade.

Pour ce qui est du type de concept, on peut être contre. Le fait est que cela est récent, les hôtels qui fournissent le *business plan*, mais, si vous ne voulez pas cela, je vous le répète, c'est du football municipal comme il y a du rugby municipal et c'est

la municipalité qui paye. Parce qu'aujourd'hui, il n'y a pas de modèle économique qui puisse permettre d'être en Champions league et, en même temps, de ne pas avoir ce qu'on appelle un modèle économique pour un stade. Quand monsieur Braillard vous a cité Arena, allez voir à quoi ressemble le stade d'Arena à Munich et regardez ce que sont les bars et les restaurants et vous verrez la pauvreté de ce qu'est aujourd'hui le stade de Lyon.

Le problème des groupes c'est la non-communication finalement parce qu'il se trouve que, sur Gerland, on a fait faire une étude, à la demande du groupe UMP très précisément, il y a exactement un an et les conclusions étaient que l'on ne pouvait pas construire sur Gerland. Alors ce n'est pas monsieur Braillard qui le dit mais c'est monsieur Havard ; je cite ce qu'il disait dans la conclusion du rapport sur ce document-là, mission d'information et d'évaluation -puisque l'on m'avait dit qu'il fallait bien repérer, bien se mettre autour de la table, être bien présent, bien discuter, bien concerter- et la question était de savoir -c'est sans doute ce qui va vous intéresser, monsieur Braillard- si OL Land pouvait se faire à Gerland. Et c'est non ! "Je considère -poursuit-il- qu'OL Land ne peut pas se faire à Gerland, tout simplement parce que la disponibilité foncière est insuffisante et que les acteurs qui pratiquent le site de Gerland ne pourraient sans doute pas être relocalisés ailleurs". Voilà, cela nous évitera des débats superflus, s'il y avait un peu de communication entre les groupes.

Donc quelque part il faut des passeurs et, ce soir, j'essaie de faire passer la communication entre les groupes sur Lyon, puis les groupes à l'extérieur de Lyon et c'est peut-être pour cela d'ailleurs qu'il faut des votes à bulletins secrets pour ne pas savoir comment votent exactement les gens. Imaginez par exemple que le grand Montout réussisse et que vous disiez : "Les autres étaient contre mais moi, jamais enfin ! Monsieur Aulas, vous comprenez bien que j'ai toujours été d'accord avec votre projet, c'était mes copains de l'extérieur mais moi non". En plus, avec la vue que j'ai de l'agglomération lyonnaise, une vision d'avenir, je suis tout à fait d'accord avec vous". C'est souvent comme cela que les choses se passent en coulisses. Je me demande même -car vous savez que j'assiste à tous les matches- si je ne vais pas retrouver les partenaires de l'UMP assis sur mes genoux ! Donc c'est dire qu'il n'y a pas forcément la même communication partout et qu'on entend des propos divers.

Alors, ensuite, restent les problèmes spécifiques au Grand Montout, les vrais problèmes de transports et de communication. Ces problèmes existaient déjà sur Gerland. Aujourd'hui, sur Gerland, il y a certes -comme on l'a souligné- la ligne de métro mais Gerland a un défaut, celui d'être adossé au Rhône et, pour ceux qui ne vont pas toujours en transports en commun jusqu'à Gerland sont obligés de partir d'un côté ou d'un autre alors qu'au Montout, vous pourrez partir par le nord, par le sud par l'est, par l'ouest, bref, c'est tout de même une communicabilité plus grande.

Chers collègues, s'il vous plaît, on s'écoute les uns et les autres !

Ensuite, sur le problème de savoir si effectivement sur le Grand Montout nous avons bien pris en compte tous les problèmes de transports en commun, dites vous bien que personne ne vient avec les transports en commun, c'est toute la nature des parcs-relais que nous faisons. Les gens prennent en général dans un premier temps leur voiture, puis un moyen de transport en commun, puis arrivent sur le lieu de destination. C'est exactement ce que l'on a fait avec les différents sites de parking du Grand Montout.

Sur le problème secondaire qui est de dire : "Est-ce qu'il est possible d'avoir des tramways qui viennent à la fois par le nord et par le sud et que cela ne coupera pas la circulation", je laisserai monsieur Rivalta répondre.

Sur un dernier point qui a été évoqué, mes chers collègues, il ne faut pas se tromper : j'ai entendu dire tout à l'heure que c'était une zone agricole de 50 hectares, à laquelle on allait substituer le projet du Montout. Non, mes chers collègues, aujourd'hui, au POS, c'est une zone de développement économique sur laquelle a failli se localiser un projet de logistique. Donc ce n'est pas un espace qu'on a ajouté de manière supplémentaire, c'est un espace dans lequel des entreprises de logistique auraient pu s'installer.

Alors je crois -et j'en terminerai sur ce point- qu'il y a une vision du développement de notre agglomération lyonnaise et je pense que cette agglomération va se développer vers l'est ; tous les projets que l'on fait comme le Carré de Soie dynamisent cet est lyonnais.

Donc, aujourd'hui, nous avons deux façons finalement de voir ce développement : soit on l'organise dans des stratégies comme celle du Grand Montout, soit on laisse les choses se faire de manière anarchique. Nous, nous préférons l'organiser. Je pense que, quand ces projets se seront réalisés sur Décines, sur Meyzieu, on se dira que nous avons le développement de cet est lyonnais.

Voilà, mesdames et messieurs. Donc s'il y en a qui veulent le scrutin à bulletin secret pour cacher leur vote, demandez le ! Le vote à bulletins secrets ? Alors allons-y ! Monsieur Thévenot, vous le demandez ?

Pardon, j'ai oublié monsieur Rivalta sur les problèmes de transport.

M. le vice-président RIVALTA : Les transports en commun à Lyon, c'est la force tranquille, monsieur le président, ne vous inquiétez pas !

Simplement, puisque chaque fois que nous parlons de transports en commun, mieux vaut savoir de quoi l'on parle, il est vrai qu'il y a deux façons de faire par rapport à ce type de projet : soit on en fait un commerce électoral en étant contre, soit on essaie de regarder quel est l'intérêt général.

Je dis cela parce que cela fait des années que je siége dans cette assemblée et que le groupe Socialiste s'est toujours comporté comme un partenaire pour le développement d'Eurexpo, le développement de la gare de la Part-Dieu, le développement du quai Achille Lignon ou encore pour le développement de la Salle 3000 et, si nous avions eu un comportement négatif, beaucoup de ces équipements n'existeraient peut-être pas.

Je vais vous dire très rapidement quelle est la démarche des études -ce sont les données qui ont été fournies par l'Olympique lyonnais- sur la fréquentation actuelle du stade de Gerland et l'estimation du nouveau stade. Je crois que, dans ces cas-là, il vaut mieux s'adresser à ceux qui auront à gérer et à construire l'équipement pour connaître leurs analyses sur la population.

Au titre du Sytral, nous avons demandé à Egis Rail l'état de la fréquentation de Lea, l'analyse de la clientèle potentielle de transports en commun et l'optimisation des structures actuelles. Au Grand Lyon, le CETE a demandé un diagnostic de trafic, une évaluation du trafic futur de l'est lyonnais à la société Transitec, des propositions d'un scénario multimodal, une identification

des actions nécessaires et à Egis Route les premières études de faisabilité de ces actions. Le CETE a donné un avis favorable au diagnostic de trafic que nous avons fait et donc, oui, l'Etat s'est engagé sur la véracité des propositions que nous avons faites. A bon entendeur, salut !

Sur la démarche des études :

- assurer une accessibilité organisée, lisible et cohérente avec l'origine des spectateurs. C'est ce que nous avons dû faire et c'est pour cela que, par exemple avec l'Olympique lyonnais, nous travaillerons pour qu'à un moment donné, la répartition dans les engins de transports en commun se fasse par rapport à la situation qu'ils auront dans le stade et donc de coupler à la fois la vente de la place et la vente du titre de transport en commun ;

- nous voulons une utilisation maximum des transports en commun en renforçant ou en prolongeant des lignes existantes dans le sens des orientations du PLU ;

- ne pas reporter le trafic dans les zones urbaines et dans les centres des communes ;

- développer les accès en modes doux ;

- utiliser les infrastructures routières.

Pour vous donner quelques chiffres sur l'origine des spectateurs du match de football : venant du Rhône : 10 500, du Grand Lyon et hors de Lyon : 18 810, de Lyon et Villeurbanne : 12 400, de l'ouest : 180, de la Drôme et de l'Ardèche : 340 et 170, de l'Ain : 5 410, de l'Isère : 6 790, de la Savoie : 470 et de la Haute Savoie : 490, qui introduit 23 % avec 13 160 spectateurs.

Ce qui vous intéresse le plus, c'est sans doute ce qui se passe aux alentours du Grand Lyon. Là aussi, toute l'étude a été faite sur ceux qui viennent du nord de la Communauté urbaine : 4 820, de l'est : 6 810, du sud-est : 2 610, du sud-ouest : 2 850, de l'ouest : 1 720, du cœur de l'agglomération : 12 440.

Ce sont ces chiffres-là qui nous permettent de répartir nos concitoyens et concitoyennes qui iront aux matchs de football venant par les différents modes de transports en commun.

Les différents modes de transports en commun sont La Part-Dieu-La Soie et La Soie-le Grand Stade puisque nous introduirons, dans la gestion du trafic, des trafics courts qui nous permettent de desservir plus rapidement un certain nombre d'équipements. C'est pour cela que tous ceux qui font des calculs uniquement en considérant la ligne T 3 telle qu'elle est se trompent et ne font pas la bonne analyse.

Par rapport à Eurexpo, ce sont 14 000 personnes qui viendront en voiture et qui iront par le bus à partir d'Eurexpo et viendront se joindre aux 2 000 du prolongement du tramway qui sera fait -et que certains n'ont pas voté d'ailleurs au Sytral et qui viennent nous expliquer ensuite qu'il faut développer l'agglomération sur le plan économique- puisque ce tramway a une double fonction -je l'ai déjà expliqué- à la fois de desserte d'une partie de la population de Bron, d'une partie du lycée de Bron, d'une partie des équipements de recherches de Bron, du CETE entre autres et, en même temps, de la population et de la zone industrielle située le long du boulevard qui longe Bron. De ce point de vue-là, ce sont 16 000 spectateurs qui iront en bus jusqu'au centre de football et au centre commercial.

Evidemment, nous avons travaillé sur le dimensionnement du système de transports en commun à la dépose et à la sortie. La

sortie, c'est 22 heures 30 - 23 heures 30. Là aussi, la donne en matière de circulation est complètement différente et, pour ceux que cela intéresse, pour ne pas être trop long ce soir, tous les chiffres sont sur le tableau et vous permettent de savoir ce qu'il en est.

Quand nous ferons ce bilan, ce sont effectivement 68 % de personnes qui iront et accéderont au stade avec des transports collectifs et des modes doux alors que l'accès direct en véhicule particulier représente seulement 32 %. Que cela plaise ou pas, ce sont des chiffres qui ont été vérifiés !

Pour terminer, je voudrais aussi vous donner des temps de trajets. Le trajet Part-Dieu - Meyzieu dure 25 minutes et, quand nous aurons des directs, le trajet Part-Dieu - Grand Stade durera 19 minutes. Le trajet Meyzieu - Grand Stade durera 10 minutes. Le trajet sur le parcours intermédiaire lui aussi durera 10 minutes.

La question a été posée -j'ai déjà répondu moult fois- sur la capacité des engins de transports en commun que l'on prélèverait ailleurs, ce qui ferait que les pauvres populations d'ailleurs seraient brimées par rapport au stade. Je rappelle que nous avons lancé un projet d'appel d'offres pour avoir neuf ou dix tramways de 40 mètres -les nôtres font actuellement 34 mètres-, ce qui permettra, à terme, de desservir dans des meilleures conditions en dehors des manifestations au stade sur la ligne T 3 et qui améliorera la situation entre Meyzieu et la Part-Dieu. Là aussi, les choses sont cohérentes et les engins seront disponibles le moment venu.

Nous avons aussi les temps de parcours des bus vers les parkings de l'accès au stade, avec effectivement les bus et les fréquences qui nous permettent de faire en sorte que les transports en commun desservent le Grand Stade en question. Je suis prêt à redonner le plus de détails à tous ceux qui en voudront.

Ce que je constate dans un débat comme celui-là c'est qu'il est triste que l'on en ait fait, pour certains, un fond de débat électoral ; je crois qu'il y a mieux à faire. Je crois qu'en plus, l'intelligence veut que nous utilisions la multi-utilisation des moyens.

Et, là aussi, puisque l'on a fait appel au devoir de mémoire, je voudrais dire que, si une desserte Eurexpo n'a pas été faite, ce n'est pas vers nous qu'il faut se tourner. Si effectivement -comme l'a dit notre collègue Thévenot- il y a des pauvres dans l'agglomération qui sont de plus en plus pauvres, ce n'est peut-être pas vers nous qu'il faut se retourner mais peut-être à l'étage au-dessus, vers l'Élysée et qu'il faut poser la question : qui est au pouvoir ?

Qui a évoqué le Grenelle de l'environnement ? Je veux bien tout ce que l'on veut mais que l'on nous donne 28 M€ à travers le Grenelle de l'environnement et que l'on fasse référence au Grenelle de l'environnement ensuite et de la protection de la nature pour parler du stade et que j'entends parler de dizaines de milliards justement pour la région parisienne, je me dis que, là aussi, il faudrait qu'il y en ait qui s'adressent là où il faut mais pas nécessairement à nous. Et comme l'a rappelé Gérard Collomb, le président, la desserte de Gerland en métro -je vais le rappeler à mon tour- c'est grâce à qui ?

Voilà, je pense que nous voulons faire en sorte que cet équipement soit desservi le mieux possible par les équipements de transports en commun, que ce que nous investissons serve aussi à d'autres équipements, à d'autres communes et à d'autres structures de l'agglomération. Bref, que nous ayons une multi-utilisation pour utiliser au mieux l'argent public.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais d'abord clore le débat sur les orientations générales du PADD.

Ensuite, nous avons une demande de vote à bulletin secret. Pour que le vote à bulletin secret ait lieu, e rappelle qu'il importe que le tiers des membres présents le demande. Qui demande le vote à bulletin secret ?

On va compter, si vous le voulez bien.

31 membres sur 120 présents demandent le vote à bulletin secret. Cette demande ne réunit donc pas le tiers des membres présents et est donc rejetée. Nous allons voter à main levée si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle que nous ne votons pas sur le PADD mais sur la mise en révision du PLU pour ce qui concerne le dossier 2010-1257. Dans ce projet, nous avons deux choses : le débat sans vote et la révision du PLU.

M. BUFFET : Je demande un vote à scrutin public sur appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT : Qui est pour un vote à scrutin public ? Nous comptons à nouveau.

Etant donné que cette demande réunit plus de 30 membres, nous allons procéder au vote à scrutin public sur appel nominal. Cela aura au moins le mérite pour chacun de dire ce qu'il pense.

Vous allez voter à l'appel de votre nom. Cet appel sera fait depuis la table centrale, muni éventuellement du pouvoir que vous avez, sachant qu'il n'y a qu'un pouvoir par personne présente.

Les scrutateurs de la table centrale seront messieurs Geourjon et Llung. Monsieur Augoyard s'occupera de l'appel.

(Il est procédé au vote à scrutin public sur appel nominal).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons voter sur le projet de délibération numéro 2010-1258 relatif à l'ouverture de la concertation préalable sur l'accessibilité du site du Grand Montout.

Pas de demande de vote à scrutin public ? D'accord, donc un vote à main levée.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupes Ensemble pour le Grand Lyon - Les Verts,
- abstention : groupe Communiste et intervention citoyenne.

Adopté.

Rapporteurs : M. CHABRIER (2009-1257). Mme la vice-présidente DAVID (2009-1258).

N° 2010-1239 - déplacements et voirie - Schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Direction de la voirie -

N° 2010-1240 - déplacements et voirie - Plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1239 et 2010-1240. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Monsieur le président, le rapport numéro 2010-1239 concerne le schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et le rapport numéro 2010-1240 concerne le plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Pour ces deux rapports, la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois demandes d'intervention. D'abord, le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Nous ne pouvons que souscrire aux objectifs du schéma intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui vise à appliquer la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

En effet -je cite-, "Ce schéma identifie les itinéraires prioritaires pour faire de l'agglomération une métropole accueillante, où il fait bon vivre pour tous, pour améliorer l'accès aux services des personnes en situation de handicap et leur permettre de profiter pleinement des services et de l'animation des centres urbains pour toutes les communes".

Nous tenons d'abord à saluer le travail de l'Agence d'urbanisme qui a permis d'aboutir à ce schéma intercommunal d'accessibilité. La mise en œuvre de ce schéma démarre avec le plan intercommunal d'accessibilité, objet de la deuxième délibération, plan qui définit les actions menées pour l'année 2010 dans une liste figurant dans la délibération pour un montant de 5,3 M€. Rappelons que cette enveloppe de 5,3 M€ est composée des budgets classiques de la direction de la voirie, tant en opérations individualisées que globalisées ou de proximité. Pourtant, devant l'ampleur des travaux à réaliser dans l'agglomération, notre groupe a demandé à plusieurs reprises la mise en place d'un budget spécifique pour accélérer ces réalisations.

Quelques chiffres pour illustrer l'enjeu : 5 à 7 % de notre voirie est concerné par la mise en accessibilité, soit quelques 190 kilomètres des 2 700 que compte l'agglomération, dont 40 % de la voirie lyonnaise et 20 % de la voirie villeurbanaise. Avec 5,3 M€ en 2010 pour aménager seulement 3,1 kilomètres, notre voirie sera accessible, chers collègues, dans soixante-trois ans. Ce n'est pas acceptable ! Alors que le Sytral a prévu 50 M€ d'ici 2015 pour rendre les transports en commun accessibles, choix que nous approuvons totalement, nous ne pouvons aller aussi lentement.

Dans d'autres domaines, la Communauté urbaine a su mettre les moyens humains et financiers pour respecter les normes fixées par la réglementation française à la demande de l'Europe et notre groupe s'est félicité de tels engagements. Je pense notamment aux millions d'euros destinés à la mise aux normes de l'usine d'incinération de Lyon sud ou aux stations d'épuration ; ces dépenses étaient nécessaires à la fois pour la protection de la santé de nos concitoyens et pour la qualité de notre environnement.

Le schéma d'accessibilité prévoit un volet piéton dans le plan modes doux. Ce plan, doté d'un budget de 90 M€ pour le vélo, n'affecte cependant aucune ligne budgétaire pour le piéton. Nous considérons donc cette enveloppe insuffisante et nous renouvelons notre demande d'affecter un budget de 5 M€ supplémentaires pour le plan d'accessibilité afin de réellement conduire une action d'ampleur dans la durée.

Donc nous voterons le schéma d'accessibilité qui est un bon document car nous l'approuvons mais, dans l'attente d'un budget supplémentaire sur la mise en œuvre, nous nous abstiendrons sur le plan d'accessibilité.

Un dernier mot enfin sur un autre domaine de l'accessibilité qui est celui du déneigement. Monsieur le président, la neige qui est tombée lundi matin, mardi matin et vendredi dernier ont paralysé le réseau de bus, y compris la ligne forte du réseau C 3. Si l'on comprend que les éléments météo perturbent la circulation, en revanche, il est difficile de constater qu'en cas de telles intempéries, on puisse circuler en voiture mais ni en bus, ni en vélo, parce que les voies de bus et les pistes cyclables ne sont pas déneigées. Pourtant, c'est à la Communauté urbaine qu'il appartient d'assurer le déneigement de la chaussée et cela n'a pas été fait de manière satisfaisante, en tout cas pas dans les mêmes délais que pour la circulation automobile, contraignant ainsi les usagers des transports en commun à rester chez eux et à arriver très en retard à leur travail. Monsieur le président, est-ce un problème de moyens pour la direction de la propreté ? Et si c'est le cas, nous pensons qu'il faut privilégier le déneigement des axes circulés par les bus et les voies de bus pour que notre service public soit bien un service au service de tous les usagers.

Merci de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. PILLONEL : Monsieur le président, mes chers collègues. Vous nous proposez ce soir deux délibérations successives sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

En fait, il s'agit de répondre aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite, un problème douloureux que nous connaissons tous, dont chacun parlait depuis longtemps. La loi du 11 février 2005 a fait que cette accessibilité est un devoir pour les collectivités. C'est un progrès pour les droits de la personne humaine. Cela impose aux responsables techniques et politiques locaux que nous sommes de mener des politiques ambitieuses et forcément coûteuses.

Plutôt que de mener des actions au coup par coup, il nous paraît judicieux d'envisager cela sous un angle stratégique par l'élaboration d'un schéma directeur et d'un plan intercommunal, ce que vous nous proposez aujourd'hui.

Lors de ces opérations, il faudra consulter les associations de commerçants car les entrées des boutiques peuvent également poser des problèmes d'accessibilité. Des consultations des différents acteurs concernés ont été menées pour construire le schéma directeur. Ce même esprit devra nous animer pour la mise en œuvre des orientations du plan intercommunal. N'hésitez pas non plus à vous inspirer de ce qui a déjà été entrepris dans les communes. Des solutions techniques ont pu être trouvées, il faut les réutiliser sans chercher à réinventer.

Je souhaite attirer votre attention sur la répartition des actions à mener : les communes sont volontaires dans cette démarche. Elles ont déjà œuvré pour l'accessibilité de nombreux bâtiments comme les écoles, les mairies. En revanche, il ne serait pas acceptable que les travaux concernant la voirie soient laissés aux communes. Dans le cadre des compétences du Grand Lyon, la mise en accessibilité des voiries doit être réalisée par les services de la Communauté urbaine.

La charge financière est bien réelle -madame Vessiller vous en a fait part- et sera ainsi répartie entre les différentes collectivités.

Nous souhaitons aussi que l'Etat puisse s'engager fermement à nos côtés dans une démarche d'accompagnement, financier notamment, car il s'agit bien là d'une politique d'ampleur nationale.

Nous avons peu de temps. Cinq ans nous séparent de 2015 -car c'est la date limite- et l'ampleur des travaux à réaliser, leur variété aussi dans l'ensemble des communes va nécessiter la mobilisation de tous pour que nous soyons rapides et efficaces.

Je vous remercie et nous voterons ces deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais dire deux mots sur ce que madame Vessiller a dit. Je me félicite de la façon dont les services du Grand Lyon ont déneigé les voiries du Grand Lyon au cours de cet épisode neigeux. Je n'ai pas vu beaucoup de villes qui ont été déneigées comme le Grand Lyon. Alors, ensuite, on peut faire toutes les démagogies que l'on veut -et vous venez d'en donner une nouvelle preuve-, il y a tout de même des limites à un moment donné !

Merci. Vous avez la réponse que vous souhaitiez ardemment.

Je mets donc aux voix le rapport numéro 2010-1239 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier numéro 2010-1240 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2010-1241 - déplacements et voirie - Plan modes doux période 2009-2014 - Etudes pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau cyclable structurant - Etudes générales modes doux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1241. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un programme global de 2 M€ étalé sur cinq exercices, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mandat, visant à financer les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre du plan modes doux. La moitié du kilométrage, c'est-à-dire 100 kilomètres sur 200 kilomètres sont concernés ainsi que les nouveaux services vélos.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, j'ai une intervention pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Intervention retirée en l'absence d'Alain Touleron.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Résultats du vote

dossier n° 2010-1257

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne donc les résultats du vote pour le rapport numéro 2010-1257.

- nombre de suffrages exprimés.....	131
- pour	97
- contre	34
- abstentions	18

(VOIR annexe 3 page 66).

Donc le dossier a été adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, je fais voter le dossier numéro 2010-1241.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2010-1242 - déplacements et voirie - Programmation des opérations globalisées de voirie 2010 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1242. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Le rapport concerne la programmation des opérations globalisées de voirie pour l'année 2010. Il y a une note au rapporteur : dans l'annexe du projet de délibération, à l'opération "01724 : fonds d'initiative communale", il convient de rajouter une ligne pour la commune de **Caluire et Cuire** qui a été omise ; montant : **108 000 €**. Le montant global est le même.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit.

M. PETIT : Mon intervention ne portera pas sur le FIC parce que nous avons bien compris que c'était une erreur technique.

Monsieur le président, mes chers collègues, comme chaque année, nous allons voter notre programme de travaux de voirie et, comme chaque année, nous allons vous faire part d'un certain nombre de déceptions sur le sujet. Je précise tout de suite que je vais distinguer les opérations individualisées de voirie, qui augmentent fortement, mais surtout celles liées à la PPI des opérations globalisées qui, elles, dans l'ensemble, ont tendance à stagner.

La première de nos déceptions est que nous considérons que les budgets de ces opérations globalisées de voirie sont insuffisants. Quelques exemples suffisent pour l'illustrer : le budget des actions de proximité territoriale n'augmente que de 2 % ; pour mémoire, il s'agit des aménagements demandés par les maires à partir de listes de priorité établies chaque année. Le FIC n'augmente pas d'un centime. Les grosses réparations de voirie passent de 15 M€ environ à 11 M€ environ, soit une baisse de 35 % par rapport à 2009 ; mais il est vrai que 2009 intégrait les sommes débloquées dans le cadre du plan de relance du Gouvernement. Dommage que le Grand Lyon n'ait pas maintenu l'effort équivalent en 2010 ! D'autant que vous semblez être très satisfait de votre budget. Et pourtant, les besoins sont immenses.

Cela nous amène à notre deuxième déception qui concerne la répartition de ces budgets. Nous ne savons toujours pas s'il y a un équilibre budgétaire entre les communes en matière de voirie, d'autant que, cette année encore, le rapport détaillé nous est présenté sans les budgets correspondants. Nous avons bien une petite idée pour les sommes votées en début d'année dans le cadre de la PPI mais les budgets de proximité ne rentrent pas dans le détail et il est donc très difficile d'évaluer la réalité.

Nous réitérons donc notre demande de mise en place d'un observatoire des investissements par commune en intégrant toutes les dépenses de la ligne budgétaire "développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement". Monsieur le président, si les dépenses sont équilibrées comme vous nous le dites souvent, vous n'avez pas de raison de ne pas diffuser ces éléments. Nous allons finir par croire que vous avez des choses à nous cacher. La solidarité communautaire n'exclut pas la prise en compte d'une certaine équité budgétaire.

La troisième remarque est une remarque d'ordre général sur la fonction voirie au sein du Grand Lyon. Nous ne comprenons pas son éparpillement dans une quantité innombrable de lignes budgétaires. A ce titre, le plan modes doux est une occasion manquée de conjuguer à la fois la réfection lourde de certaines voies, la sécurisation de certains axes pour les vélos ainsi que leur requalification d'ensemble, par exemple le stationnement, les arbres d'alignement.

Ainsi, le Grand Lyon a une tendance lourde à favoriser les bandes cyclables au détriment de vraies pistes cyclables ; cela se voit dans les kilomètres et le métrage qui nous ont été transmis. Pour mémoire -car c'est relativement subtil-, une piste cyclable est une section de chaussée spécifique dévolue exclusivement aux cyclistes ; elle est isolée des voies de circulation pour les véhicules à moteur et distincte des trottoirs. La bande cyclable est une voie contiguë à la chaussée réservée aux cyclistes ; elle est délimitée par des bandes blanches peintes au sol, cette signalisation pouvant être complétée par des pictogrammes vélo et des flèches indiquant le sens de circulation ; une bande cyclable constitue donc simplement une file de circulation supplémentaire.

Le constat que nous faisons tous aujourd'hui c'est qu'il est presque inutile de faire des tracés vélo au sol, c'est-à-dire des bandes cyclables, sur une voirie non sécurisée. On constate que les cyclistes préfèrent monter sur le trottoir ou même rouler sur les voies du tramway plutôt que d'emprunter un axe routier jugé dangereux.

Lorsque le Grand Lyon a consulté les communes pour le plan modes doux, certaines d'entre elles, comme Caluire et Cuire, ont préféré limiter les axes structurants modes doux, à condition que ceux-ci soient vraiment repensés pour que voitures, vélos

et piétons puissent les emprunter en toute sécurité. En d'autres termes, en faire moins mais mieux.

Mais, pour réussir ces aménagements, il faut avoir une vue d'ensemble et ne pas parceller les budgets, comme c'est le cas aujourd'hui. A titre d'exemple, nous sommes susceptibles, chacun dans nos communes, de retrouver des aménagements pour les modes doux dans six lignes budgétaires différentes : les grosses réparations, la voirie de proximité, les petits aménagements de voirie pour le compte du Sytral, le fonds d'initiative communal (FIC), les aménagements cyclables et la sécurité voirie. Il n'est pas possible de penser la ville autrement avec un tel éparpillement des budgets. Les services doivent d'ailleurs s'arracher les cheveux quand il s'agit de mettre en cohérence tout cela.

Il aurait sans doute été plus efficace d'adapter complètement certains axes structurants aux modes doux plutôt que de traiter partiellement ceux-ci en raisonnant par communes. Une fois les axes majeurs repensés, nous aurions pu, dans les deux ou trois prochains mandats -il faut du temps-, revoir tous les axes secondaires. Aujourd'hui, votre façon de raisonner nous conduit à l'éparpillement des efforts plutôt qu'à leur concentration sur des objectifs bien précis.

Nous avons donc tout intérêt à repenser l'espace urbain afin que chacun y trouve sa place. Nous ne sommes pas convaincus que ce budget voirie nous y conduise, bien au contraire.

Il est inutile de nous répondre que vous manquez de marge de manœuvre financière -comme vous l'avez fait à plusieurs reprises- pour réaliser ces projets, la marge financière ayant été trouvée sans problème sur d'autres projets, comme la rue Garibaldi ou les futurs ex-aménagements d'accès au Grand Stade. C'est une question de choix, voilà tout.

Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport et votera la note au rapporteur relevant de l'anecdote puisqu'il s'agit d'un oubli technique dans la liste des communes pour le FIC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Petit. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2010-1247 - déplacements et voirie - Lyon 8° - Vénissieux - Aménagement de la rue Henri Barbusse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1247. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PEYTAVIN, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole de trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Le groupe des Verts est un groupe politique critique, engagé et constructif et nous nous réjouissons de ce dossier. Nous trouvons qu'il est très utile pour le quartier Henri Barbusse dans le huitième arrondissement ainsi que sur l'ensemble de ce quartier puisqu'une autre rénovation est prévue à proximité, sur la rue Duret. Cet aménagement va changer la vie des habitants de ce quartier. Nous sommes très heureux qu'un axe de circulation cyclable sécurisé, très utile, soit créé avec un futur ouvrage sur une rue qui va être connectée, qui est la rue Pierre Delore, pour 2010. Nous souhaitons bien sûr que ce nouvel axe cyclable soit un maillon de l'axe structurant modes doux qui permettra de pédaler de Gerland à Villeurbanne.

Nous ne manquons pas non plus de noter que cet ouvrage permet d'accueillir des bus en site propre dans les meilleures conditions sur ce que nous espérons être le prochain tracé de la ligne A 7, que nous appelons de nos vœux puisque c'est le début de l'année et que nous souhaitons le meilleur pour cet arrondissement de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PEYTAVIN.

N° 2010-1216 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable d'un quartier rural de la commune d'Alakamisy Itenina à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2010-1217 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable du village de Vatambe, commune d'Isorana à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2010-1218 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Réhabilitation du système d'assainissement de la ville d'Ambohimahasoa - Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2010-1219 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Création de dix puits pour les quartiers périphériques de Fianarantsoa (Madagascar) - Direction de l'eau -

N° 2010-1220 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable de quartiers ruraux de la commune d'Ambalavao - Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2010-1221 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Extension du réseau d'eau potable du chef-lieu de la commune de Sahambavy - Madagascar - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1216 à 2010-1221. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Il s'agit de plusieurs dossiers du fonds de solidarité eau qui concernent cette fois Madagascar. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente BESSON : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, l'ensemble de ces rapports concernant le fonds de solidarité eau nous donne l'occasion de souligner, en positif, les possibilités d'une coopération respectueuse des partenaires et soucieuse de privilégier l'autodéveloppement local.

En effet, les projets qui nous sont soumis aujourd'hui ne concernent pas des soutiens à des projets portés par des ONG et associations diverses -par ailleurs souvent très intéressantes- mais des projets portés par des collectivités locales, en l'occurrence des petites communes de Madagascar. L'enjeu n'est donc pas tout à fait le même. Il ne s'agit pas d'un soutien à un projet ponctuel porté par une ONG mais d'un accompagnement à la prise en charge directe d'un projet lié à l'eau par une commune, projet dont elle devra assumer le suivi dans la durée. Il s'agit de permettre à de toutes petites collectivités de Madagascar, qui en ont la volonté politique mais pas les moyens, d'assumer des projets d'adduction d'eau ou d'assainissement et ensuite d'assumer une véritable prise en charge d'un service public local de l'eau.

C'est une forme de coopération que nous jugeons, pour notre part, non seulement utile mais efficace et surtout respectueuse des capacités locales d'auto-organisation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialiste.

M. JULIEN-LAFERRIERE : Merci, monsieur le président. Très rapidement, parce que ces dossiers sont importants puisqu'ils représentent un tiers de l'ensemble du budget annuel du fonds eau, pour me réjouir, comme ma collègue, à la fois d'investir pour apporter un service essentiel aux habitants en matière d'eau et d'assainissement mais aussi -et c'est la définition même de la coopération décentralisée- que nous faisons de l'appui à la maîtrise d'ouvrage de collectivités partenaires dans ce domaine-là pour renforcer leurs capacités en matière d'eau et d'assainissement. Il ne s'agit pas d'actions humanitaires mais bien de renforcer les capacités de collectivités locales.

Evidemment, cela ne doit pas se faire sans contrôle et c'est la raison pour laquelle nous avons sur place un volontaire du progrès qui accompagne les collectivités qui sont financées et un double contrôle puisque, évidemment, les financements seront donnés au fur et à mesure de l'avancement des ouvrages.

Mais, encore une fois, ce qu'il faut retenir de ces dossiers c'est qu'à travers notre fonds eau consacré aux investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, nous souhaitons pouvoir renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités vers lesquelles nous intervenons.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets l'ensemble de ces rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

N° 2010-1226 - proximité et environnement - Démarche de connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine - Conventions-cadres triennales 2010-2012 avec le jardin botanique de la ville de Lyon et le syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coste a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1226. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Sur ce dossier, il est question d'améliorer la connaissance de la flore à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine et donc de passer des conventions. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons une demande d'intervention du groupe Les Verts.

Mme BAUME : Nous nous félicitons de cette convention qui est la première pierre d'une politique de biodiversité portée par le vice-président Bruno Charles.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président BRET : L'année 2010 sera l'année internationale de la biodiversité et je trouve heureux que nous débutions l'année avec une délibération comme celle-ci.

La Communauté urbaine a déjà de l'expérience, même de l'exemplarité dans ce domaine : l'Agenda 21 et l'action 48 citée dans la délibération en témoignent. La charte de l'arbre, qui est déjà plus ancienne mais que nous allons revisiter cette année, témoigne aussi de cette exemplarité. Je suis persuadé que cette convention entre le jardin botanique de Lyon et le conservatoire botanique du Massif central va nous conforter dans notre démarche et nous permettra d'avoir une meilleure connaissance des écosystèmes sur un territoire plus vaste finalement que celui de l'agglomération. C'est à la fois une belle ambition et c'est aussi une nécessité aujourd'hui, scientifique et méthodologique.

Vous savez, mes chers collègues, je dis cela par rapport au débat de ce soir : les plantes, le pollen, la dissémination des graines ne connaissent pas tout à fait les mêmes frontières que nous ni les mêmes territoires mais elles n'en sont pas moins dépendantes de l'action des hommes sur ces territoires.

Je crois que les associations partenaires, les communes et les villes qui sont engagées dans des actions de ce type et qui en font un axe fort de leur politique se réjouiront de cette délibération et trouveront aussi une matière à progresser.

Dans les prochaines années, nous allons nous engager nécessairement dans une révolution copernicienne dans notre rapport à la planète et aux êtres vivants qui l'habitent. Cette délibération et les actions qui en découleront nous permettront de mieux l'appréhender et de mieux nous y préparer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. COSTE.

N° 2010-1235 - développement économique - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 1 à la convention 2009-2011 - Programme d'actions 2010 - Subvention - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1235. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Lors de la session du 9 février 2009, les élus Verts avaient fait part de leurs nombreuses remarques quant aux diverses actions de l'Aderly, dont les plans de marketing, l'un territorial et l'autre international.

Nos interrogations ne portent pas sur les secteurs d'activité privilégiés par l'Aderly, entre autres les sciences du vivant et les éco-technologies, conscients en particulier des besoins en termes d'éco-matériaux et d'énergies renouvelables et des gisements d'emplois car les Verts ne peuvent que saluer le maintien de cette priorité pour 2010 et 2011. Par contre, il nous semble essentiel que le Grand Lyon, globalement au travers de sa politique économique, une fois l'entreprise installée, travaille au lien entre les acteurs économiques. Nous pensons plus particulièrement à l'artisanat et aux PME, y compris sur le volet ressources humaines afin que les emplois créés soient pérennes et laissent toute la place à la mutualisation de moyens et à la formation et que des liens avec les universités lyonnaises se fassent.

Nos interpellations portent sur la démarche fortement onéreuse nommée "OnlyLyon". Bien qu'en commission, l'ensemble des informations nous aient été présentées, la stratégie dite "digitale", presque entièrement financée par le Grand Lyon, nous semble sur le fond moins efficace en termes d'impact que la valorisation de notre territoire qui pourrait être faite par des entrepreneurs satisfaits qui se sont installés sur le territoire, justement grâce aux efforts de l'Aderly.

Par ailleurs, en cette période de rareté de fonds publics, les budgets alloués par la communauté urbaine de Lyon au développement international ou encore à la communication, entre autres événementielle, remplissent pour partie ces missions de marketing.

Vous l'aurez compris, l'essentiel pour les élus Verts est de prendre la mesure du potentiel et la nécessité à soutenir des initiatives entrepreneuriales et citoyennes qui répondent aux urgences environnementales, entre autres la réhabilitation du bâti et le traitement des pollutions, et qui prennent en compte les urgences sociales, à savoir être respectueux des individus en termes d'emplois et de capacité à évoluer, nous sous-entendons entre autres via la formation.

Donc, comme vous l'aurez compris, si notre groupe soutient la plupart des actions de l'Aderly, elle n'est pas en phase avec la démarche OnlyLyon. C'est pour quoinous nous abstiendrons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté, MM. Collomb, Daclin, Galliano et Kimelfeld n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

N° 2010-1236 - développement économique - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1236. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; on me fait part du retrait de cette intervention.

Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité, MM. Collomb, Augoyard, Mme Besson, M. Daclin, Mme Gelas, MM. Gignoux, Grivel, Guimet, Mme Lévy, MM. Réale, Rudigoz et Sturla n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1238 - Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine pour les groupes de travail relatifs aux règlements locaux de publicité - Direction de la voirie -

N° 2010-1243 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement des abords de la gare de Sathonay-Rillieux, côté Sathonay Camp - Participation de la Communauté urbaine au financement des travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1238 et 2010-1243.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2010-1244 - Parc public de stationnement "Tables Claudiennes" - Choix du futur mode de gestion - Principe de délégation pour la gestion du service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1245 - Parc public de stationnement "Perrache Archives" - Convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Avenant n° 3 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1244 et 2010-1245. Elle a émis un avis favorable.

Je précise que la commission consultative des services publics locaux, dans sa séance du 6 janvier 2010, a émis un avis favorable au dossier numéro 2010 1244. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président VESCO, absent momentanément.

N° 2010-1246 - Ecully - Requalification du carrefour chemins du Trouillat et du Calabert - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2010-1246.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur en remplacement de M. GRIVEL absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT en remplacement de M. GRIVEL absent momentanément.

N° 2010-1248 - Saint Cyr au Mont d'Or - Requalification de la rue du Moulin d'Arche - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur du dossier numéro 2010-1248. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2010-1249 - Vaulx en Velin - Rues de la Digue, Lavoisier, Lakanal, Berthelot et Duclos - Restructuration des voiries du secteur village (suite réalisation grand collecteur) - Individualisation partielle d'une autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2010-1249. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1237 - Organisation du premier festival des arts de la rue de Ouagadougou en février 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Les ateliers Frappaz - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Daclin comme rapporteur du dossier numéro 2010-1237. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1207 - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'action de l'année 2010 - Opérations globalisées de la direction des systèmes d'information et des télécommunications - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2010-1211 - Avenant n° 3 à la convention du 27 mars 1997 entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine pour l'hébergement d'équipements informatiques - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1207 et 2010-1211. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CLAISSE.

N° 2010-1208 - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Programme d'actions 2009-2014 - Remplacement des groupes électrogènes et onduleurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2010-1209 - Lyon 2° - Confluence - Aménagement de locaux provisoires - Agents de nettoyage de la direction de la propreté - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1208 et 2010-1209. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2010-1210 - Indemnité de conseil allouée aux agents des services fiscaux du département du Rhône - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2010-1210. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2010-1212 - Délégations d'attributions accordées par le conseil de Communauté au président - Modification n° 1 de la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Barthélémy comme rapporteur du dossier numéro 2010-1212. Monsieur Barthélémy, vous avez la parole.

M. BARTHELÉMY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. BARTHELÉMY.

N° 2010-1214 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2010-1215 - Association Amitié des personnels communautaires et muni-cipaux - Convention pluriannuelle 2010-2012 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1214 et 2010-1215. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1222 - Refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme en recettes - Direction de l'eau -

N° 2010-1223 - Vénissieux - Travaux de renforcement du réseau unitaire d'assainissement du quartier Charreard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1224 - Jonage - Construction de la nouvelle station d'épuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes - Direction de l'eau -

N° 2010-1225 - Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire en recettes - Direction de l'eau -

N° 2010-1227 - Projet Agenda 21 vallée de la chimie - Convention triennale 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le comité de bassin d'emploi (CBE) Lyon Sud - Attribution de la subvention 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1228 - Etude de faisabilité pour une interconnexion entre le syndicat mixte Saône Turdine et la Communauté urbaine - Avenant à la convention du 17 avril 2008 - Direction de l'eau -

N° 2010-1229 - Programmation 2010 des opérations globalisées de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisations de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1230 - Tassin la Demi Lune - Marcy l'Etoile - La Tour de Salvagny - Création de quatre bassins de traitement naturel sur déversoirs d'orage - Avis sur la mise en compatibilité du PLU et réponses apportées aux recommandations du commissaire-enquêteur à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de l'eau -

N° 2010-1231 - Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource en eau et de sa distribution - Programmes de travaux annuels 2010 sur opérations globalisées - Individualisations d'autorisations de programmes en dépenses et en recettes - Direction de l'eau -

N° 2010-1232 - Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) pour le ramassage des déchets urbains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : Fourniture de sacs en polyéthylène (PEBD) noirs et translucides pour le ramassage des ordures ménagères et le remplacement des corbeilles de propreté dans le cadre du plan Vigipirate - Direction de la propreté -

N° 2010-1233 - Programmation des opérations globalisées 2010 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des réseaux de proximité et stations de relèvement des stations d'épuration, des branchements et travaux pour le compte de tiers, et matériels en dépenses et en recettes - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1234 - Lyon 1^{er} - Lyon 4^e - Lyon 5^e - Lyon 9^e - Quartiers de la Croix-Rousse, des pentes de la Croix-Rousse, du Vieux Lyon et de la Duchère - Participation à l'entretien des espaces conventionnés - Année 2010 - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1222 à 2010-1225 et 2010-1227 à 2010-1234. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. COSTE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Joly ayant voté contre le dossier n° 2010-1230.

Rapporteur : M. COSTE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1251 - Lyon 9° - La Duchère - Mission d'animation du plan de sauvegarde de la Tour panoramique - Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1252 - Missions d'ingénierie dans les opérations programmées du parc de logements privés existants - Demande de subventions auprès de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1255 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Protocole de liquidation Communauté urbaine-SERL - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1251, 2010-1252 et 2010-1255. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Barge, Bouju, Brachet et Giordano n'ayant pas pris part au vote du dossier numéro 2010-1255 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 23 heures 15).

Annexe 1

Budget primitif 2010
(dossiers n° 2010-1198 à 2010-1202)

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne

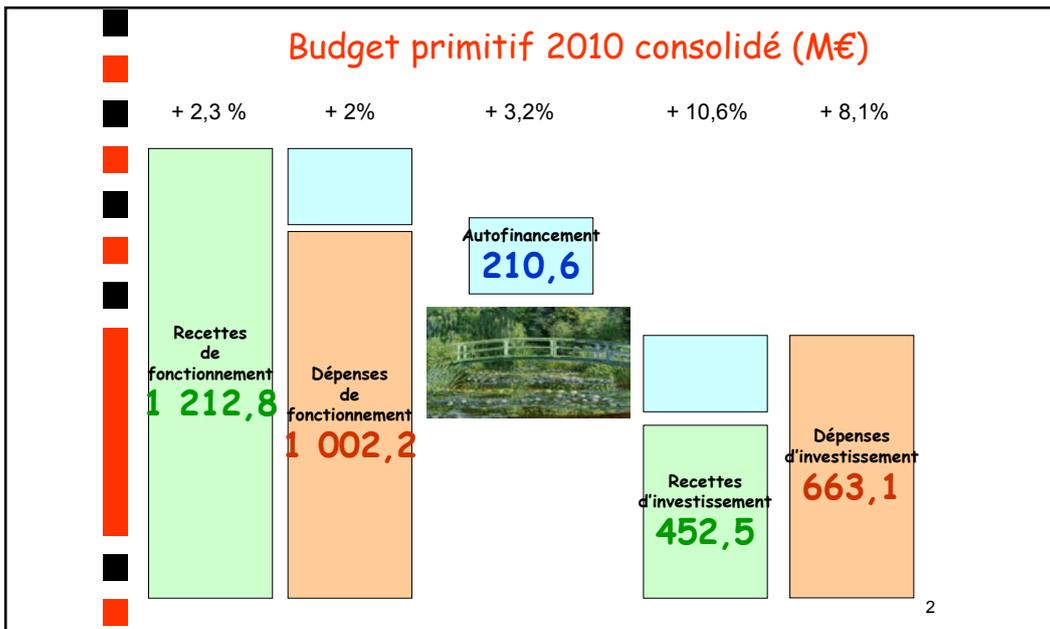
BUDGET PRIMITIF 2010

conseil du 11 janvier 2010

Un budget adapté au temps



communauté urbaine
GRAND LYON



Budget 2010



◆ **Un budget avec des fleurs sous la neige :**

- Autofinancement élevé : 210,6 M€ (204 M€ en 2009)
- Encours de la dette : 1 182 M€ (au 31/12/2009)
- Ratios prudentiels respectés :
 - ~ 5,6 ans (8 ans maxi - désendettement)
 - ~ 15,9 % (20 % maxi - service de la dette)

» ...

3

Budget 2010

»... des compétences nouvelles

◆ **Tourisme (hors ATC) :**
Dépenses : 4,7 M€ Recettes : 3,2 M€

◆ **Haltes Fluviales : 0,1 M€**

◆ **DRI :**
Dépenses : 0,5 M€
Recettes : 0,5 M€



4

Budget 2010

Les produits de fonctionnement consolidés = 1 212,8 M€

- ◆ Ex-Taxe Professionnelle Unique : 554,5 M€
- ◆ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 106,0 M€
- ◆ Dotations de l'Etat : 343,5 M€
- ◆ Produits des services et du domaine : 130,9 M€
- ◆ Redevance d'assainissement : 58,7 M€
- ◆ Divers : 19,2 M€




TPU

5

Budget 2010

La fiscalité

- ◆ Ex-TPU = 554,5 M€ (+1,5% /perçu 2009)
- ◆ Attributions de compensations reçues = + 10,7 M€
- ◆ Attributions de compensation versées = - 211,8 M€
- ◆ Dotation de solidarité = - 17,2 M€
- ◆ Produit net de : 336,2 M€

- ◆ TEOM = 106,055 M€ (+2,94%)



6

Budget 2010

Les dotations de l'Etat

- ◆ DGF = 329,4 M€ (328,3 M€ en 2009, + 0,3%)
 - Dotation d'intercommunalité = 96,6 M€ (96,4 M€ en 2009)
 - Dotation de compensation = 232,8 M€ (231,9 M€ en 2009)



7

Budget 2010

Les charges de fonctionnement consolidés = 1 002,2 M€

- ◆ Personnel (chapitre 012) : 205 M€ (+ 2,5%)
- ◆ Reversements de fiscalité : 229 M€ (+ 0,3%)
- ◆ Subventions (compte 65) : 203,2 M€ (+ 2,2 %)
- ◆ Travaux fournitures et services : 264,8 M€ (+ 8%)
- ◆ Charges financières : 52,8 M€ (- 9,4 %)
- ◆ Divers : 47,4 M€ (dont participations ZAC : 37,7 M€ hors BAOURD => 11,485 M€)



8

Budget 2010 : Présentation des dépenses de fonctionnement selon la structure du plan de mandat

◆ 4 thèmes fondamentaux :

- Garder le cap du développement économique : **66,8 M€**
- Construire une métropole à dimension humaine : **47,4 M€**
- Faire de l'environnement un moteur du développement : **349,2 M€**
- Assurer le bon fonctionnement des services : **538,7 M€** (y compris reversement de fiscalité)

TOTAL : 1 002,2 M€ => Déclinés en

◆ 14 axes politiques comme suit.../...

9

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Garantir le dynamisme économique de la communauté urbaine : 17 M€

- Soutenir le tissu local : 9,5 M€
(Parc de Gerland : 2 M€ ; Entrepreneuriat : 1,5 M€ ; Animation des territoires : 1,1 M€ ; industries créatives : 0,9 M€,...)
- Conforter les pôles de compétitivité : 2,7 M€
(Centre d'infectiologie : 0,9 M€ ; Cancéropôle : 0,5 M€ ; Cleantech : 0,5 M€ ; Loisirs numériques : 0,3 M€,...)



10

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Garantir le dynamisme économique de la communauté urbaine : 17 M€

- Développer la métropole des savoirs : 3,2 M€
(Innovation et Universités : 1,5 M€ ; Veille prospective : 0,6 M€ ; Biovision : 0,4 M€ ; Sciences de la vie : 0,3 M€,...)
- Lier développement économique et emploi : 1,6 M€
(Insertion par l'économie : 0,5 M€ ; Economie sociale : 0,2 M€,...)



11

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Réaliser des grands projets structurants : 28,8 M€

- Poursuivre les grands projets urbains : 21 M€
(Confluence : 7,5 M€ ; Triangle : 5,3 M€ ; Bon lait : 2,3 M€ ; Vaise industrie : 2 M€ ; Concerto/renaissance : 0,6 M€,...)
- Renforcer les centres urbains : 7,8 M€
(Décines Fraternité : 4 M€ ; Tassin Centre : 2,6 M€ ; Irigny Centre : 1,1 M€, ...)



12

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Développer le rayonnement international de la métropole : 20,9 M€

- Accroître la visibilité et l'ouverture internationale de Lyon : 19,6 M€
(culture, cinéma et sport : 6 M€ ; Tourisme : 4,4 M€ ; ADERLY : 2,6 M€ ; Communication institutionnelle : 2,2 M€,...)
- Connecter la métropole au monde : 1,3 M€
(mission numérique : 1 M€ ; étude très haut débit : 0,1 M€,...)



13

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Favoriser la mixité : 28,7 M€

- Les grands quartiers d'habitat social : 27,1 M€
(La Duchère : 9,6 M€ ; Grappinière : 4,3 M€ ; Vaulx en velin-Hotel de ville : 2,9 M€ ; Armstrong : 2,7 M€ ; Vénissy : 1,8 M€ ; CUCS : 1,3 M€ ; ...)
- La mixité sociale de proximité (GSUP) : 1,6 M€

◆ Maîtriser l'étalement urbain : 1,6 M€

- Valoriser les espaces agricoles : 1,6 M€



14

Budget 2010 par axe du plan de mandat

- ◆ **Promouvoir une politique du logement équilibrée : 9,8 M€**
 - Maintenir l'attractivité de l'agglomération / besoins en logements : 5,2 M€
(Aides au secteur locatif : 4,5 M€, Carré de soie : 0,3 M€,...)
 - Mettre en œuvre le droit au logement : 4,6 M€
(OPAH : 1,7 M€ ; Aires d'accueil des gens du voyage : 1,5 M€,...)



15

Budget 2010 par axe du plan de mandat

- ◆ **Construire un dialogue permanent entre élus et citoyens : 7,4 M€**
(Agence d'urbanisme : 4,7 M€ ; SEPAL : 1,2 M€ ; Grand Lyon magazine : 0,5 M€ ; Conseil de développement : 0,1 M€,...)
- ◆ **Promouvoir la solidarité à travers le monde : 1,5 M€ :**
 - Aider au développement économique : 1,2 M€
(Coopération décentralisée et fonds eau)
 - Mobiliser les acteurs Lyonnais : 0,3 M€



16

Budget 2010 par axe du plan de mandat

- ◆ **Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement : 178 M€ :**
 - Encourager l'usage des transports en commun : 124,8 M€
(SYTRAL : 122 M€ ; CELP : 2,8 M€)
 - Faciliter les échanges entre pôles urbains : 0,9 M€
 - Adapter l'offre des réseaux existants : 3,2 M€
(Narcisse Bertholey : 1 M€ ; Parcs de stationnement : 1 M€ ; Vélo'v : 0,6 M€,...)



17

Budget 2010 par axe du plan de mandat

♦ Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement : 178 M€

➤ Soutenir le développement de nouvelles mobilités urbaines : 0,5 M€

(espaces des temps : covoiturage ; Plan de déplacement inter entreprises)

➤ Maintenir en état le réseau : 48 M€

(Entretien de voirie : 11,4 M€ ; Réfection de tranchées : 10 M€ ; BPNL : 9,4 M€ ; Partage de recettes avec le département : 5,7M€,...)



18

Budget 2010 par axe du plan de mandat

♦ Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces : 104 M €

➤ Mettre en œuvre le plan de gestion des déchets : 70,2 M€

(enlèvement des ordures ménagères : 14,2 M€ ; Usine Lyon Nord : 13,7 M€ ; collecte sélective : 10,9 M€ ; Valorisation des déchets : 8,7 M€ ; Déchèterie : 7,2 M€ ; Usine Lyon Sud : 5,8 M€,...)

➤ Développer une approche globalisée de la propreté : 33,8 M€

(Nettoisement : 28 M€ ; Viabilité hivernale : 2,7 M€ ; entretien véhicules propreté : 2 M€,...)



19

Budget 2010 par axe du plan de mandat

♦ Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme : 25,2 M€ :

➤ Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau : 2,9 M€

(Etudes, Laboratoire, péniches du val de Saône,...)

➤ Lutter contre les pollutions de toute nature : 21,9 M€

(Stations d'épuration : 19,2 M€ ; Exploitation réseau : 2,3 M€,...)



20

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Diminuer les consommations énergétiques : 9,2 M€ :

➤ Politique de réduction des consommations énergétiques : 3 M€

➤ Créer un effet d'entraînement : 3 M€
(Stratégie d'agglomération et écologie urbaine)

➤ Plantation d'arbres d'alignement : 3,2 M€



21

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Garantir un environnement sain et prévenir les risques : 31,3 M€

➤ Réduire les nuisances et prévenir les risques : 31,3 M€
(SDIS : 30,3 M€ ; Ecologie : 0,9 M€)



22

Budget 2010 par axe du plan de mandat

◆ Assurer le bon fonctionnement des services : 538,7 M€

(Attributions de compensation versées : 211,5 M€ ; Charges de personnel : 205 M€ ; Intérêts de la dette : 52,8 M€ ; DSC : 17,2 M€ ; Locations et gestion du patrimoine Grand Lyon : 10,6 M€,...)



23

Budget 2010 : Investissement

Les produits d'investissement consolidés = 452,5 M€

- ◆ Emprunts : 319,9 M€
- ◆ Dotations et fonds divers : 32,5 M€
- ◆ Subventions d'investissement : 68,6 M€
- ◆ Opérations pour compte de tiers : 16,3 M€
- ◆ Cessions d'immobilisations : 10 M€
- ◆ Divers : 5,2 M€



24

Budget 2010 : Investissement

Les charges d'investissement consolidés = 663,1 M€

- ◆ Immobilisations corporelles: 394 M€
- ◆ Subventions d'équipement (compte 204) : 85,9 M€
- ◆ Immobilisations incorporelles : 16,1 M€
- ◆ Opérations pour compte de tiers : 18,4 M€
- ◆ Divers : 7,9 M€
- ◆ Remboursement d'emprunt : 140,8 M€



Budget 2010 : Investissement

◆ Les crédits de paiement pour 2010 (en charge nette) :

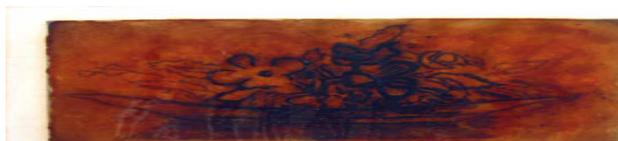
- Budget principal : 375 M€ (324,7 M€ en 2009)
- Budget annexe de l'assainissement : 60,5 M€
- Budget annexe des eaux : 8 M€
- Budget annexe du restaurant : 1,9 M€
- TOTAL : 445,4 M€ (395 M€ en 2009)



Budget 2010 : Investissement

◆ Individualisation de 450 M€ d'AP supplémentaires en 2010 pour :

- Garantir le dynamisme économique de la communauté urbaine : 17,12 M€
- Réaliser des grands projets structurant : 71,82 M€
- Développer le rayonnement international de la métropole : 5,91 M€
- Favoriser la mixité : 53,43 M€
- Promouvoir une politique du logement équilibrée : 54,81 M€
- Développer la mobilité de tous en respectant l'environnement : 134,53 M€
- Maîtriser l'étalement urbain : 33,10 M€
- Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces : 14,63 M€
- Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme : 33,61 M€
- Diminuer les consommations d'énergie : 2,60 M€
- Assurer le bon fonctionnement des services : 28,44 M€



27

Budget 2010

◆ Lancement des premières individualisations d'AE pour les nouvelles ZAC en régie directe :

- ZAC de la « Grappinière » à Vaulx en velin :
 - Dépenses et recettes : 11 025 008 € (BAOURD)
 - ⇒ Rappel participation budget principal = 4 000 000 €
- ZAC « Armstrong » à Vaulx en velin :
 - Dépenses et recettes : 21 023 320 € (BAOURD)
 - ⇒ Rappel participation budget principal = 13 290 683 €
- ZAC « Mermoz » à Lyon 8ème :
 - Dépenses et recettes : 21 792 000 € (BAOURD)
 - ⇒ Rappel participation budget principal = 12 287 000 €



28

Budget 2010

◆ Lancement des premières individualisations d'AE pour les nouvelles ZAC en régie directe :

- Leurs financements se répartissent sur les axes suivants du plan de mandat :
 - BAOURD :
 - Réaliser des grands projets urbains : 8 M€ en dépenses et en recettes
 - Favoriser la mixité : 75 M€ en dépenses et en recettes
 - Budget principal :
 - Favoriser la mixité : 29,6 M€ en dépenses



Budget 2010

Les efforts de gestion pendant le précédent mandat permettent de maintenir une forte politique d'investissement (atteinte des objectifs du plan de relance 2009 signé avec l'Etat)

=

Soutien de l'activité économique au moment où les entreprises en ont le plus besoin

Demain ?

30

Chaque tableau est à la fois un tableau terminé et, ce qui m'importe davantage, une étape, un moment de quelque chose plus vaste.

Pierre Soulages



Annexe 2

**Accessibilité au Grand Stade
(dossier n° 2010-)**

Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne

GRAND LYON

ACCESSIBILITE AU GRAND STADE

GRAND LYON

PRESENTATION SYNTHESE DES ETUDE ACCESSIBILITE

La démarche des études

OLYMPIQUE LYONNAIS :

- Données sur la fréquentation actuelle du Stade de Gerland (quantité et origine)
- Estimation de la fréquentation du nouveau Stade

SYTRAL (Egis Rail) :

- État de la fréquentation de LEA
- Analyse de la clientèle potentielle TC
- Optimisation des infrastructures actuelles

GRAND LYON :

Cete :	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic trafic - Évaluation du trafic futur sur l'Est Lyonnais
Transitec :	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un scénario multimodal - Identification des actions nécessaires
Egis route :	<ul style="list-style-type: none"> - Premières études de faisabilité des actions

PRESENTATION SYNTHESE DES ETUDE ACCESSIBILITE

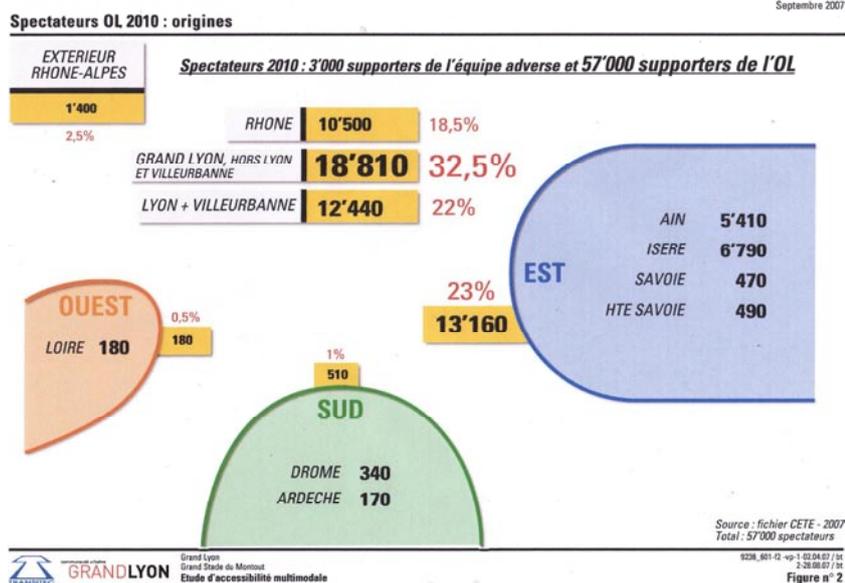
La démarche des études

- Assurer une accessibilité organisée, lisible et cohérente avec l'origine des spectateurs
- Utilisation au maximum des Transports en commun en renforçant ou prolongeant les lignes existantes dans le sens des orientations du PDU.
- Ne pas reporter le trafic dans les zones urbaines et dans les centres des communes
- Développer les accès en modes doux
- Utiliser les infrastructures routières à fort gabarit, sans modifier la fonction de la Rocade Est (2x2 voies) ni congestionner le réseau routier en limitant le stationnement sur le site même du Montout, et en organisant le rabattement des véhicules, en fonction de leur provenance, sur deux parkings déportés Eurexpo et Panettes (ZI Meyzieu)

GRANDLYON

PRESENTATION SYNTHESE DES ETUDE ACCESSIBILITE

Origine des spectateurs



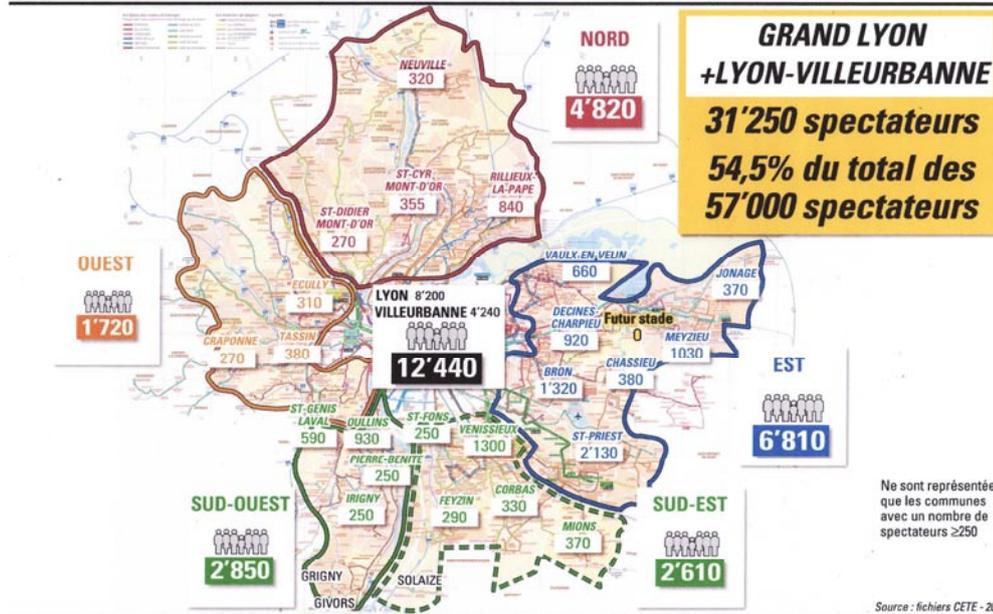
GRANDLYON

PRESENTATION SYNTHESE DES ETUDE ACCESSIBILITE

Origine des spectateurs

Spectateurs OL 2010 : détail des origines pour le Grand Lyon

Septembre 2007



Source : fichiers CETE - 2007

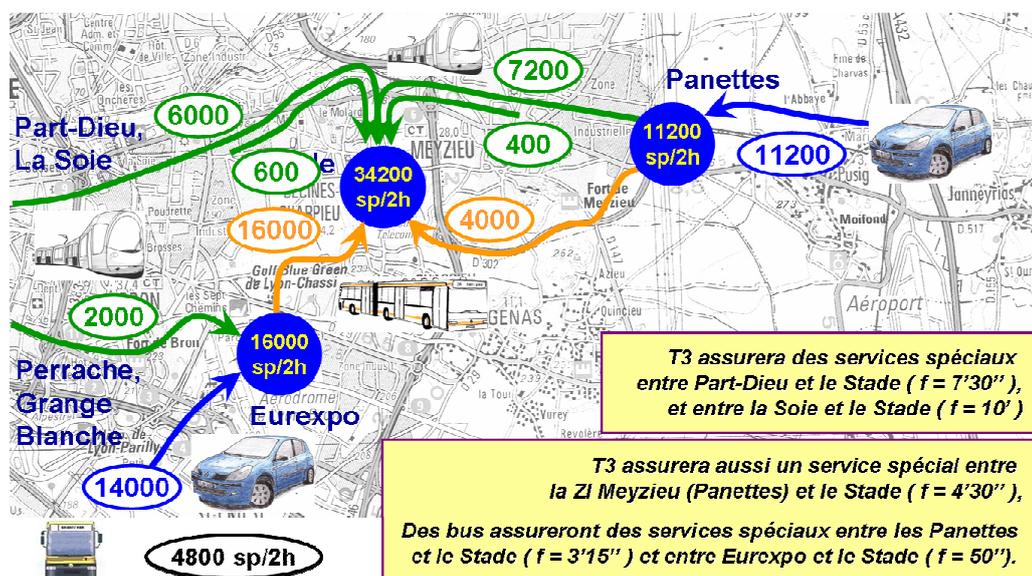
9236_001-14-vp-1-02.05.07 / br
2-30.08.07 / br
Figure n° 4

Grand Lyon
Grand Stade du Montout
Etude d'accessibilité multimodale

GRAND LYON

PRESENTATION SYNTHESE DES ETUDE ACCESSIBILITE

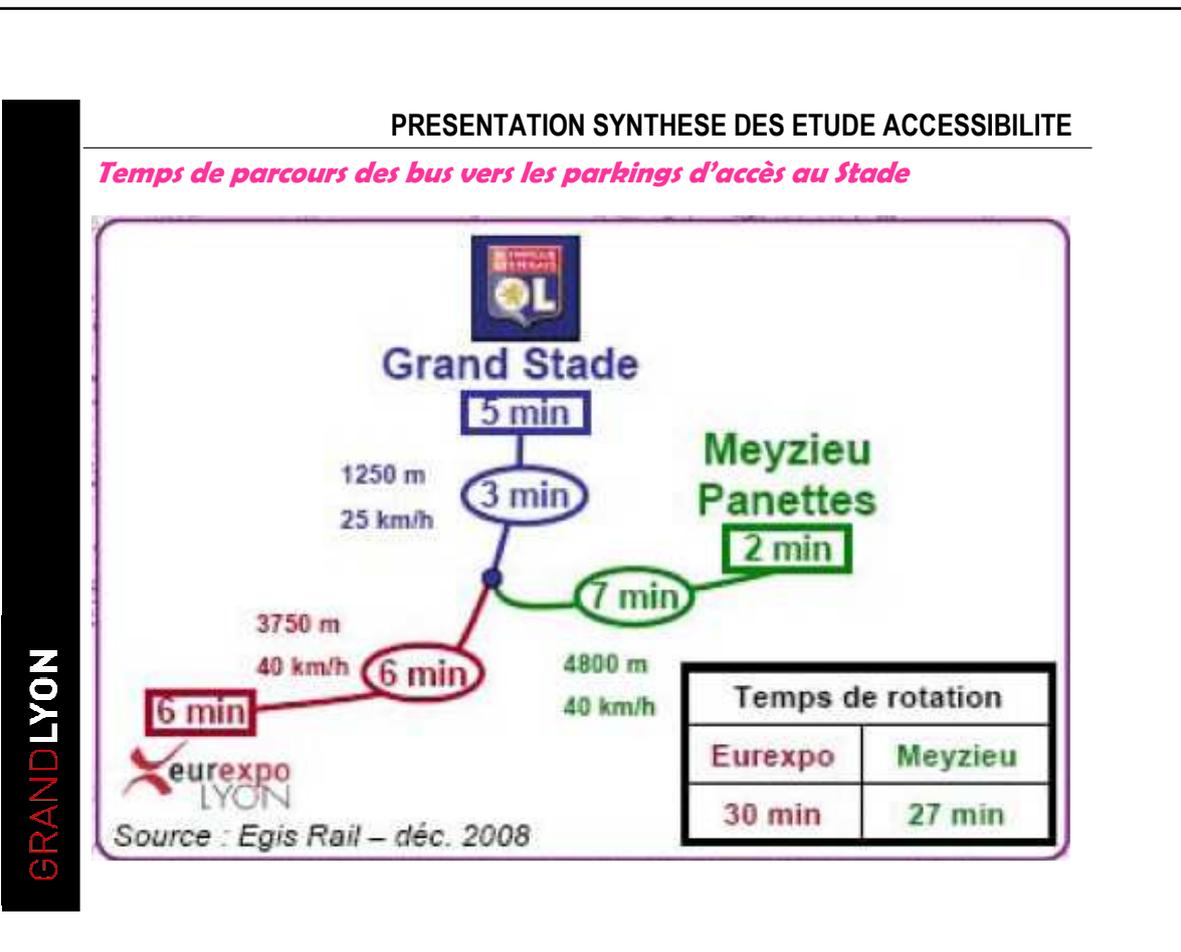
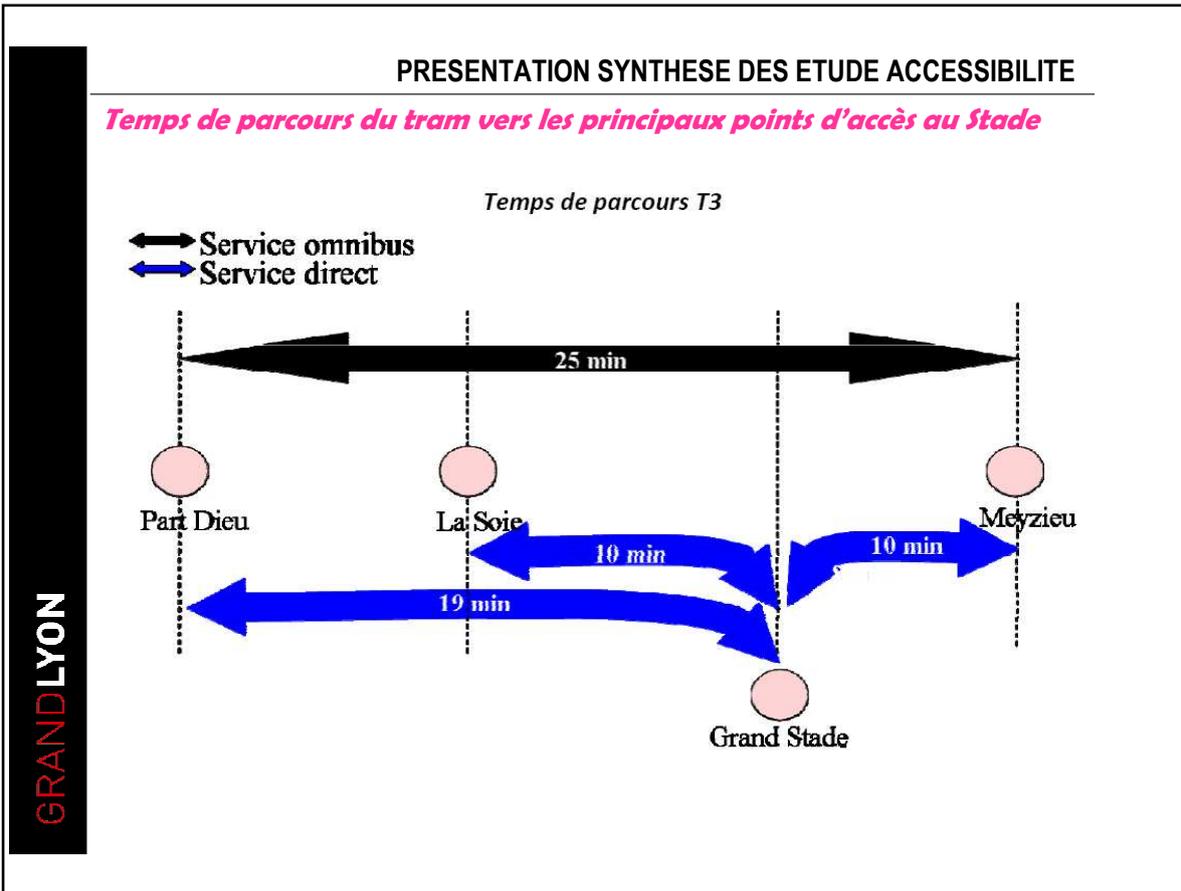
Dimensionnement global du système TC (18h30-20h30)

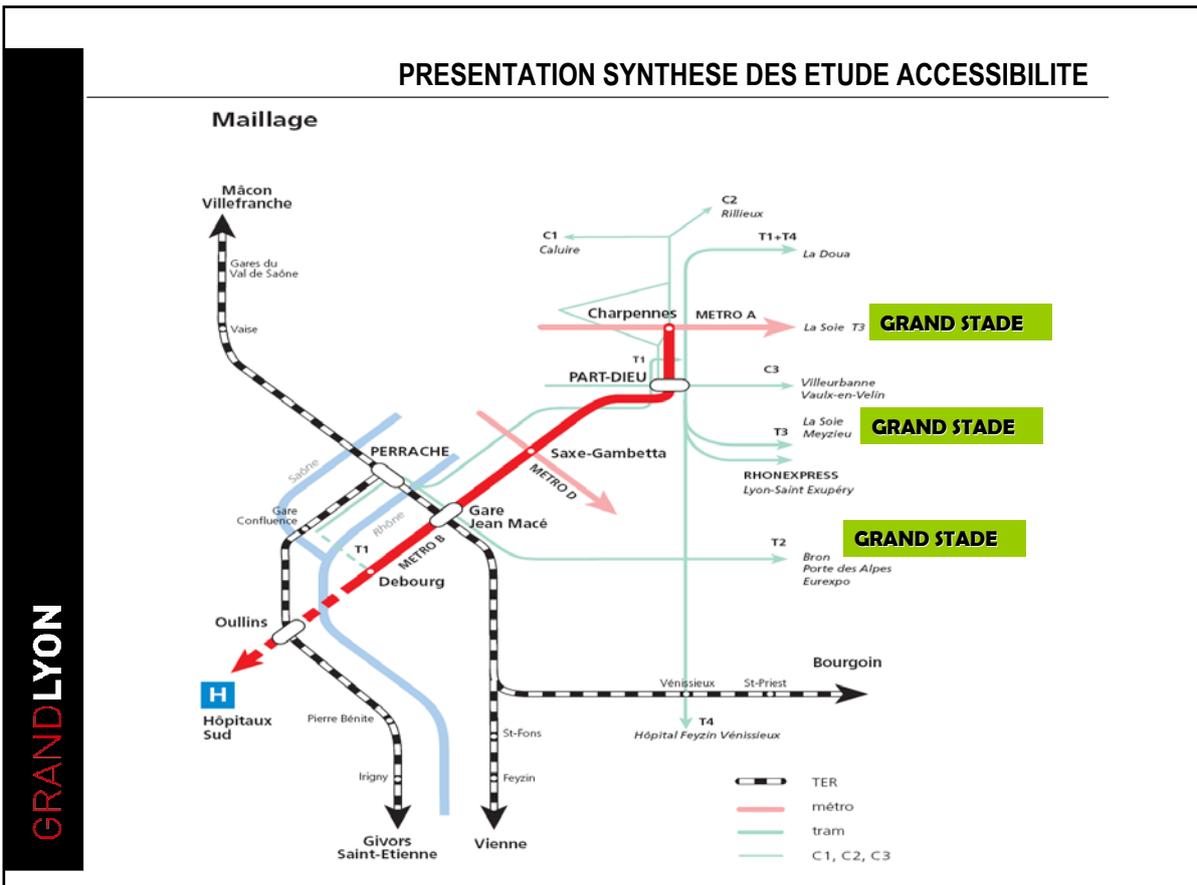


T3 assurera des services spéciaux entre Part-Dieu et le Stade (f = 7'30''), et entre la Soie et le Stade (f = 10')

T3 assurera aussi un service spécial entre la ZI Meyzieu (Panettes) et le Stade (f = 4'30''), Des bus assureront des services spéciaux entre les Panettes et le Stade (f = 3'15'') et entre Euroexpo et le Stade (f = 50'').

GRAND LYON





Annexe 3

**Résultats du vote au scrutin public sur appel nominal
sur le dossier n° 2010-1257**

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

Conseil de Communauté du 11 janvier 2010

Rapport n° 2010-1257

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M.	Abadie Pierre		X		
Mme	Ait-Maten Ladia-Zorah		X		
MM.	Albrand Jacky	Ghemri Djamila			X
	Appell Nicolas	Ariagno Jeff	X		
	Ariagno Jeff		X		
	Arrue Jean-François	Frih Sandrine	X		
	Assi Gilles		X		
	Augoyard Marc			X	
Mmes	Bab-Hamed Nawel				X
	Bailly-Maitre Laurence				X
MM.	Balme René	Jacquet Rolland	X		
	Barge Lucien		X		
Mme	Bargoin Nicole		X		
MM.	Barral Guy		X		
	Barret Guy			X	
	Barthélémy Christian		X		
Mmes	Baume Emeline			X	
	Benelkadi Samia		X		
MM.	Bernard Bruno	Vessiller Béatrice		X	
	Bernard Roland	Flacconnèche Jean-Pierre	X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mme	Besson Dounia		X		
M.	Blein Yves	Roche Arthur	X		
Mmes	Bocquet Florence			X	
	Bonniel-Chalier Pascale			X	
MM.	Bouju Patrick		X		
	Bousson Denis				X
	Brachet Olivier		X		
	Braillard Thierry		X		
	Bret Jean-Paul		X		
	Broliquier Denis		X		
	Buffet François-Noël			X	
	Buna Gilles				X
	Calvel Jean-Pierre		X		
	Chabert Henry	Forissier Michel		X	
	Chabrier Loïc		X		
	Charles Bruno				X
	Charrier Maurice		X		
Mmes	Chevallier Françoise			X	
	Chevassus-Masia Nicole	Bargoin Nicole	X		
MM.	Claisse Gérard		X		
	Cochet Philippe			X	
	Colin Jean-Paul		X		
	Collomb Gérard		X		
	Corazzol Guy		X		
	Coste Paul			X	

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Coulon Christian		X		
	Crédoz Pierre		X		
	Crimier Roland		X		
	Da Passano Jean-Luc	Vincent Max	X		
	Daclin Jean-Michel		X		
Mme	Dagorne Laure	Meunier Philippe		X	
MM.	Darne Jacky		X		
	Darne Jean-Christophe	David Guy	X		
	David Guy		X		
Mme	David Martine		X		
MM.	Desbos Eric		X		
	Deschamps Yvon		X		
	Desseigne Jean-Claude		X		
Mmes	Dognin-Sauze Karine		X		
	Dubos Corinne		X		
M.	Dumas Baptiste			X	
Mme	Elmalan Mireille	Plazzi Willy	X		
MM.	Ferraro Pierre		X		
	Flaconnèche Jean-Pierre		X		
	Fleury Maurice	Vullien Michèle	X		
	Forissier Michel			X	
	Fournel Yves		X		
Mme	Frih Sandrine		X		
M.	Galliano Alain	Bouju Patrick	X		
Mme	Gelas Nadine		X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Genin Bernard				X
	Gentilini Bruno			X	
	Geourjon Christophe			X	
Mme	Ghemri Djamila				X
MM.	Gignoux Bruno			X	
	Gillet Bernard			X	
	Giordano Alain	Buna Gilles			X
	Gléréan André		X		
	Goux Daniel		X		
	Grivel Marc				X
Mme	Guillemot Annie		X		
M.	Guimet Hubert		X		
Mme	Hamdiken-Ledesert Samia	Coulon Christian	X		
MM.	Havard Michel		Absent	Absent	Absent
	Huguet Patrick		Absent	Absent	Absent
	Imbert Alain	Desseigne Jean-Claude	X		
	Imbert Yves			X	
	Jacquet Rolland		X		
	Joly Alain			X	
	Julien-Laferrière Hubert		X		
	Justet Bernard		X		
	Kabalo Prosper		X		
	Kimelfeld David		X		
	Lambert René	Corazzol Guy	X		
	Le Bouhart Roland				X

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Lebuhotel Bruno		X		
	Lelièvre Alain			X	
	Léonard Xavier			X	
	Lévêque Louis		X		
Mme	Levy Fabienne			X	
MM.	Llung Richard		X		
	Longueval Jean-Michel		X		
	Louis Patrick	Levy Fabienne		X	
	Lyonnet Gaston		X		
	Meunier Philippe			X	
	Millet Pierre-Alain				X
	Morales Richard			X	
	Muet Pierre-Alain	Lebuhotel Bruno	X		
	Ollivier Jean-Claude		X		
Mme	Palleja Georgette		Absente	Absente	Absente
M.	Passi Martial		X		
Mmes	Pédrini Michèle		X		
	Perrin-Gilbert Nathalie			X	
	Pesson Alexandrine	Dubos Corinne	X		
M.	Petit Gaël			X	
Mme	Peytavin Yolande				X
M.	Philip Thierry		X		
Mme	Pierron Sylvie		Absente	Absente	Absente
MM.	Pili Christophe		X		
	Pillon Gilles				X

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Pillonel Claude		X		
	Plazzi Willy		X		
	Quiniou Christophe			X	
	Réale Christian		Absent	Absent	Absent
	Reppelin Michel		X		
Mme	Revel Françoise				X
MM.	Rivalta Bernard		X		
	Roche Arthur		X		
Mme	Roger-Dalbert Marie-Françoise				X
MM.	Rousseau Michel		X		
	Rudigoz Thomas		X		
	Sangalli Michel		X		
	Sécheresse Jean-Yves		X		
	Serres Paul		X		
	Sturla Jérôme		X		
	Suchet Gilbert		X		
	Terracher Raymond	Llung Richard	X		
	Terrot Michel	Buffet François-Noël		X	
	Thévenot Robert			X	
	Thivillier Henri				X
Mme	Tifra Chafia		X		
MM.	Touleron Alain	Fournel Yves			X
	Touraine Jean-Louis	Vallaud Belkacem Najat	X		
	Turcas François	Gignoux Bruno		X	
	Uhlrich Yves-Marie		Absent	Absent	Absent

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mme	Vallaud-Belkacem Najat		X		
MM.	Vaté Michel			X	
	Vergiat Eric		X		
	Vesco Gilles		X		
Mme	Vessiller Béatrice			X	
MM.	Vial Claude	Crimier Roland	X		
	Vincent Max		X		
Mme	Vullien Michèle		X		
M.	Vurpas François		X		
Mme	Yérémiann Madeleine	Barthélémy Christian	X		

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
TOTAUX	97	34	18

Nombre de **vo**ta**n**ts = **149**

A déduire (abstentions) : **18**

Nombre de **suffrages exprimés** = **131**

Majorité ABSOLUE : 66

RESULTAT DU VOTE :

Adopté.
